



Orientations Régionales  
de Gestion de la Faune Sauvage  
et de l'Amélioration de la qualité de ses Habitats

*Annexe « Oiseaux »*



*Juin 2004*

## SOMMAIRE

	<b>pages</b>
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Espèces rares, menacées ou à surveiller en Champagne-Ardenne</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Présentation</b>	<b>3</b>
<b>1.2. Hiérarchisation</b>	<b>13</b>
1.2.1. Les espèces nicheuses	13
1.2.2. Les espèces migratrices et hivernantes	19
<b>2. Les espèces prioritaires en Champagne-Ardenne</b>	<b>20</b>
<b>Conclusion</b>	<b>85</b>
<b>Rédacteurs et Bibliographie</b>	<b>86</b>
<b>Annexe n°1</b>	<b>88</b>

## **Introduction**

La démarche retenue pour réaliser l'état des lieux de l'avifaune de Champagne-Ardenne est la suivante.

Les espèces très occasionnelles, vues moins d'une fois tous les deux ans, n'ont pas été retenues mais sont listées en annexe n°1. Il semblait, en effet, intéressant de conserver une trace de leur présence, d'autant que certaines espèces fréquentaient autrefois notre région de manière plus régulière et même s'y reproduisaient comme l'Outarde barbue.

Pour les espèces régulières, une liste d'espèces dites prioritaires a été définie. Pour les espèces nicheuses, la liste rouge régionale a servi de base mais en pondérant certains critères (voir le paragraphe correspondant). Pour les migrateurs et/ou hivernants, une liste d'espèces dont les effectifs présents en Champagne-Ardenne représentent un fort pourcentage de la population transitant par la France voire l'Europe a été retenue.

Enfin, pour chacune de ces espèces prioritaires, des monographies ont été élaborées en reprenant :

- leur écologie limitée à la description de leur habitat et à leur régime alimentaire ;
- leur distribution et leurs effectifs dans le monde, en Europe, en France puis en Champagne-Ardenne (avec les différents statuts et degrés de menace) afin de bien mesurer l'importance de notre région pour ces espèces ;
- les éventuelles menaces et mesures de conservation existantes et à mettre en œuvre pour conforter leurs populations.

## **1. Espèces rares, menacées ou à surveiller en Champagne-Ardenne**

### **1.1. Présentation**

Parmi les 238 espèces régulières de Champagne-Ardenne, certaines espèces présentent des signes plus ou moins inquiétants de diminution, d'autres sont plutôt en bonne santé, d'autres encore ont toujours été rares et leur statut ne semble pas évoluer. Pour définir une liste de départ, nous avons repris toutes les espèces rares, menacées ou à surveiller en Champagne-Ardenne, en France et en Europe. Nous y avons inclus également les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux même si quelques unes ne sont plus vraiment menacées, du moins à l'échelon européen tel que la Bondrée apivore et le Pic noir.

Au total, ce sont ainsi 157 espèces régulières (soit 66 %) qui sont inscrites dans le tableau n°1 (dont 103 nicheuses régulières soit 61 % des espèces reproductrices régionales). Près des deux tiers des espèces de l'avifaune champardennaise sont donc rares, menacées ou à surveiller à des degrés divers.

Nous présentons ci-dessous l'explication des légendes du tableau.

### Légendes du tableau

#### **Statut biologique**

Cette rubrique donne le statut biologique des espèces. Elle est divisée en 3 colonnes :

N : oiseau nicheur

S : sédentaire (oiseau présent toute l'année sur son site de reproduction)

M : oiseau migrateur (de passage)

H : oiseau hivernant

Dans les 3 colonnes, les symboles utilisés sont les suivants :

O : occasionnel (espèce notée moins d'une fois tous les deux ans)

R : rare (moins de 10 couples nicheurs ou 20 individus présents)

#### **Liste rouge de Champagne-Ardenne**

La liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne a été élaborée en 1996, puis validée en 1999 par les membres de Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Elle ne concerne que les espèces nicheuses. Elle reprend toutes les espèces disparues, occasionnelles, rares, menacées ou à surveiller en Champagne-Ardenne. Les sigles utilisés sont les mêmes que pour la liste nationale.

#### **Liste rouge de France**

Elle est tirée du livre de ROCAMORA et YEATMAN-BERTHELOT (1999). Divisée en 2 colonnes, la liste rouge nationale reprend pour chaque espèce son niveau de vulnérabilité des populations nicheuses (N) et des populations hivernantes (H). Lorsque seule la première colonne est renseignée, c'est que l'espèce est sédentaire en France. Les sigles utilisés pour les 2 types de populations sont les mêmes :

E : en danger

V : vulnérable

R : rare

D : en déclin

O : occasionnel

AP : à préciser

S : statut non défavorable

AS : à surveiller

NE : non évalué

DI : disparu

L : localisé

- : indique que l'espèce ne se reproduit pas ou n'hiverné pas en France

#### **Statut européen**

La classification de BirdLife International (TUCKER and HEATH, 1994) est la première à faire le bilan du statut de conservation de tous les oiseaux d'Europe (ensemble du continent y compris le Groenland, les îles des Açores, de Madère et des Canaries, la Russie jusqu'aux monts Oural, le Caucase et la Turquie entière). L'objectif est d'identifier les espèces méritant une attention particulière en matière de conservation (Species of European Conservation Concern ou SPECS) afin de mettre à exécution des plans d'actions en leur faveur à travers des mesures appropriées. Précisons que ce livre sera réactualisé en 2003 et que, sans aucun doute, de nombreuses espèces verront leur

statut changer en fonction des connaissances actuelles. Pour certains oiseaux, les critères et statuts indiqués doivent être pris avec précaution.

Les critères utilisés prennent en compte le statut mondial et européen de ces espèces et le pourcentage de leur effectif qui se trouve en Europe. Les SPECs sont divisées en 4 catégories :

SPEC 1 : Espèces menacées à l'échelle mondiale, dépendantes de moyens de conservation ou insuffisamment connues ;

SPEC 2 : Espèces dont la population mondiale est concentrée en Europe et qui ont un statut de conservation défavorable en Europe ;

SPEC 3 : Espèces dont la population mondiale n'est pas concentrée en Europe mais qui y ont un statut de conservation défavorable ;

SPEC 4 : Espèces dont la population mondiale est concentrée en Europe mais qui ont un statut de conservation favorable en Europe ;

w : concerne les hivernants.

Une deuxième classification évalue le niveau de menace pour chaque espèce :

**I (Insuffisamment connue)** : espèce peut-être localisée, en déclin, rare, vulnérable ou en danger mais insuffisamment connue pour lui attribuer un statut de menace, même provisoire ;

**S (en Sécurité)** : population supérieure à 10.000 couples, ni en déclin, ni localisée ;

**L (Localisée)** : population comptant plus de 10.000 couples nicheurs ou 40.000 oiseaux hivernants, pas en déclin modéré ou important, mais avec 90% de la population présente sur 10 sites ou moins ;

**D (en Déclin)** : population en déclin modéré (d'au moins 20% de l'effectif ou de la distribution dans 33 à 65% de la population, ou d'au moins 50% de l'effectif ou de la distribution dans 12 à 24% de la population) ;

**R (Rare)** : population ni en déclin modéré, ni en déclin important mais inférieure à 10.000 couples nicheurs et non marginale à une population non européenne ;

**V (Vulnérable)** : population en large déclin (déclin de l'effectif ou de la distribution d'au moins 20% dans au moins 66% de la population, ou d'au moins 50% dans au moins 25% de la population entre 1970 et 1990) ;

**E (en Danger)** : ce critère s'applique à un des 3 cas suivants :

- Population inférieure à 10.000 couples nicheurs, en déclin important et non marginale à une population non européenne plus importante ;

- Population inférieure à 2.500 couples nicheurs, en déclin modéré et non marginale à une population non européenne plus importante ;

- Population ni en déclin modéré, ni en déclin important, mais inférieure à 250 couples nicheurs, non marginale à une population non européenne plus importante ;

( ) : statut provisoire ;

w : statut en hiver.

### **Directive Oiseaux**

Il s'agit de la directive européenne n°79/409 du 6 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen.

Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale) ;

Annexe II : espèces pouvant être chassées :

*Partie 1 (A.II.1)*: espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive ;

*Partie 2 (A.II.2)* : espèces pouvant être chassées seulement dans les Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées ;

Annexe III : espèces pouvant être commercialisées :

*Partie 1 (A.III.1)* : espèces pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou autrement licitement acquis ;

*Partie 2 (A.III.2)* : espèces pour lesquelles les Etats membres peuvent autoriser sur le territoire la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

### **Convention de Berne**

Cette convention du 19/09/79 est relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/08/90 et 20/08/96).

Annexe II : espèces de faune strictement protégées ;

Annexe III : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée.

### **Convention de Bonn**

Cette convention du 23/06/79 est relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (JORF du 30/10/90).

Annexe I : espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate ;

Annexe II : espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

**Loi de protection de la nature** du 10/07/76 (art. L-211) du code rural), article 1 de l'arrêté ministériel du 17/04/81 modifié le 5/03/99 et le 16/06/99 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

P : oiseaux protégés ;

P1 : oiseaux partiellement protégés (art. 2 de l'arrêté du 17/04/81 modifié le 5/03/99) ;

C : oiseaux chassables.

Tableau n°1 : liste et différents statuts des espèces rares, menacées ou à surveiller régulières en Champagne-Ardenne

ESPECES	Nom latin	Statut biologique			Statut de conservation					Statut de protection			
		N	P	H	Liste Rouge CA	Liste Rouge France	Cat. SPEC	Statut européen		Directive Oiseaux	Conv. Berne	Conv. Bonn	Loi France
								Statut	Critère				
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>		MR	HR		-	V	3	V	Large déclin	II	II	P
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>		MR	HO		-	V	3	V	Large déclin	II	II	P
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>		MO	HR		-	V				II	II	P
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	NO	MR	HO	O		NE				II	II	P
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>		MR	HO		-	V			A I	II	II	P
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	NR	M	HO	O	R	S				II	II	P
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	N	M	H	O						III		PI
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	NSR	MR	HO	E	V	NE	3	(V)	Large déclin	II	II	P
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	N	M		E	E	-	3	(V)	Large déclin	II	II	P
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	NR	MR		O	AS	NE	3	D	Déclin modéré	II	II	P
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	NR	M	HO	O	AS	NE			A I	II	II	P
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>		M	H		V	V			A I	II	II	P
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	N	M		E	D	-	3	V	Large déclin	II	II	P
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	NR	M	HO	V	V	-	3	R	< 10.000 c	II	II	P
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	NR	M	HO	E	R	NE	2	V	Large déclin	II	II	P
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>		MR	HO		V	V	2	E	Large déclin < 10.000 c	II	II	P
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	N	M	H		R	NE			A II.2	III	II	P
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>		MR	H		-	V	3w	Lw	Localisé hiver	II	II	P
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>		MO	H		-	NE	4w		A I	II	II	P
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>		M	H		-	V			A II	II	II	C
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>		MO	H		-	V			A II, III	III	II	C
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>		M	H		V	R			A II, III	III	II	C
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>		MO	HR		-	V	4, 2w	S, Lw	Localisé hiver	II	II	P
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>		MR			-	AS	3	V	< 2.500 c Localisé hiver	III	II	P
Tadome de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	N	M	HR	E						II	II	P
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>		M	H		-	AS			A II, III	III	II	C

ESPECES	Statut biologique		Statut de conservation						Statut de protection				
	N	M	V	V	L	L	3	V	Large déclin	A II	III	II	C
Canard chipeau		H											
Sarcelle d'hiver	NR	H	E	R	AS					A II, III	III	II	C
Canard pilet		H		NE	AS		3	V	Large déclin	A II.1, A III.2	III	II	C
Sarcelle d'été	N		V	E	-		3	V	Large déclin	A II	III	II	C
Canard souchet	N	H	V	R	AS					A II.1, A III.2	III	II	C
Nette rousse		HR		E	V		3	D	Déclin modéré	A II	III	II	C
Fuligule milouin	N	H	V	D	S		4			A II.1, A III.2	III	II	C
Fuligule nyroca		HR		-	NE		1	V	Large déclin	A I	III	II	P
Fuligule morillon	N	H	E	R	S					A II, III	III	II	C
Fuligule milouinan		HO		-	R		3w	Lw	Localisé hiver	A II, III	III	II	C
Eider à duvet		HR		V	R					A II, III	III	II	C
Macreuse brune		HR		-	R		3w	Lw	Localisé hiver	A II	III	II	C
Gaïtrot à œil d'or		H		-	R					A II	III	II	C
Harle pieïtte		H		-	V		3	V	Large déclin	A I	II	II	P
Harle huppé		HR		V	R					A II	III	II	P
Harle bièvre	NO	H	O	V	R					A II	III	II	P
Bondrée apivore	N						4			A I	II		P
Milan noir	N		V	AS	NE		3	V	Large déclin	A I	II	II	P
Milan royal	N	H	E	AS	NE		4			A I	II	II	P
Pygargue à queue blanche		HR		-	V		3	R	< 10.000 c	A I	II	I, II	P
Circaète Jean-le-Blanc	ND			R	-		3	R	< 10.000 c	A I	II	II	P
Busard des roseaux	N		E	AS	NE					A I	II	II	P
Busard Saint-Martin	N	H	V	AS	AS		3	V	Large déclin	A I	II	II	P
Busard cendré	N		V	AS	-		4			A I	II	II	P
Aigle botté	ND	MR	E	R	NE		3	R	< 10.000 c	A I	II	II	P
Balbutard pêcheur	NO	M	O	V	NE		3	R	< 10.000 c	A I	II	II	P
Faucon crécerelle	NS	M	D	AS	NE		3	D	Déclin modéré		II	II	P
Faucon kobez	NO	MR	O				3	V	Large déclin		II	II	P
Faucon émerillon		HR		-	V					A I	II	II	P
Faucon hobereau	N		V	S	-						II	II	P
Faucon pèlerin	NR	M	E	R	NE		3	R	< 10.000 c	A I	II	II	P
Gélinotte des bois	NS		E	D						A I, II	III		C
Tétras lyre	NSR		E	D			3	V	Large déclin	A I, II	III		PI



ESPECES	Statut biologique		Statut de conservation					Statut de protection			
	NSR		D		2	V	Large déclin	A II, III	III	III	C
<i>Alectoris rufa</i>	NSR				2	V	Large déclin	A II, III	III		C
<i>Perdix perdix</i>	NS		AS		3	V	Large déclin	A II.1, A III.2	III		C
<i>Coturnix coturnix</i>	N	M	I	AP	3	V	Large déclin	A II	III	II	C
<i>Rallus aquaticus</i>	N	M	V	AP	NE			A II, III	III		C
<i>Porzana porzana</i>	NR	M	E	E	NE	4		A I	II	II	P
<i>Crex crex</i>	N	M	E	E	-	1	Large déclin	A I	II		P
<i>Grus grus</i>		M	H	V	AS	3	Large déclin	A I	II	II	P
<i>Tetrax tetrax</i>	NR	MO	E	E	NE	2	Large déclin	A I	II		P
<i>Haematopus ostralegus</i>		MR		R	S			A II	III		C
<i>Himantopus himantopus</i>	NO	MR	O	AS	-			A I	II	II	P
<i>Recurvirostra avosetta</i>		M		L	AS	4, 3w	Localisé hiver	A I	II	II	P
<i>Burhinus oedienemus</i>	N	M	D	D	NE	3	Large déclin	A I	II	II	P
<i>Charadrius dubius</i>	N	M	R						II	II	P
<i>Charadrius hiaticula</i>		M		V	AS				II	II	P
<i>Pluvialis apricaria</i>		M	HR	-	AS	4		A I, II	III	II	C
<i>Pluvialis squatarola</i>		M	HO	-	AS			A II	III	II	C
<i>Vanellus vanellus</i>	N	M	H	D	D			A II.2	III	II	C
<i>Calidris canutus</i>		MR	HO	-	V	3w	Localisé hiver	A II	III	II	C
<i>Calidris alba</i>		MR		-	AS				II	II	P
<i>Calidris minuta</i>		M	HR	-	R				II	II	P
<i>Calidris alpina</i>		M	H	-	D	3w	Large déclin hiver		II	II	P
<i>Philomachus pugnax</i>		M	HR	NE	V	4		A I, II	III	II	C
<i>Lymnocyptes minimus</i>		M	HR	-	AP	3w	Large déclin hiver	A II, III	III	II	C
<i>Gallinago gallinago</i>	NR	M	H	E	AS			A II, III	II	II	C
<i>Scolopax rusticola</i>	N	M	H	I	AS	3w	Large déclin hiver	A II, III	III	II	C
<i>Limosa limosa</i>		M		V	V	2	Large déclin	A II, III	III	II	C
<i>Limosa lapponica</i>		MR	HO	-	E	3w	Localisé hiver	A II	III	II	C
<i>Numenius arquata</i>	N	M	H	V	AS	3w	Déclin modéré hiver	A II.2	III	II	C
<i>Tringa totanus</i>		M	HO	R	R	2	Déclin modéré	A II	III	II	C
<i>Tringa glareola</i>		M				3	Déclin modéré	A I			P

ESPECES	Statut biologique		Statut de conservation					Statut de protection					
	NO	M	HR	O	R	NE				II	II	P	
Chevalier guignette	NR	MR		O	R	R					II	II	P
Mouette mélanocéphale				O	R	R	4				II	II	P
Mouette pygmée			HO	V	-	V	3	D	Déclin modéré		II		P
Mouette rieuse	N	M	H							A II.2	III		P
Goéland cendré	NR	M	H	O	V	S	2	D	Déclin modéré	A II	III		P
Goéland leucophaé	NR	M	HR	O						A II.2	III		P
Sterne pierregarin	N	M		V	S	NE				A I	II	II	P
Sterne name		MR			R	-	3	D	Déclin modéré	A I	II	II	P
Guifette moustac	NO	MR			AS	NE	3	D	Déclin modéré	A I	II		P
Guifette noire	NO	M			V	-	3	D	Déclin modéré	A I	II	II	P
Pigeon colombin	N	M	H	D	AP	AS	4			A II	III		C
Tourterelle des bois	N	M		AS	D	-	3	D	Déclin modéré	A II.2	III		C
Effraie des clochers	NS	MR		AS	D		3	D	Déclin modéré		II		P
Grand-duc d'Europe	NSR	MO		E	R		3	V	Large déclin	A I	II		P
Chevéche d'Athéna	NS			E	D		3	D	Déclin modéré		II		P
Hibou des marais	NR	MR	HR	E	V	V	3	(V)	Large déclin	A I	II		P
Chouette de Tengmalm	NS			V	AS					A I	II		P
Engoulevent d'Europe	N	M		V	AS	-	2	(D)	Déclin modéré	A I	II		P
Martin-pêcheur d'Europe	NS	M	H	AS	AS	NE	3	D	Déclin modéré	A I	II		P
Huppe fasciée	N	M		E	D	-					II		P
Torcol fourmilier	N	M		D	D	NE	3	D	Déclin modéré		II		P
Pic cendré	NS			E	AS		3	D	Déclin modéré	A I	II		P
Pic vert	NS			S	AS		2	D	Déclin modéré		II		P
Pic noir	NS									A I	II		P
Pic mar	NS			AS	AS		4			A I	II		P
Pic épechette	NS			AS			4				II		P
Cochevis huppé	NS			D	D	NE	3	(D)	Déclin modéré				
Alouette lulu	N	M		V	AS	NE	2	V	Large déclin	A I	III		P
Alouette des champs	NS	M	H	AS	AP	AP	3	V	Large déclin	A II.2	III		P
Hirondelle de rivage	N	M		AS	AS	-	3	D	Déclin modéré		II		P
Hirondelle rustique	N	M		AS	D	-	3	D	Déclin modéré		II		P
Hirondelle de fenêtre	N	M		AS							II		P
Pipit rousseline	N	M		V	AS	-	3	V	Large déclin	A I	II		P

ORGFH – Etat des lieux : oiseaux

ESPECES	Statut biologique		Statut de conservation				Statut de protection					
	N	M	H	AS								
Pipit farlouse	N	M	H	AS			4			II		P
Cincle plongeur	NS			D	AS					II		P
Gorgebleue à miroir	N	MR		E					A I	II		P
Rougequeue à front blanc	N	M		AS	AP	-	2	V	Large déclin	II		P
Tarier des prés	N	M		V	D	-	4			II		P
Tarier pâtre	N	M	HR	AS	AP	NE	3	(D)	Déclin modéré	II		P
Traquet moitteux	N	M		E	AP	-				II		P
Merte à plastron	NR	M		E			4			II		P
Grive litorne	N	M	H	D			4		A II.2	III		C
Bouscarle de Cetti	NSR	MR		E						II		P
Locustelle lusciniôide	N	M		E	D	-	4			II		P
Phragmite des joncs	N	M		D	AP	-	4			II		P
Rousserolle verderolle	N	M		D			4			II		P
Rousserolle turdoïde	N	M		V	D	-				II		P
Hypolaïs icterine	N	M		E	D	-	4			II		P
Fauvette babillarde	N	M		AS						II		P
Pouillot de Bonelli	N	M		D			4			II		P
Pouillot siffleur	N	M		AS			4			II		P
Gobemouche gris	N	M		AS	AS	-	3	D	Déclin modéré	II	II	P
Gobemouche à collier	N	MO		E	AS	-	4		A I	II	II	P
Gobemouche noir	NR	M		E			4			II		P
Grimpeur des bois	NS			R						II		P
Rémiz penduline	NO	MR		O	V	NE				III		P
Pie-grièche écorcheur	N	M		AS	D	-	3	(D)	Déclin modéré	II	A I	P
Pie-grièche grise	N	M	H	E	D	NE	3	D	Déclin modéré	II		P
Pie-grièche à tête rousse	N	M		E	D	-	2	V	Large déclin	II		P
Cassenoix moucheté	NS			V	D					II		P
Grand Corbeau	NSR	MO		E	S					III		P
Moineau friquet	NS	M	H		AS	NE				III		P
Tarin des aulnes	N	M	H	E	R	NE	4			II		P
Sizerin cabaret	NR	M	H	E						II		P
Bec-croisé des sapins	N	M	H	V						II		P

ORGFH – Etat des lieux : oiseaux

ESPECES	Statut biologique		Statut de conservation			Statut de protection			
	NS	M	H	AS	NE	4		II	P
Bruant jaune									
<i>Emberiza citrinella</i>									
Bruant zizi									
<i>Emberiza cirius</i>									
Bruant proyer									
<i>Miliaria calandra</i>									

## 1.2. Hiérarchisation

L'objectif de ce rapport est de déterminer une liste d'espèces dont la protection est prioritaire dans la région. Il s'agit bien sûr des espèces menacées à court terme, essentiellement celles qui étaient autrefois plus communes et qui ont fortement régressé, mais également les espèces plus rares, à faibles effectifs dont la population fluctue voire progresse. Ces dernières espèces participent à la biodiversité avifaunistique de la Champagne-Ardenne et méritent largement qu'on s'y intéresse.

### 1.2.1. Les espèces nicheuses

Dans un premier temps, nous allons reprendre les espèces se reproduisant régulièrement dans notre région et comparer leur population aux effectifs présents en France et en Europe. Le tableau n°2 ci-après reprend l'ensemble de ces informations. Nous y avons également inclus une colonne sur la tendance de la population régionale ces dix dernières années.

Pour la région Champagne-Ardenne, les effectifs datent le plus souvent de l'année 2002, lorsque les informations sont disponibles. Pour les rapaces diurnes, les effectifs ont été estimés le plus souvent en s'appuyant de l'enquête de 1998 – 2000 (Jean-Luc Bourrioux *in litt.*). En l'absence de données précises ou en cas de fluctuation, ils sont indiqués avec une fourchette plus ou moins importante. En cas de manque flagrant de fiabilité, ils sont mis entre parenthèses. La plupart des fourchettes proviennent de l'estimation réalisée en 1999 pour l'élaboration de la liste rouge régionale. Les effectifs français sont le plus souvent tirés du nouvel inventaire des oiseaux de France (DUBOIS *et al*, 2000) mais peuvent être issus d'autres sources comme le suivi des espèces nicheuses rares et menacées coordonné au niveau national par la LPO. Enfin, les effectifs européens sont issus de la publication de BirdLife (BirdLife International, 2000).

La tendance d'évolution des effectifs est indiquée pour les dix dernières années. Nous n'avons pas voulu remonter plus loin, surtout par manque d'informations. Pour beaucoup d'espèces, cette tendance n'est pas connue avec précision. Ces indications sont à prendre avec précaution d'autant que les fourchettes d'effectifs proposées il y a 10 ans étaient souvent largement sous-estimées. Une augmentation apparente des effectifs peut être due, en fait, simplement à une meilleure prospection et non pas à un accroissement réel. Les légendes de cette colonne sont :

- ↑↑ : augmentation de plus de 50 % des effectifs ;
- ↑ : augmentation de 20 à 50 % des effectifs ;
- : espèce plus ou moins stable, sans tendance bien nette ;
- ↓ : diminution de 20 à 50 % des effectifs ;
- ↓↓ : diminution de plus de 50 % des effectifs ;
- ? : évolution non connue ;
- () : tendance incertaine.



**Tableau n°2 : liste et effectifs nicheurs (nombre de couples) en Champagne-Ardenne (avec tendance d'évolution depuis 10 ans), France et Europe des espèces rares, menacées ou à surveiller se reproduisant régulièrement dans la région**

Espèces	Effectifs nicheurs CA	Tendance CA	Effectifs France	Effectifs Europe
Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>	(3 – 8)	-	1 200 – 1 500	39 000 – 50 000
Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	70-74	↕↕	3 350 – 3 500	200 000 – 250 000
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	7 – 10	↕↕	270 – 320	20 000 – 44 000
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	30 – 40	-	400 – 600	37 000 – 110 000
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	1 – 2	↕↕	5 000 – 5 500	42 000 – 59 000
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	1 – 3	↕↕	12 000 – 13 000	61 000 – 72 000
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	10 – 15	↕	2 000 – 2 200	50 000 – 100 000
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	5 – 15	↕↕	14 – 33	6 300 – 9 600
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	6	↕↕	660 – 700	120 000 – 160 000
Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	(70 – 100)	↕↕	1 000 – 1 600	54 000 – 69 000
Tadome de Belon <i>Tadorna tadorna</i>	16 – 17	↕↕	1 500 – 2 000	41 000 – 57 000
Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	30 – 40	↕	900 – 1 000	70 000 – 120 000
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	(5 – 10)	(-)	200 – 500	1 000 000 – 1 600 000
Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	10 – 15	↕	270 – 350	650 000 – 1 100 000
Canard souchet <i>Anas clypeata</i>	10 – 15	↕↕	700 – 1 300	100 000 – 150 000
Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	50 – 100	↕	2 000 – 3 500	230 000 – 330 000
Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	40 – 60	↕↕	650 – 800	610 000 – 830 000
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	750 – 1 000	-	10 000 – 20 000	100 000 – 150 000
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	(250 – 350)	↕	15 000 – 30 000	72 000 – 98 000
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	40 – 60	↕↕	2 000 – 3 000	20 000 – 23 000
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	30 – 40	↕	2 500 – 4 000	52 000 – 88 000
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	350 – 400	↕	8 000 – 15 000	22 000 – 31 000
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	350 – 400	↕	4 000 – 8 000	30 000 – 46 000
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	1 300 – 1 600	-	60 000 – 120 000	300 000 – 440 000
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	200 – 300	↕	7 000 – 10 000	65 000 – 120 000
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	4 – 5	↕↕	900 – 1 100	7 600 – 11 000
Gélinotte des bois <i>Bonasa bonasia</i>	(100 – 200)	↕↕	4 000 – 10 000	1 500 000 – 11 000 000
Tétras lyre <i>Tetrao tetrix</i>	(1 – 2)	↕↕	7 000 – 10 000	550 000 – 1 800 000
Perdrix rouge <i>Alectoris rufa</i>	(5 – 10)	(↕↕)	300 000 – 500 000	2 200 000 – 4 500 000
Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	(40 000 – 80 000)	(↕)	500 000 – 800 000	2 600 000 – 5 100 000
Caïlle des blés <i>Coturnix coturnix</i>	(3 000 – 5 000)	-	100 000 – 500 000	730 000 – 2 400 000
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	(150 – 200)	-	10 000 – 25 000	130 000 – 390 000

Espèces	Effectifs nicheurs CA	Tendance CA	Effectifs France	Effectifs Europe
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	1 – 10	-	250 – 500	52 000 – 170 000
Râle des genêts <i>Crex crex</i>	35 – 50	-	650 – 800	1 100 000 – 1 800 000
Outarde canepetière <i>Tetrax tetrax</i>	1 – 2	↗	1 200 – 1 300	230 000 – 440 000
Édicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	500 – 700	↘	5 000 – 9 000	41 000 – 160 000
Petit Gravelot <i>Charadrius dubius</i>	120 – 160	↗	7 000 – 8 000	110 000 – 610 000
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	130 – 170	↘	17 000 – 20 000	2 000 000 – 11 000 000
Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	2 – 9	↗	150 – 200	1 800 000 – 11 000 000
Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	(350 – 800)	(-)	10 000 – 30 000	1 500 000 – 11 000 000
Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>	60 – 70	(↗)	2 000 – 2 200	130 000 – 270 000
Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	2 – 3	↗	2 300 – 2 500	190 000 – 370 000
Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>	400 – 500	-	35 000 – 40 000	2 300 000 – 3 000 000
Goéland cendré <i>Larus canus</i>	1	↗	30 – 35	430 000 – 690 000
Goéland leucopnée <i>Larus michahellis</i>	1 – 2	↗	40 000 – 45 000	230 000 – 310 000
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	220 – 250	↗	4 800 – 5 000	210 000 – 340 000
Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	(300 – 500)	(-)	50 000 – 100 000	420 000 – 650 000
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	(10 000 – 20 000)	(↘)	250 000 – 450 000	2 800 000 – 14 000 000
Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	(2 000 – 2 500)	(↘)	20 000 – 50 000	100 000 – 210 000
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	2 – 3	-	1 000 – 1 200	12 000 – 42 000
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	260 – 380	↗	11 000 – 30 000	180 000 – 540 000
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	2 – 5	↘	50 – 200	17 000 – 130 000
Chouette de Tengmalm <i>Aegolius funereus</i>	(10 – 20)	(-)	2 000 – 3 000	49 000 – 180 000
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	(100 – 150)	(-)	20 000 – 50 000	310 000 – 860 000
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	(600 – 800)	(-)	10 000 – 20 000	50 000 – 190 000
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	(300 – 500)	↘	30 000 – 50 000	670 000 – 1 600 000
Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i>	(200 – 500)	(↘)	20 000 – 30 000	290 000 – 860 000
Pic cendré <i>Picus canus</i>	70 – 100	↘	5 000 – 7 000	72 000 – 240 000
Pic vert <i>Picus viridis</i>	5 000 – 6 000	(-)	100 000 – 1 000 000	340 000 – 1 600 000
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	(500 – 1 000)	-	8 000 – 20 000	280 000 – 1 500 000
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	(8 000 – 10 000)	↗	25 000 – 100 000	60 000 – 150 000
Pic épeichette <i>Dendrocopos minor</i>	2 500 – 4 000	(-)	40 000 – 60 000	150 000 – 450 000
Cochevis huppé <i>Galerida cristata</i>	800 – 1 200	↘	10 000 – 20 000	2 100 000 – 7 200 000
Alouette lulu <i>Lulula arborea</i>	200 – 500	↘	50 000 – 100 000	900 000 – 3 400 000
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	(100 000 – 200 000)	(↘)	1 000 000 – 3 000 000	25 000 000 – 55 000 000
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	2 000 – 3 000	(↗)	100 000 – 200 000	2 800 000 – 14 000 000
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	(40 000 – 60 000)	↘	1 000 000 – 4 000 000	14 000 000 – 38 000 000
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbica</i>	(30 000 – 45 000)	↘	500 000 – 1 000 000	9 500 000 – 31 000 000



Espèces	Effectifs nicheurs CA	Tendance CA	Effectifs France	Effectifs Europe
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	70 – 100	(-)	15 000 – 20 000	550 000 – 1 400 000
Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i>	(3 000 – 4 000)	(↘)	1 000 000 – 1 500 000	7 400 000 – 23 000 000
Cincle plongeur <i>Cinclus cinclus</i>	(250 – 500)	(-)	20 000 – 30 000	120 000 – 330 000
Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>	10 – 15	↔	10 000 – 12 000	880 000 – 2 400 000
Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	(2 000 – 4 000)	(-)	400 000 – 600 000	1 800 000 – 5 000 000
Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>	(300 – 600)	↔↔	20 000 – 30 000	2 300 000 – 4 900 000
Tarier pâtre <i>Saxicola torquata</i>	(2 500 – 3 500)	(-)	300 000 – 500 000	1 000 000 – 3 200 000
Traquet moiteux <i>Oenanthe oenanthe</i>	(10 – 20)	↔	15 000 – 35 000	2 700 000 – 15 000 000
Merle à plastron <i>Turdus torquatus</i>	(5 – 10)	(↘)	4 000 – 10 000	230 000 – 480 000
Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>	(1 500 – 2 000)	(-)	10 000 – 20 000	5 000 000 – 19 000 000
Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>	6 – 10	↔	50 000 – 100 000	410 000 – 2 000 000
Locustelle luscinioïde <i>Locustella luscinioides</i>	(10 – 20)	↔↔	2 000 – 3 000	150 000 – 380 000
Phragmite des joncs <i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	(300 – 500)	(-)	50 000 – 120 000	3 600 000 – 14 000 000
Rousserolle verderolle <i>Acrocephalus palustris</i>	(400 – 600)	(-)	20 000 – 40 000	1 600 000 – 3 700 000
Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	(200 – 300)	(↘)	5 000 – 8 000	1 200 000 – 6 500 000
Hypolaïs icterine <i>Hippolais icterina</i>	(10 – 20)	↔↔	15 000 – 20 000	1 900 000 – 12 000 000
Fauvette babillarde <i>Sylvia curruca</i>	(3 000 – 4 000)	(-)	30 000 – 50 000	1 800 000 – 4 400 000
Pouillot de Bonelli <i>Phylloscopus bonelli</i>	(200 – 350)	↔	200 000 – 400 000	1 300 000 – 4 000 000
Pouillot siffleur <i>Phylloscopus sibilatrix</i>	(5 000 – 8 000)	(↘)	300 000 – 500 000	15 000 000 – 110 000 000
Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	(3 000 – 5 000)	(-)	500 000 – 1 000 000	6 000 000 – 19 000 000
Gobemouche à collier <i>Ficedula albicollis</i>	(20 – 50)	(↘)	5 000 – 10 000	350 000 – 820 000
Gobemouche noir <i>Ficedula hypoleuca</i>	(10 – 15)	(-)	20 000 – 50 000	3 900 000 – 16 000 000
Grimpereau des bois <i>Certhia familiaris</i>	(50 – 200)	(-)	35 000 – 90 000	2 600 000 – 5 400 000
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius colurio</i>	(5 000 – 6 000)	↔	150 000 – 300 000	2 500 000 – 6 500 000
Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	50 – 70	↔↔	1 700 – 5 500	120 000 – 1 050 000
Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>	30 – 50	↔	10 000 – 13 000	440 000 – 1 100 000
Cassenoix moucheté <i>Nucifraga caryocatactes</i>	20 – 30	-	3 000 – 5 000	160 000 – 420 000
Grand Corbeau <i>Corvus corax</i>	3 – 5	↔	4 000 – 5 000	280 000 – 1 400 000
Moineau friquet <i>Passer montanus</i>	(10 000 – 30 000)	↔	800 000 – 1 000 000	13 000 000 – 37 000 000
Tarin des aulnes <i>Carduelis spinus</i>	10 – 50	↔	500 – 1 000	2 800 000 – 15 000 000
Sizerin cabaret <i>Carduelis cabaret</i>	5 – 10	↔	5 000 – 10 000	300 000 – 380 000
Bec-croisé des sapins <i>Loxia curvirostra</i>	20 – 50	↔	15 000 – 25 000	740 000 – 3 300 000
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	(20 000 – 40 000)	(↘)	1 000 000 – 1 500 000	24 000 000 – 130 000 000
Bruant zizi <i>Emberiza cirius</i>	(200 – 400)	↔	500 000 – 1 000 000	1 200 000 – 4 300 000
Bruant proyer <i>Miliaria calandra</i>	(10 000 – 20 000)	(↘)	200 000 – 500 000	3 600 000 – 19 000 000

Afin de définir des priorités en terme d'espèces, un tableau à double entrée a été élaboré sur le même mode que celui ayant servi pour la création de la liste rouge. Celui-ci est présenté ci-dessous. Nous n'avons pas choisi de suivre la liste rouge régionale car, depuis sa validation en 1999, de nombreuses espèces ont vu leur statut évoluer, particulièrement celles à effectifs réduits.

**Tableau n°3 : hiérarchisation des espèces nicheuses « patrimoniales » de Champagne-Ardenne**

Taille de la population nicheuse (couples) →	≤ 10	11 – 50	51 – 200	201 – 2000	≥ 2 000
<b>Tendance de la population</b> ↓					
<b>En augmentation</b>	2	1	2	2	-
<b>Stable</b>	2	1	1	2	-
<b>En déclin</b>	1	1	1	2	2
<b>En très fort déclin</b>	1	1	1	1	2

1 : espèce dont la protection ou la surveillance est considérée comme prioritaire ;

2 : espèce non menacée à court terme mais restant à surveiller ou nouvelle espèce nicheuse non encore implantée de manière certaine.

Les autres espèces sont considérées comme ayant un statut de conservation non défavorable, pour l'instant, en Champagne-Ardenne.

### **Remarque**

Nous avons fait passer quelques espèces de la catégorie 2 à la catégorie 1 pour diverses raisons :

- cette espèce présente plus de 10 % de ses effectifs nationaux en Champagne-Ardenne ;
- cette espèce est considérée comme fortement menacée en Europe (catégories SPEC1 ou SPEC2) ;
- cette espèce était autrefois beaucoup plus commune, a disparu de la région et commence tout doucement à revenir.

En appliquant cette grille aux 103 espèces nicheuses régulières du tableau n°2, on arrive à la hiérarchisation suivante :

- 48 espèces « prioritaires » en catégorie 1 : Butor étoilé, Blongios nain, Héron pourpré, Cigogne noire, Cigogne blanche, Tadorne de Belon, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Milan royal, Busard des roseaux, Faucon pèlerin, Gélinotte des bois, Tétrins lyre, Perdrix rouge, Râle d'eau, Râle des genêts, Outarde canepetière, Vanneau huppé, Bécassine des marais, Grand-duc d'Europe, Chevêche d'Athéna, Hibou des marais, Chouette de Tengmalm, Engoulevent d'Europe, Pic cendré, Pic mar, Pipit rousseline, Gorgebleue à miroir, Tarier des prés, Traquet motteux, Merle à plastron, Grive litorne, Bouscarle de Cetti, Locustelle lusciniöïde, Hypolaïs icterine, Gobemouche à collier, Gobemouche noir, Grimpereau des bois, Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Cassenoix moucheté, Grand Corbeau, Tarin des aulnes, Sizerin cabaret et Bec-croisé des sapins ;

- 48 espèces en catégorie 2 : Grèbe à cou noir, Grand Cormoran, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Cygne tuberculé, Sarcelle d'hiver, Bondrée apivore, Milan noir, Busard Saint-Martin, Busard cendré,

Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Perdrix grise, Marouette ponctuée, Œdicnème criard, Petit Gravelot, Bécasse des bois, Courlis cendré, Mouette mélanocéphale, Mouette rieuse, Goéland cendré, Goéland leucophaea, Sterne pierregarin, Pigeon colombin, Tourterelle des bois, Effraie des clochers, Martin-pêcheur d'Europe, Huppe fasciée, Torcol fourmilier, Pic vert, Pic noir, Cochevis huppé, Alouette lulu, Alouette des champs, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Pipit farlouse, Cincle plongeur, Phragmite des joncs, Rousserolle verderolle, Rousserolle turdoïde, Pouillot de Bonelli, Pouillot siffleur, Pie-grièche écorcheur, Moineau friquet, Bruant jaune, Bruant zizi et Bruant proyer ;

- 7 espèces à statut non défavorable : Caille des blés, Pic épeichette, Hirondelle de rivage, Rougequeue à front blanc, Tarier pâtre, Fauvette babillarde et Gobemouche gris.

### **1.2.2. Les espèces migratrices et hivernantes**

Concernant cette catégorie d'espèces, il n'existe pas de liste rouge au niveau régional. De plus, les effectifs en stationnement ou hivernage peuvent fortement fluctuer en fonction de nombreux critères : le succès de reproduction, les conditions météorologiques durant la migration, la rigueur de l'hiver, etc... Tout ceci fait qu'il a été très difficile de définir des critères pour retenir comme prioritaires une partie des espèces régulières ne nichant pas en Champagne-Ardenne.

Nous avons vu que 70 espèces passaient ou hivernaient régulièrement dans notre région en plus des nicheurs. Le tableau n°2 recense 54 espèces (soit 77 %) plus ou moins menacées en France ou en Europe. Compte tenu des remarques précédentes, nous avons classé 10 de ces espèces comme prioritaires, essentiellement du fait de l'importance de la Champagne-ardenne pour ses populations migratrices et / ou hivernantes.

Ces 10 espèces sont : la Grande Aigrette, le Cygne de Bewick, le Cygne chanteur, l'Oie des moissons, l'Oie rieuse, l'Oie cendrée, le Harle piette, le Harle bièvre, le Pygargue à queue blanche et la Grue cendrée.

## 2. Les espèces prioritaires en Champagne-Ardenne

Nous venons de voir que 48 espèces d'oiseaux nicheurs peuvent être considérées comme prioritaires en Champagne-Ardenne. Ceci représente 28,6 % de l'avifaune reproductrice régulière de notre région ce qui est à la fois peu et beaucoup. Nous détaillons ci-dessous les différentes « catégories » de ces espèces.

Parmi ces espèces prioritaires, les plus menacées sont les oiseaux autrefois très communs et qui sont actuellement en forte régression, voire au bord de l'extinction, ou ceux à tendance négative avec des effectifs qui ont toujours été assez faibles. En terme d'urgence, ce sont bien sûr ces espèces qu'il conviendrait de protéger en priorité. Il s'agit des oiseaux suivants : le Butor étoilé, le Blongios nain, le Canard chipeau, le Milan royal, la Gélinotte des bois, le Tétraz lyre, la Perdrix rouge, l'Outarde canepetière, la Bécassine des marais, le Hibou des marais, le Pic cendré, le Merle à plastron, la Locustelle lusciniöide, l'Hypolaïs icterine, le Gobemouche à collier, la Pie-grièche grise, la Pie-grièche à tête rousse et le Sizerin cabaret, soit 18 espèces (38 %).

Les autres espèces peuvent rentrer essentiellement dans deux autres catégories. D'une part, il s'agit des espèces en très forte régression mais avec des effectifs encore assez importants (entre 200 et 2 000 couples) comme la Chevêche d'Athéna et le Tarier des prés. D'autre part, ce sont les espèces stables ou en progression mais avec des effectifs réduits. Ces dernières espèces (au nombre de 29) restent fragiles du fait de la taille de leur population mais participent grandement à la biodiversité avifaunistique de la Champagne-Ardenne.

En ce qui concerne les espèces non nicheuses, 10 espèces ont été considérées comme prioritaires. Huit d'entre elles sont essentiellement des hivernantes : le Cygne de Bewick, le Cygne chanteur, l'Oie des moissons, l'Oie rieuse, l'Oie cendrée, le Harle piette, le Harle bièvre et le Pygargue à queue blanche. Quant à la Grande Aigrette et la Grue cendrée, leurs effectifs sont maintenant très importants en hiver mais ces espèces restent essentiellement migratrices.

Chacune de ces 58 espèces est détaillée par une fiche reprenant son écologie, sa distribution et ses effectifs ainsi que les menaces et les mesures de conservation existantes ou à mettre en œuvre pour conforter cette espèce.

Par ailleurs, certaines espèces non intégrées à la liste des 58 espèces retenues dans le cadre de la méthodologie précédemment décrite font l'objet d'une fiche détaillée dans la mesure où elles font l'objet d'un intérêt cynégétique certain. Il s'agit de deux espèces citées en catégorie 2, la Bécasse des bois et la Perdrix grise, et d'une espèce naturalisée, le Faisan commun.

## \* **Butor étoilé** *Botaurus stellaris*

### *Ecologie*

Le Butor étoilé est une espèce typique des marais et plans d'eau pourvus de grandes étendues de roseaux. Sédentaire, ce héron craint les hivers froids qui réduisent fortement ses effectifs. Ses densités sont souvent assez faibles, en général de l'ordre d'un mâle chanteur pour 20 ha. Les mâles, souvent polygames, peuvent avoir jusqu'à 5 femelles. Le butor se nourrit surtout de poissons mais aussi d'amphibiens voire d'invertébrés.

### *Répartition et tendances*

Cette espèce présente une large répartition en Europe, Asie et Afrique. En Europe, elle occupe une grande partie du continent mais sa répartition est loin d'être homogène. Sa population y est estimée à 20 000 – 44 000 couples dont 10 000 – 30 000 rien qu'en Russie. Quatre autres pays accueillent des effectifs non négligeables : l'Ukraine (4 000 – 4 300), la Pologne (1 100 – 1 400), la Biélorussie (950 – 1 200) et la Roumanie (500 – 2 000). L'espèce reste en déclin dans beaucoup de pays et est classée « Vulnérable ». Elle bénéficie d'un plan d'action européen publié en 2001.

En France, l'espèce n'a, semble-t-il, jamais été très abondante et sa répartition y est très hétérogène. Il y avait ainsi seulement 400 – 500 couples au début des années 1970. Le Butor étoilé y est, de plus, en fort déclin depuis 30 ans, l'enquête nationale de 2000 faisant état de 270 – 320 mâles chanteurs seulement. L'espèce est classée « Vulnérable » sur la liste rouge nationale. En France, l'espèce fait l'objet d'un programme Life depuis 2001 et d'un plan de restauration qui reste à valider par le CNPN.

En Champagne-Ardenne, la tendance régionale suit la même courbe : de 25 – 30 couples en 1975 – 1980, la population de butor en comptait à peine la moitié en 1990. La régression des sites favorables en est certainement la première cause. En 2000, 1 seul mâle chanteur fut contacté pendant l'enquête nationale, consécutivement à l'hiver très froid de 1996/1997. Deux ans plus tard, une légère reprise s'amorce avec quelques oiseaux contactés sur différents étangs d'Argonne, de Champagne Humide et de Brie champenoise. La population actuelle doit être de l'ordre de 7 – 10 couples. Notre région n'accueille donc guère plus de 2 – 3 % de la population nationale.

### *Menaces et mesures de gestion*

Dans notre région, le Butor étoilé fréquente les derniers étangs pourvus d'une roselière abondante. Certains d'entre eux sont protégés mais pas tous. Le maintien de cette espèce en Champagne-Ardenne passe par une gestion appropriée des vieilles roselières et une certaine tranquillité, au moins en période de reproduction. Vu la faiblesse de ses effectifs, il conviendrait de recenser précisément cette espèce chaque année et d'entreprendre des actions site par site.

## \* **Blongios nain** *Ixobrychus minutus*

### *Ecologie*

Le Blongios nain se reproduit dans les roselières et les saulaies des plans d'eau (gravières comprises) et des marais. Généralement solitaire, il peut cependant former des colonies lâches. Grand migrateur, cet oiseau arrive tardivement chez nous, rarement avant début mai. Il repart vers l'Afrique en août – septembre. Il se nourrit d'invertébrés, amphibiens et petits poissons.

### *Répartition et tendances*

Cette espèce occupe une vaste aire de répartition à travers le monde (Europe, Asie, Afrique, Océanie). En Europe, elle occupe une grande partie de notre continent mais sa répartition n'est pas homogène. Sa population y a été estimée à 37 000 – 110 000 couples dont 10 000 – 50 000 pour la Russie. Viennent ensuite la Roumanie (10 000 – 20 000) et l'Ukraine (5 000 – 6 000). L'espèce est en régression presque partout et est classée « Vulnérable ».

La répartition de l'espèce en France est assez clairsemée. Ses effectifs n'y sont pas connus avec précision et diffèrent assez fortement d'une source à l'autre. Compte tenu de la discrétion de cette espèce, on peut raisonnablement penser que les effectifs sont souvent sous-estimés. Nous préférons suivre DUBOIS *et al* (2000) en élargissant un peu la fourchette à 400 – 600 couples. Le Blongios nain a beaucoup régressé depuis 30 ans et est classé « En danger » sur la liste rouge nationale. Un plan de restauration nationale est à l'étude pour cette espèce.

En Champagne-Ardenne, l'espèce a beaucoup régressé dans les années 1970 et 1980. Sa population semble stabilisée actuellement mais à seulement 30 – 40 couples nicheurs environ. Notre région accueille 5 à 10 % de la population nationale ce qui est notable .

### *Menaces et mesures de gestion*

L'espèce fréquente essentiellement les grands lacs et étangs de Champagne Humide et d'Argonne. Sa répartition exacte n'est pas connue avec précision, le Blongios nain pouvant fréquenter des petits plans d'eau forestiers non prospectés. Une proportion importante (plus de 30 % ?) fréquente des espaces protégés mais de nombreux couples nichent sur d'autres étangs ou des gravières. L'espèce souffre toujours de la disparition des ceintures de roseaux et de l'assèchement des marais. Un recensement précis permettrait de quantifier la population régionale et de préciser sa répartition.

## \* Grande Aigrette *Ardea alba*

### *Ecologie*

La Grande Aigrette est une espèce piscivore, aux mœurs assez proches du Héron cendré. Elle fréquente les lacs, étangs et plans d'eau mais aussi les rivières, ruisseaux et fossés au milieu des herbages et cultures. Sur les zones de reproduction, elle s'installe préférentiellement pour nicher dans les grandes roselières des étangs, comme le Héron pourpré, mais a déjà niché dans des arbres (saules) à 1,5 m du sol.

### *Répartition et tendances*

La Grande Aigrette est une espèce cosmopolite. En Europe, elle est surtout présente dans les pays du sud-est et du centre. Sa population a beaucoup progressé après avoir été au bord de l'extinction. Ses effectifs sont actuellement estimés à 14 000 – 19 000 couples. L'essentiel des nicheurs se trouvent en Russie avec 10 000 – 11 500 couples. Puis, viennent l'Ukraine (1 500 – 4 000 couples) et la Hongrie (1 400 – 1 500 couples). La Grande Aigrette reste néanmoins l'Ardéidé le plus rare de notre continent mais n'est pas considérée comme menacée.

En France, c'était un oiseau très rare voire occasionnel avant 1970. Avec l'augmentation de la population nicheuse et le développement de l'hivernage en Europe de l'ouest, les contacts sont devenus plus réguliers dans notre pays. L'augmentation est surtout très nette depuis le début des années 1990. Actuellement, on estime à environ un millier d'individus le nombre de Grandes Aigrettes hivernant en France. Parallèlement à cet accroissement des hivernants, l'espèce s'est installée comme nicheuse (environ 20 couples actuellement), essentiellement au lac de Grand-Lieu (44) et un peu en Camargue (13/30) et en Dombes (01). Elle est classée « Vulnérable » comme nicheur et en hivernage.

La Champagne-Ardenne a suivi la même tendance qu'au niveau national. D'exceptionnelle avant 1970, elle devient rare mais régulière jusqu'en 1993. Depuis 10 ans, on assiste à une véritable explosion du nombre des individus. Les effectifs sont maximum lors de la migration post-nuptiale, en général entre fin octobre et fin novembre. Ils ont progressé de quelques oiseaux à l'automne 1993 à 200 – 250 individus en 2002. De même, l'hivernage a augmenté dans les mêmes proportions : d'occasionnel jusqu'en janvier 1996 (28 oiseaux), il est devenu régulier et a culminé à 118 en janvier 2001, soit plus de 10 % de la population nationale. Enfin, la Grande Aigrette est maintenant visible toute l'année et sa reproduction est attendue très prochainement.

### *Menaces et mesures de gestion*

A l'heure actuelle, la Grande Aigrette n'est pas à proprement parler menacée. En Champagne-Ardenne, elle fréquente essentiellement les espaces protégés comme les grands lacs et certains étangs en réserve de Champagne Humide. Cependant, l'augmentation des effectifs sur les étangs, comme en Argonne, pourrait devenir problématique pour le stationnement de cette espèce chez nous. Si les effectifs devaient continuer à croître, la Grande Aigrette pourrait, en effet, devenir impopulaire, à l'instar du Héron cendré.

En outre, l'espèce fréquente de plus en plus les fossés, les herbages humides et même les inondations dans les cultures, principalement en cas de gel des plans d'eau, comme ce fut le cas en décembre 2001 et janvier 2002. La très forte diminution des surfaces toujours en herbe au profit du maïs et l'uniformisation des cultures représentent également un risque de diminution des potentialités d'accueil des zones de stationnement.

## \* Héron pourpré *Ardea purpurea*

### *Ecologie*

Le Héron pourpré fréquente les lacs et étangs où il se reproduit dans les grands massifs de roseaux entrecoupés ou non de saules. L'espèce niche en colonies plus ou moins importantes. Hivernant en Afrique, elle arrive chez nous dès fin mars mais surtout en avril et repart en août – septembre. Le Héron pourpré consomme essentiellement des poissons, amphibiens et invertébrés et parfois des petits mammifères et reptiles.

### *Répartition et tendances*

Le Héron pourpré occupe une large répartition en Europe, Asie et Afrique. En Europe, il occupe une large bande de l'ouest à l'est mais ne monte pas très haut en latitude. Sa population y est estimée à 50 000 – 100 000 couples dont 40 000 – 90 000 rien que pour la Russie. Il est en régression dans beaucoup de pays et est classé « Vulnérable ».

En France, ses effectifs, répartis sur une grande partie du territoire mais de façon dispersée, ont été estimés à 2 000 – 2 200 couples. Le Héron pourpré y est en régression et, à ce titre, classé « En déclin » sur la liste rouge nationale.

Si l'on excepte la petite population hollandaise, le Héron pourpré trouve en Champagne-Ardenne sa limite nord de répartition en Europe occidentale. Dans notre région, ses effectifs ont, semble-t-il, été toujours assez faibles et très fluctuants. Le maximum enregistré a été de 20 à 30 couples nicheurs dans les années 50. Actuellement, après une phase de régression, l'espèce connaît une légère reprise et on peut estimer sa population à environ 10 – 15 couples nicheurs soit moins de 1 % de la population nationale. Cette population reste très fragile, n'occupant pratiquement que deux sites (le lac du Der et l'étang de la Horre, occasionnellement sur un des étangs d'Outines).

### *Menaces et mesures de gestion*

L'intégralité de la population champenoise de Héron pourpré se reproduit actuellement sur des plans d'eau protégés. L'espèce ne semble donc pas menacée chez nous. Cependant, la diminution des effectifs de l'étang de la Horre pourrait nuire au maintien de cette espèce sur ce site. Ainsi, il faut noter déjà que la plupart des adultes se reproduisant sur cet étang va se nourrir à l'extérieur et notamment en vallée de la Voire toute proche. Le maintien des grandes roselières et des saulaies des ripisylves sur d'autres étangs d'Argonne et de Champagne Humide ainsi que plus de tranquillité en période de reproduction pourrait permettre à cette espèce de s'installer sur d'autres sites.



## \* Cigogne noire *Ciconia nigra*

### *Ecologie*

Contrairement à sa cousine, la Cigogne noire est un oiseau particulièrement discret, se reproduisant en pleine forêt. Elle s'y alimente également, se nourrissant de poissons dans les ruisseaux traversant les massifs. En migration, elle fréquente également les marais, plans d'eau, vallées et toutes autres zones humides où elle peut se nourrir plus ou moins tranquillement. Migratrice, elle arrive en général en mars – avril et repart pour l'Afrique en août – septembre.

### *Répartition et tendances*

La Cigogne noire a l'aire de répartition la plus étendue de sa famille. On la trouve ainsi en Europe et Asie, de la péninsule ibérique jusqu'en Chine et en Corée, ainsi qu'en Afrique du Sud. En Europe, c'est un oiseau rare dont les effectifs, en progression, ont été estimés à seulement 6 300 – 9 600 couples. Il est d'ailleurs classé « Rare » à cet échelon. L'essentiel de la population se trouve en Europe de l'est : Biélorussie (950 – 1 300), Lettonie (900 – 1 300) et Pologne (950 – 1 100).

En France, la Cigogne noire s'est (ré)installée en tant que nicheuse il y a une trentaine d'années seulement. Les effectifs ne progressent cependant toujours pas de façon significative et l'estimation de notre population a même été revue à la baisse tout récemment. En 2000, la fourchette proposée était seulement de 14 – 33 couples. L'espèce est classée « Vulnérable » sur la liste rouge nationale.

En Champagne-Ardenne, l'espèce s'est implantée certainement dans les années 80 même s'il a fallu attendre 1997 pour trouver un nid dans les Ardennes et prouver sa reproduction. Actuellement, 5 nids sont connus dans notre région : 3 dans les Ardennes, 1 dans l'Aube et 1 dans la Haute-Marne. Compte tenu de la discrétion de l'espèce, on peut raisonnablement penser que les effectifs sont largement supérieurs. Nous proposons ainsi 5 – 15 couples nicheurs pour cette espèce. Notre région représente ainsi 30 à 50 % de l'effectif national, c'est dire son importance pour cette espèce.

### *Menaces et mesures de gestion*

De nombreux facteurs peuvent interférer avec la conservation de la Cigogne noire en Champagne-Ardenne. Tout d'abord, les sites de reproduction forestiers restent fragiles, l'espèce étant particulièrement sensible au dérangement. Signalons cependant que les nids situés en forêt gérée par l'ONF sont protégés et qu'aucune intervention n'est ainsi réalisée dans un rayon de 300 m alentour en période de reproduction. Par ailleurs, l'espèce stationne en des endroits où elle ne niche pas comme les plans d'eau et les vallées. Les étangs privés ne bénéficient d'aucune mesure assurant la pérennité de leur capacité d'accueil. Ainsi, le deuxième site de stationnement régional (et le troisième en France) situé dans le sud de l'Argonne (ZICO des étangs d'Argonne) ne fait pas l'objet de mesures particulière. Durant l'été 2002, il a ainsi accueilli plus d'une vingtaine de Cigognes noires pendant deux mois ! La transformation des herbages au profit des cultures reste un phénomène préoccupant et diminue les sites potentiels de transit. Enfin, en tant qu'espèce migratrice, la Cigogne noire reste menacée durant sa migration et sur ses quartiers d'hivernage africains. L'électrocution sur les pylônes et lignes moyenne et basse tension restent une source non négligeable de mortalité.

Afin de conforter la reproduction et le stationnement de l'espèce chez nous, il serait nécessaire d'assurer la pérennité de tous les sites importants de halte. Une gestion plus favorable des vallées serait également à envisager.

## \* Cigogne blanche *Ciconia ciconia*

### *Ecologie*

La Cigogne blanche fréquente une grande diversité de milieux. Elle se reproduit d'ailleurs aussi bien dans les villages que dans les vallées. En stationnement et pour son alimentation, elle se nourrit essentiellement dans les zones humides (marais, rives des plans d'eau, vallées inondées). Elle consomme surtout des invertébrés aquatiques mais aussi des petits poissons et des amphibiens. Migratrice dans notre région, elle revient d'Afrique ou d'Espagne en février – avril et repart en juillet – septembre.

### *Répartition et tendances*

La Cigogne blanche se reproduit principalement en Europe et un peu en Asie et Afrique australe. En Europe, on la rencontre surtout dans les pays de l'est et la péninsule ibérique. Sa population a été estimée à 120 000 – 160 000 couples. Les principaux pays sont : la Pologne (environ 30 500 couples), la Turquie (15 000 – 35 000), l'Ukraine (12 000 – 18 000), la Lituanie (12 500 – 13 000) et la Biélorussie (10 500 – 13 000). L'évolution des populations est différente en Europe occidentale et en Europe orientale. Côté ouest, l'espèce est en forte progression alors que côté est en régression plus ou moins marquée. Elle est classée « Vulnérable ».

En France, l'espèce a connu une spectaculaire remontée de ses effectifs depuis 30 ans après avoir été au bord de l'extinction : 11 couples en 1974 pour 660 – 700 actuellement, principalement répartis en Alsace et dans l'ouest, en Normandie et sur le littoral atlantique. L'espèce est cependant classée « Rare ».

La présence de la Cigogne blanche en Champagne-Ardenne est sans doute très ancienne. Elle n'a, pourtant, jamais été très abondante, semble-t-il. Sa reproduction y était irrégulière au XX<sup>e</sup> siècle et il a fallu attendre 1986 pour que l'espèce niche chaque année. Actuellement, le renouveau des populations d'Europe occidentale a entraîné une recrudescence des groupes en stationnement et par là même, une petite augmentation des couples nicheurs. En 2002, il y a eu ainsi 6 couples nicheurs dans la région : 1 dans le village d'Eclaron-52 près du lac du Der et 5 sur les vallées inondables de l'Aisne (1), la Marne (1), l'Aube (1) et la Seine (2), soit moins de 1 % de la population française.

### *Menaces et mesures de gestion*

Compte-tenu de la dégradation des habitats naturels dans les grandes vallées et la gestion de ces milieux, la conservation de la Cigogne blanche passe par une mise en place à court terme d'actions de conservation sur les zones de reproduction (éviter de couper les arbres morts, éviter le retournement des herbages et la plantation de peupliers). Notons que cette espèce reste menacée en Europe et que plus de 50 % de ses effectifs s'y trouvent (catégorie SPEC2).

Par ailleurs, cette espèce est très fréquemment victime des lignes électriques moyenne tension. Aussi, l'enfouissement des lignes moyennes tension les plus concernées serait favorable à la conservation de cette espèce.

## \* **Cygne de Bewick** *Cygnus columbianus bewickii*

### *Ecologie*

En automne et en hiver, le Cygne de Bewick fréquente les étangs et les grands lacs où il se nourrit de plantes aquatiques. Il exploite également les cultures, particulièrement en cas de gel, parfois en compagnie des Cygnes chanteurs et Grues cendrées. L'espèce arrive dès fin octobre et surtout en novembre. Elle repart en février – mars, voire début avril.

### *Répartition et tendances*

Le Cygne de Bewick se reproduit en Sibérie arctique, de la péninsule de Kola jusqu'en Asie. En fait, il y a deux populations principales : l'une, d'au moins 14 000 oiseaux, qui niche à l'ouest de l'Oural et qui hiverne en Europe du nord-ouest (soit 3 000 à 3 500 couples reproducteurs en Russie), et l'autre, d'environ 30 000 individus, qui niche en Sibérie asiatique et hiverne surtout au Japon, en Chine et en Corée. En Europe, cette espèce est classée « Localisée » en hivernage. Les principaux pays qui accueillent cette espèce à la mauvaise saison sont : les Pays-Bas (3 000 – 10 000 individus), la Grande-Bretagne (environ 6 600), l'Irlande (2 000 – 2 500) et le Danemark (environ 2 000). L'espèce est globalement en progression depuis les années 60.

En France, l'espèce apparaît en général dès la fin octobre mais principalement en novembre et jusqu'en décembre. L'espèce hiverne habituellement sur un nombre restreint de sites. La Camargue (13/30) accueillait autrefois la majorité des oiseaux mais le lac Amance (10) et le lac du Der-Chantecoq (51/52) prennent de plus en plus d'importance. Au cours d'un hiver « normal », il y a 30 – 90 individus dans notre pays. En cas de coup de froid, les effectifs peuvent être un peu plus importants, comme en 1996/1997 où l'on dénombra 225 individus en janvier. L'espèce est classée « Vulnérable » en hiver en France.

En Champagne-Ardenne, le Cygne de Bewick fréquente presque exclusivement les grands lacs de Champagne Humide. La population hivernante, comprise entre 25 et 45 individus ces dernières années, se fixe d'abord surtout sur le lac Amance (10) en début de saison puis remonte sur le lac du Der-Chantecoq (51/52) dans le courant du mois de janvier pour y terminer son hivernage. Lors d'un hiver doux, cette population représente 48 à 89 % de l'effectif national (mais seulement 11 à 14 % en cas de coup de froid). Notre région accueille donc maintenant l'essentiel des Cygnes de Bewick hivernant en France. Les effectifs de cette espèce ont également progressé chez nous puisque dans les années 80, on n'en comptait que 8 à 18.

### *Menaces et mesures de gestion*

Espèce protégée, le Cygne de Bewick n'est pas menacé en Champagne-Ardenne, d'autant plus qu'il fréquente essentiellement les grands lacs et étangs en réserve de Champagne Humide. Cependant, surtout en cas de gel comme durant l'hiver 2001/2002, les individus se nourrissent également dans les herbages et les champs cultivés comme les chaumes de maïs, le colza et le blé d'hiver. Quelques mesures pour renforcer le stationnement de cette espèce sont envisageables. Ainsi, les secteurs d'alimentation en plaine cultivée pourraient bénéficier de mesures agro-environnementales notamment ceux situés au nord du lac du Der-Chantecoq dans la zone du Perthois. Par ailleurs, la navigation sur le lac du der avant le 1<sup>er</sup> avril ne permet pas à ces oiseaux de terminer leur hivernage dans des conditions optimales. Même si la population champenoise de Cygne de Bewick reste très marginale par rapport aux effectifs hivernants en Europe, elle est néanmoins l'une des deux plus importantes de France, en ce sens la Champagne-Ardenne a une responsabilité particulière au niveau national.

## \* **Cygne chanteur** *Cygnus cygnus*

### *Ecologie*

Le Cygne chanteur fréquente les mêmes habitats que le Cygne de Bewick, à savoir les grands lacs et étangs, principalement en Argonne et le lac du Der-Chantecoq. Lui aussi peut s'alimenter également sur les cultures (chaumes de maïs, blés d'hiver, colza), surtout si les plans d'eau sont gelés. Le Cygne chanteur arrive en général un peu plus tard, de début novembre à mi-décembre. Il repart dans le courant du mois de mars.

### *Répartition et tendances*

Le Cygne chanteur se reproduit dans le Paléarctique, de l'Islande jusqu'au nord-est de la Sibérie et en Mongolie. En Europe ses effectifs reproducteurs ont été estimés à 10 000 – 12 000 couples, répartis principalement dans 4 pays : la Suède (3 000 – 4 000), la Russie (3 000 – 3 700), l'Islande (environ 2 500) et la Finlande (1 400 – 1 600). La population hivernante est d'au moins 40 000 individus. Les principaux pays sont : la Russie (10 000 – 70 000 oiseaux), l'Irlande (10 000 – 11 000), la Grande-Bretagne (environ 7 500), le Danemark (environ 6 700) et la Suède (2 000 à 4 000). L'espèce a beaucoup progressé au cours des 50 dernières années après avoir été pratiquement éradiquée par l'homme auparavant.

En France, cette espèce a également progressé depuis une vingtaine d'années mais reste très rare en hiver. Au cours d'un hiver normal, la population hivernante est de 10 – 50 oiseaux seulement. En cas de coup de froid, on note un léger afflux comme en janvier 97 avec 66 individus. Le lac du Der-Chantecoq (51/52) est le seul site d'hivernage régulier.

En Champagne-Ardenne, le Cygne chanteur hiverne donc presque exclusivement sur le lac du Der-Chantecoq lors d'un hiver normal. Cette population représente alors 58 à 96 % du total national. En cas de coup de froid, on peut le rencontrer sur les étangs d'Argonne ou les rivières et gravières des vallées et, comme pour le Cygne de Bewick, la part de la Champagne diminue, comme en janvier 1997 où elle a atteint seulement 44 %. Les effectifs sont en progression et sont passés de 0 – 20 individus dans les années 80 à 2 – 29 dans les années 90, le maximum de 29 ayant été obtenu lors de l'hiver froid en janvier 1997. Un afflux sans précédent a été enregistré lors de l'hiver froid 2001/2002 avec pas moins de 48 Cygnes chanteurs comptabilisés à la mi-janvier 2002 : 42 sur le lac du Der, 3 en Argonne et 3 en vallée de la Marne.

### *Menaces et mesures de gestion*

Nous pouvons reprendre pour le Cygne chanteur le paragraphe du Cygne de Bewick, d'autant que ces deux espèces fréquentent pratiquement les mêmes sites à partir de janvier.

Espèce protégée, le Cygne chanteur n'est pas menacé en Champagne-Ardenne, d'autant plus qu'il fréquente essentiellement le lac du Der-Chantecoq, classé en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage. Cependant, surtout en cas de gel comme durant l'hiver 2001/2002, les individus se nourrissent également dans les herbages et les champs cultivés comme les chaumes de maïs, les colzas et les blés d'hiver. Quelques mesures pour renforcer le stationnement de cette espèce mériteraient d'être mises en œuvre. Ainsi, les secteurs d'alimentation en plaine cultivée situés au nord du lac du Der-Chantecoq mériteraient de bénéficier de mesures agro-environnementales. Par ailleurs, la navigation sur le lac du der avant le 1<sup>er</sup> avril ne permet pas à ces oiseaux de terminer leur hivernage dans des conditions optimales. Même si la population champenoise de Cygne chanteur reste plus que marginale par rapport aux effectifs hivernants en Europe, elle est néanmoins la principale en France et il apparaît important de conforter cet hivernage chez nous.

## \* Oie des moissons *Anser fabalis*

### *Ecologie*

En hivernage, l'Oie des moissons fréquente essentiellement les grands lacs et étangs comme sites de dortoir ou pour se reposer mais s'alimente préférentiellement dans les cultures telles que les chaumes, le colza ou les céréales d'hiver, à l'instar des Grues cendrées. Les oiseaux arrivent dans le courant du mois d'octobre et surtout en novembre voire décembre. Ils repartent en février – mars.

### *Répartition et tendances*

L'Oie des moissons occupe une large répartition dans le Paléarctique, se reproduisant de la Norvège jusqu'à l'est de la Sibérie. On reconnaît jusqu'à 5 sous-espèces. Deux d'entre elles nichent en Europe : *fabalis* (oie de taïga) et *rossicus* (oie de toundra). Les effectifs y sont estimés à 83 000 – 120 000 couples répartis dans 4 pays seulement : Russie (80 000 – 120 000), Finlande (1 500 – 2 000), Suède (500 – 1 500) et Norvège (500 – 1 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, l'Oie des moissons est une hivernante assez rare. Au cours d'un hiver normal, il y a 2 700 – 3 500 individus, répartis sur deux sites principaux : le cours du Rhin en Alsace (60 à 70 %) et les grands lacs de Champagne (25 à 30 %). L'étang de Craon (18) est également souvent fréquenté en nombre. Après avoir connu une diminution au début des années 1990, la population française semble maintenant plutôt stable quoiqu'un déclin soit encore perceptible en Champagne par exemple. En outre, *fabalis* a, de nos jours, pratiquement déserté notre pays au profit de *rossicus*. L'espèce est classée « Vulnérable » en hivernage.

En Champagne-Ardenne, l'espèce fréquente presque exclusivement les grands lacs de Champagne Humide : le lac du Der-Chantecoq et le lac de la Forêt d'Orient. La population hivernante, en régression, est passée de 1 090 – 2 510 individus dans les années 80 à 610 – 1 150 dans les années 90. Un minimum a même été atteint en janvier 2000 avec 510 Oies des moissons comptabilisées seulement. En janvier 2002, la vague de froid provoqua un léger afflux puisque 937 individus furent dénombrés à la mi-janvier, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 1992. En moyenne, notre région accueille 25 – 34 % des Oies des moissons hivernant en France.

### *Menaces et mesures de gestion*

L'Oie des moissons est une espèce chassable en France. Les deux sites de stationnement dans la région sont des espaces protégés. Les zones d'alimentation sont situées à l'extérieur des grands réservoirs :

- extension de la ZPS de la « Forêt d'Orient »,
- zone du Perthois, au nord du lac du Der.

La problématique n'est pas la même sur les deux lacs puisque dans l'Aube, les sites de gagnage se trouvent à proximité immédiate du réservoir (quelques centaines de mètres) alors que les oiseaux du Der se nourrissent à plus de 10 km du lac. Si la gestion de ces zones cultivées semble, pour l'instant, assez favorable aux oies, quelques mesures pourraient conforter leur présence. Ainsi, le maintien des chaumes de céréales à l'automne serait une action à renforcer. Par ailleurs, il faudrait conserver les mouillères qui servent pour la toilette et la boisson des oies, ce qui réduirait les allers-retours entre les zones de gagnages et les lacs. De plus, il serait intéressant de connaître le nombre d'Oies des moissons tuées autour des grands lacs pour connaître précisément l'impact de la chasse sur cette espèce. Enfin, la navigation avant le 1<sup>er</sup> avril sur le lac du Der constitue un dérangement en fin d'hivernage.

## \* Oie rieuse *Anser albifrons*

### *Ecologie*

L'Oie rieuse fréquente essentiellement les grands plans d'eau protégés et se nourrit sur les herbages alentour mais aussi sur les pelouses des berges et des îlots. Les oiseaux arrivent en octobre – novembre et repartent en février – mars.

### *Répartition et tendances*

L'Oie rieuse niche dans les toundras de Sibérie, d'Amérique du Nord et du Groenland. La population européenne russe (sous-espèce *albifrons*) compte 50 000 – 80 000 couples et est jugée stable. Celle du Groenland (sous-espèce *flavirostris*) est plutôt en progression avec environ 1 600 couples. L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, l'espèce était beaucoup plus commune autrefois. Les effectifs et les sites fréquentés étaient bien plus nombreux. Dans les années 50, plusieurs milliers d'Oies rieuses *albifrons* hivernaient dans notre pays. Depuis une dizaine d'années, les effectifs sont compris entre 140 et 240 individus en moyenne. Qui plus est, le lac du Der est devenu pratiquement le seul site d'hivernage important, réduisant du même coup sa répartition géographique en France. En janvier 1997, l'hiver froid provoqua un léger afflux puisque 291 Oies rieuses furent dénombrées dans notre pays. La sous-espèce *flavirostris* reste occasionnelle. L'espèce est classée « Vulnérable » en hivernage.

Comme nous venons de le voir, la Champagne-Ardenne est la principale région d'hivernage de cette oie en France avec 95 – 205 individus à la mi-janvier, soit en moyenne 46 à 91 % des effectifs nationaux. Ce pourcentage peut tomber plus bas en cas d'hiver froid qui entraîne un afflux d'Oies rieuses sur un nombre plus important de sites, comme en janvier 1997 (36 %). Le lac du Der-Chantecoq draine à lui seul l'essentiel des oiseaux de Champagne, les lacs de la Forêt d'Orient n'accueillant pas cette espèce tous les ans et le plus souvent à l'unité (maximum de 31 en janvier 2000).

### *Menaces et mesures de gestion*

Comme les deux autres espèces d'oies grises, l'Oie rieuse est chassable en France. Elle est présente sur le lac du Der classé en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage. Contrairement à l'Oie des moissons, cette espèce se nourrit beaucoup à l'intérieur de la cuvette du lac, sur les pelouses des berges, des îlots et de l'île de Chantecoq. Elle s'alimente pourtant également à l'extérieur, dans les herbages mais aussi dans les cultures (chaumes de maïs par exemple), particulièrement en cas de gel. Actuellement, elle ne paraît pas menacée en Champagne. Quelques mesures pourraient, cependant, être mises en œuvre pour conforter sa présence. Tout d'abord, le maintien des herbages sur les zones de gagnage autour du lac du Der doit être recherché. De plus, la navigation sur le lac avant le 1<sup>er</sup> avril ne permet pas aux oiseaux de finir leur hivernage dans des conditions optimales compte-tenu des dérangements causés par les bateaux durant le mois de mars. Enfin, tout comme pour l'espèce précédente, il serait intéressant de savoir quel est le nombre d'oiseaux tués à la chasse pour mesurer l'impact de cette pratique sur cette espèce.

## \* Oie cendrée *Anser anser*

### *Ecologie*

A l'instar des deux autres espèces d'oies grises, l'Oie cendrée fréquente les zones humides, principalement les étangs et les lacs mais aussi les marais et vallées inondables, se nourrissant aussi bien sur les herbages que dans les cultures. Cette espèce, essentiellement hivernante en Champagne-Ardenne, arrive dès le mois de septembre mais surtout en octobre – novembre. Elle repart en février – mars.

### *Répartition et tendances*

L'Oie cendrée a une très large répartition en Europe et Asie. En Europe, sa distribution est très importante mais très hétérogène. Sa population, en augmentation, y a été estimée à 67 000 – 84 000 couples. Les principaux pays sont l'Islande (environ 25 000 couples), la Russie (8 500 – 13 000), l'Allemagne (8 000 – 10 000), la Norvège (7 000 – 10 000) et la Suède (4 000 – 6 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, l'espèce se reproduisait au Moyen Age puis s'est éteinte pendant des siècles. Elle s'y est réinstallée dans les années 80. En 2000, il y avait 68 – 71 couples. Elle est classée « Vulnérable » en tant que nicheuse. Dans notre pays, l'Oie cendrée reste, cependant, une espèce essentiellement migratrice et, dans une moindre mesure, hivernante. Suite à la forte progression des effectifs en Europe, cette espèce est devenue beaucoup plus abondante également en France. Les effectifs hivernants sont ainsi passés de 1 722 individus en janvier 1991 à 12 150 en janvier 2001 ! Si les grands lac de Champagne, et notamment le lac du Der, restent les premiers sites français (sauf en 2001), le littoral atlantique prend de plus en plus d'importance. L'Oie cendrée reste tout de même classée « Rare » en hiver.

En Champagne-Ardenne, les effectifs hivernants ont également progressé de la même manière qu'en France, passant de 374 Oies cendrées en janvier 1987 à 2 863 en 2002. Notre région accueille ainsi environ 30 – 36 % du total national. Le lac du Der-Chantecoq est le premier site français d'hivernage (sauf en 2001) et l'on y compte maintenant 1 570 – 2 450 Oies cendrées. L'effectif, en légère progression, y est surtout très fluctuant en fonction des conditions météo de l'hiver et sans doute, aussi, du succès de reproduction. Parallèlement à l'accroissement de cet hivernage sur le Der, un petit noyau d'oiseaux a colonisé les lacs de la Forêt d'Orient (de 0 à 28 individus entre 1987 et 1995) puis a progressé de manière spectaculaire pour atteindre 667 individus en janvier 2002. En dehors de ces deux sites, l'espèce apparaît sur les vallées et les plans d'eau (d'Argonne principalement). La migration des Oies cendrées hivernant en Espagne et sur le littoral occidental français n'est guère ressentie en Champagne-Ardenne, les oiseaux passant habituellement plus à l'ouest.

### *Menaces et mesures de gestion*

Espèce chassable, l'Oie cendrée fréquente essentiellement les grands lacs de Champagne humide. La population hivernante, bien que présentant des fluctuations interannuelles importantes, reste toujours en progression. Le développement spectaculaire de l'effectif fréquentant les lacs de la Forêt d'Orient pourrait, cependant, traduire une saturation du site du Der dont le nombre est toujours en légère augmentation. Sur ce secteur, le développement très important de la chasse aux oies dans certaines zones de gagnage pourrait également avoir eu un impact sur ce phénomène. Il serait souhaitable de contrôler les prélèvements.

## \* **Tadorne de Belon** *Tadorna tadorna*

### *Ecologie*

Cette espèce fréquente surtout le littoral mais on la rencontre aussi à l'intérieur des terres sur les plans d'eau, les bassins de décantation et les vallées. L'espèce niche en colonies, les femelles utilisant souvent les terriers de lapin pour la reproduction. Plusieurs nichées se regroupent fréquemment après l'éclosion et forment des crèches sous la responsabilité d'un ou deux adultes. Les poussins se nourrissent d'invertébrés aquatiques et d'algues.

### *Répartition et tendances*

Le Tadorne de Belon a une large répartition dans le Paléarctique, de l'Irlande et l'Espagne à l'ouest, jusqu'en Chine à l'est. En Europe, il est surtout présent dans les pays du nord, sur le littoral Manche, Océan atlantique et Mer du Nord. C'est un canard assez rare finalement, ses effectifs ayant été estimés à seulement 41 000 – 57 000 couples dont 10 900 en Grande-Bretagne, 8 000 – 12 000 en Suède, 6 000 – 9 000 aux Pays-Bas et 4 000 – 5 000 en Allemagne. L'espèce n'est pas menacée actuellement après une phase de recolonisation très importante amorcée dans les années 60.

En France, il se reproduit surtout sur le littoral mais aussi, depuis une vingtaine d'années, plus à l'intérieur des terres comme dans le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. Ses effectifs ont beaucoup progressé mais restent faibles, estimés à 1 500 – 2 000 couples. L'espèce n'est pas menacée.

L'espèce s'est implantée en Champagne-Ardenne au début des années 90 suite à la progression de la population de l'Aisne. C'est en 1991 que le premier couple nicheur est trouvé sur les bassins de décantation de la sucrerie de Saint-Germainmont-08. Sur ce site privé, la progression des effectifs semble assez rapide même si l'interdiction d'accès limite un suivi précis. En 1998, l'autorisation (accordée à la LPO) d'y effectuer des relevés réguliers permet d'estimer la population à un minimum de 6 couples nicheurs cette année-là. En 2000, il y a au moins 10 couples et en 2001 et 2002, ce nombre monte à au moins 16 couples. Ailleurs, dans la région, signalons 1 couple à Attigny-08 en 1998 et 1 couple à Droupt-Saint-Basle-10 en vallée de la Seine en 2001 suite aux inondations du printemps. Le Tadorne de Belon est donc bien implanté dans notre région même si ses effectifs ne représentent guère plus de 1 % de la population nationale.

### *Menaces et mesures de gestion*

La principale menace pesant sur le Tadorne de Belon réside dans le fait que l'espèce ne se reproduit que sur un seul site dans notre région, site qui plus est menacé de transformation prochainement. La désignation d'une grande partie de la vallée de l'Aisne en ZPS laisse cependant augurer d'une possible gestion plus favorable à l'avifaune. Le Tadorne n'est d'ailleurs pas très exigeant. Il a besoin de cavités au sol pour sa reproduction (les terriers de lapin font parfaitement l'affaire) et de zones d'eau plus ou moins calme, riches en invertébrés et algues pour la croissance des poussins. C'est ce dernier point qui pourrait poser le plus de problème si tous les bassins devaient être asséchés à l'avenir.



## \* Canard chipeau *Anas strepera*

### *Ecologie*

Le Canard chipeau fréquente les étangs, gravières et grands lacs. Essentiellement herbivore, il se nourrit surtout en eau peu profonde. A l'instar des canards plongeurs, le Chipeau niche tard, les jeunes s'envolant entre le début juin et la fin septembre (majoritairement entre fin juillet et début septembre). Les reproducteurs ne semblent pas sédentaires, pour partie au moins. Les départs de certains étangs ou gravières peuvent être conditionnés par un problème de nourriture et un manque de tranquillité dû à la chasse.

### *Répartition et tendances*

Le Canard chipeau a une large répartition puisque il occupe pratiquement tout l'hémisphère nord, de l'Amérique du Nord à l'Asie. En Europe, son aire de reproduction est également très importante. Ses effectifs ont été estimés à 70 000 – 120 000 couples, ce qui est peu pour un canard. Il y est d'ailleurs classé « Vulnérable ». La Russie arrive largement en tête avec 55 000 – 85 000 couples puis viennent la Roumanie (2 000 – 5 000) et l'Allemagne (2 000 – 4 000).

En France, c'est un nicheur récent, suite à sa progression en Europe de l'Ouest. Il s'est ainsi installé en Dombes en 1920. Après avoir progressé pendant 60 ans, le Chipeau est maintenant en régression, sa population étant estimée à seulement 900 – 1 000 couples. Il se reproduit dans les principales régions d'étangs, surtout dans les deux tiers nord de notre pays. Il est classé « Vulnérable » en tant que nicheur et « Localisé » en hivernage.

En Champagne-Ardenne, un premier couple reproducteur certain est trouvé en 1972 sur le lac de la Forêt d'Orient. Par la suite, la nidification de l'espèce progresse rapidement mais reste cantonnée uniquement à la Champagne Humide et à l'Argonne. Les effectifs se stabilisent à moins de 50 couples nicheurs dans les années 80. L'espèce semble actuellement en légère régression, suivant en cela la tendance nationale. On peut ainsi estimer la population régionale de Canard chipeau à 30 – 40 couples, soit 3 à 4 % seulement de la population nationale.

### *Menaces et mesures de gestion*

La population de Canard chipeau semble actuellement en recul depuis quelques années. Des problèmes d'ordre alimentaire, de tranquillité ou affectant les sites de nidification doivent, en partie, être responsables de cet état de fait. Cette espèce devrait faire l'objet d'un suivi annuel précis de la répartition et du nombre de couples reproducteurs en Champagne-Ardenne. Le succès de reproduction pourrait permettre de mettre en évidence un éventuel problème sur tel ou tel site. Par ailleurs, il serait intéressant de maintenir un maximum de quiétude sur les étangs où niche du Canard chipeau pendant la période estivale afin de permettre à un maximum de familles de prendre leur envol. Enfin, une gestion plus écologique des berges des plans d'eau serait également bénéfique à cette espèce.

### \* **Sarcelle d'été** *Anas querquedula*

#### *Ecologie*

La Sarcelle d'été fréquente une grande variété de milieux aquatiques : les marais, les prairies inondables, les bassins de décantation, les étangs et les grands lacs. L'espèce est migratrice et revient d'Afrique dès la fin février et surtout en mars – avril. Elle repart en août – septembre voire octobre. L'envol des jeunes a lieu de fin juin à début septembre (surtout de mi-juillet à fin août).

#### *Répartition et tendances*

La Sarcelle d'été occupe une vaste aire de répartition au sein du Paléarctique, se reproduisant de la péninsule ibérique jusqu'à la Sibérie et la Chine. En Europe, elle est présente partout mais pas de manière homogène. Sa population a été estimée à 650 000 – 1 100 000 couples dont 570 000 – 960 000 rien que pour la Russie. Viennent ensuite la Biélorussie (35 000 – 65 000) et l'Ukraine (26 000 – 29 000). C'est donc une espèce essentiellement d'Europe de l'Est. Elle est en nette régression dans beaucoup de pays et classée « Vulnérable ».

En France, elle est en fort déclin. Ses effectifs sont ainsi passés de 1 000 – 2 000 couples à la fin des années 60 à 500 – 700 au début des années 80 puis à seulement 270 – 350 actuellement ! Elle est d'ailleurs classée « En danger » sur la liste rouge nationale. Sa répartition y est devenue très clairsemée.

En Champagne-Ardenne, la tendance suit tout à fait la dynamique nationale, malheureusement. La population était estimée à 20 – 40 couples nicheurs dans les années 80 puis seulement 15 – 30 couples dans les années 90. Actuellement, il ne reste plus guère que 10 – 15 couples et encore, soit, tout de même, 3 à 5 % de la population nationale. Même les rares sites accueillant encore cette espèce comme les étangs d'Outines et d'Arrigny (51) ou les bassins de décantation de Saint-Germainmont (08) ne fournissent pas d'observation de nichées tous les ans.

#### *Menaces et mesures de gestion*

Cette espèce est pratiquement au bord de l'extinction dans notre région. Il conviendrait, dans un premier temps, d'effectuer un suivi précis des couples reproducteurs. Une gestion plus favorable des milieux aquatiques et une plus grande tranquillité en période de reproduction ne peuvent que lui être bénéfique. Le problème principal réside peut-être dans les conditions d'hivernage en Afrique. Enfin, compte tenu de la dynamique de cette espèce, une limitation des prélèvements ne pourrait lui être que favorable.

## \* **Canard souchet *Anas clypeata***

### *Ecologie*

Tout comme pour le Canard chipeau, le Canard souchet fréquente une variété de milieux aquatiques. Herbivore, il s'alimente souvent en eau peu profonde dans les étangs ou sur les prairies inondées. L'envol des jeunes a lieu de fin juin à début septembre (et surtout de début juillet à fin août).

### *Répartition et tendances*

L'espèce a une large répartition dans l'hémisphère nord, se reproduisant de l'Amérique du Nord à l'Asie. En Europe, il occupe la plus grande partie du continent. Ses effectifs ne sont, cependant, pas très élevés. Ils ont été estimés à seulement 100 000 – 150 000 couples dont 65 000 – 95 000 rien que pour la Russie. Viennent ensuite les Pays-Bas (10 000 – 14 000), la Finlande (10 000 – 12 000) et l'Allemagne (3 000 – 5 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, il niche sporadiquement dans quelques grandes zones d'étangs et de marais dans la moitié nord de notre pays. Ses effectifs, plutôt en progression, sont de l'ordre de 700 – 1 300 couples. L'espèce est classée « Rare » en tant que nicheuse et « A Surveiller » en hivernage.

En Champagne-Ardenne, le Souchet a toujours été un nicheur peu commun mais, dans les années 80, sa population y avait été estimée à 25 – 40 couples nicheurs. Il était déjà considéré en diminution à l'époque. Aujourd'hui, force est de reconnaître que le statut de cette espèce n'est guère plus reluisant que celui de la Sarcelle d'été. Le Souchet est au bord de l'extinction dans la région et ses effectifs peuvent y être estimés à 10 – 15 couples maximum, soit à peine plus de 1 % de la population nationale.

### *Menaces et mesures de gestion*

On peut reprendre ici les remarques formulées pour la Sarcelle d'été, mis à part le paragraphe sur l'hivernage. Cette espèce n'est pas très commune en hiver dans notre région mais en l'absence de baguage, il est impossible de savoir où vont les nicheurs locaux. Un suivi précis de tous les sites accueillant des oiseaux en mai et juin serait à effectuer tous les ans. Des mesures visant à restaurer ou à conforter l'accueil de cette espèce sur ces plans d'eau pourraient peut-être permettre d'inverser la tendance mais rien n'est moins sûr.

## \* **Fuligule milouin** *Aythya ferina*

### *Ecologie*

Le Fuligule milouin fréquente une grande variété de plans d'eau, en général, plutôt des étangs de faible profondeur où il s'alimente de végétaux aquatiques (feuilles, bulbes, graines) mais aussi d'invertébrés. Les grands lacs de Champagne Humide sont également utilisés en été par plusieurs milliers de Milouins comme sites de mue. Dans notre région, l'envol des jeunes intervient de fin juin à fin septembre (majoritairement de fin juillet à début septembre). L'espèce est présente toute l'année sur la plupart des sites qui ne gèlent pas.

### *Répartition et tendances*

Le Fuligule milouin est une espèce du Paléarctique, nichant de la péninsule ibérique à la Sibérie avec quelques petites populations en Afrique du Nord et en Turquie. En Europe, il est présent presque partout. Ses effectifs y ont été estimés à 230 000 – 330 000 couples. Les principaux pays pour cette espèce sont la Russie (90 000 – 100 000), la Pologne (40 000 – 70 000), la Roumanie (20 000 – 40 000), la République tchèque (10 000 – 20 000) et la Finlande (12 000 – 15 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, le Milouin se reproduit dans toutes les zones humides des deux tiers nord du pays. Après avoir progressé dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle, l'espèce est maintenant en régression. Elle est classée « En Déclin » sur la liste rouge nationale en tant que nicheuse. Ses effectifs sont de l'ordre de 2 000 – 3 500 couples actuellement.

En Champagne-Ardenne, la tendance est un peu la même. Les effectifs nicheurs avaient été estimés à 80 – 150 couples nicheurs dans les années 80 et l'espèce était déjà signalée en régression. Dans les années 90, 70 – 120 couples furent proposés et, actuellement, on peut estimer la population de notre région à 50 – 100 couples seulement. L'espèce se rencontre surtout sur les étangs de Champagne Humide et d'Argonne. Ailleurs, quelques gravières ou bassins de décantation peuvent retenir le Milouin mais jamais en nombre important. Nos effectifs représentent seulement 2 à 3 % du total national.

### *Menaces et mesures de gestion*

Les causes de régression du Fuligule milouin sont difficiles à cerner précisément. L'intensification piscicole de certains étangs et la destruction des roselières et de la végétation aquatique jouent certainement un rôle non négligeable. Ainsi, la population de la RNCFS du lac du Der-Chantecoq et des étangs d'Outines et d'Arrigny, forte de 15 à 20 couples, est relativement stable et se porte plutôt bien, signe que la gestion extensive pratiquée et les travaux menés par l'ONCFS sont plutôt bénéfiques à l'espèce. Il conviendrait de favoriser au maximum un mode de gestion extensif des étangs abritant cette espèce.

## \* **Fuligule morillon** *Aythya fuligula*

### *Ecologie*

En période de reproduction, le Fuligule morillon recherche les plans d'eau (étangs ou gravières) riches en végétation aquatique permettant le développement des invertébrés et notamment des petits mollusques dont il se nourrit. En automne et en hiver, on le rencontre aussi sur les grands lacs où il s'alimente de moules zébrées et d'écrevisses. Les jeunes s'envolent entre fin juillet et mi-septembre (surtout de début août à début septembre).

### *Répartition et tendances*

Le Fuligule morillon est une espèce du Paléarctique, nichant des Iles britanniques à la Sibérie. En Europe, c'est plutôt un oiseau du nord et du nord-est, en expansion vers l'ouest/sud-ouest. Ses effectifs sont estimés à 610 000 – 830 000 couples. Ses principaux pays d'accueil sont la Russie (395 000 – 490 000), la Finlande (100 000 – 150 000), la Suède (40 000 – 60 000) et la République tchèque (15 000 – 30 000). Le Morillon n'est pas considéré comme menacé.

En France, ce fuligule s'est implanté de manière durable depuis 1962 seulement. Depuis le début des années 70, cette espèce a fortement progressé tant sur un plan numérique que géographique. Actuellement, on peut estimer ses effectifs à 650 – 800 couples. L'espèce est classée « Rare ».

En Champagne-Ardenne, l'espèce s'est installée en 1969 dans la Marne. Après une phase de lente progression (quelques couples dans les années 80 puis 5 – 12 couples dans les années 90), le Fuligule morillon est, actuellement, en très forte progression numérique. On peut estimer sa population à 40 – 60 couples nicheurs dont 80 % sur les gravières du Perthois (51/52). L'extension des plans d'eau résultant de l'exploitation des granulats a donc, semble-t-il, favorisé grandement cette espèce. Ailleurs, l'espèce est présente en petit nombre en Champagne Humide et en Argonne mais aussi sur les bassins de décantation de Saint-Germainmont (08) par exemple. La population régionale représente tout de même 6 à 8 % des effectifs nationaux ce qui est loin d'être négligeable.

### *Menaces et mesures de gestion*

Le Fuligule morillon est, actuellement, dans une nette dynamique positive. Cependant, la principale population installée sur les gravières reste fragile d'autant que la fréquentation humaine au printemps et en été a tendance à se développer de manière importante. Il convient de maintenir un maximum de quiétude sur les étangs où niche le Fuligule morillon pendant la période estivale afin de permettre à un maximum de familles de prendre leur envol. La création d'îlots lors des réaménagements des gravières serait à encourager (sites de nids). Enfin, n'oublions pas que la présence des Morillons est souvent maximale sur les jeunes gravières puis tend à diminuer au fur et à mesure de l'eutrophisation des plans d'eau et de la disparition des macro invertébrés dont il se nourrit. Une densité trop importante en poissons est donc néfaste. Concernant la petite population de Saint-Germainmont, les remarques formulées pour le Tadorne sur le devenir des bassins peuvent également s'y appliquer.

## \* Harle piette *Mergellus albellus*

### *Ecologie*

L'espèce fait son nid dans les trous d'arbres au bord des étangs et des rivières à cours lent. En migration et en hivernage, elle fréquente tout type de plans d'eau mais aussi les fleuves et les rivières et plus rarement la mer. Le Harle piette se nourrit de petits poissons voire d'invertébrés aquatiques.

### *Répartition et tendances*

Le Harle piette est un oiseau nordique, présent dans le Paléarctique de la Norvège à la Sibérie. En Europe, il ne se reproduit que dans 5 pays pour un total de seulement 8 100 – 17 000 couples : la Russie (7 000 – 15 000), la Finlande (1 000 – 2 000), la Suède (75 – 150), la Biélorussie (15 – 30) et la Norvège (10 – 20). Il est classé « Vulnérable ». Migrateur, le Harle piette hiverne jusqu'en France, les femelles et les jeunes se déplaçant plus que les mâles.

En France, il apparaît généralement en novembre et repart en février – mars. Lors d'hiver doux, le Harle piette n'est présent que dans le quart nord-est de notre pays. Le lac du Der-Chantecoq en Champagne est en général le premier site pour cette espèce. En moyenne, il y a seulement 90 – 270 individus à la mi-janvier dans notre pays. Des afflux importants peuvent se produire en cas de coup de froid sur l'Europe du Nord. Ainsi, en janvier 1996, 409 Harles piettes y furent dénombrés mais c'est en janvier 1997 que fut enregistré le record absolu de 2 275 individus. Cette espèce a beaucoup progressé dans les années 70 et 80 puis s'est stabilisée, enregistrant de fortes variations interannuelles.

La Champagne-Ardenne est, en général, la première région d'hivernage en France pour cette espèce avec le lac du Der-Chantecoq comme premier site le plus souvent. De temps en temps, les lacs de la Forêt d'Orient retiennent également quelques troupes. En moyenne, il y a 40 – 125 hivernants mais 261 à la mi-janvier 1997 lors de l'afflux sans précédent qui avait touché la France. Cela représente, en général, 29 – 39 % des effectifs nationaux, plus lors d'un hiver très doux (jusqu'à 77 % en janvier 2000), mais seulement 11 % pendant l'afflux de 1997. L'espèce semble en progression chez nous : moyenne de 60 individus pour la période 1987 – 1994 contre 111 pour celle de 1995 – 2002, même si l'afflux de 1997 a biaisé les chiffres en tirant la moyenne vers le haut.

### *Menaces et mesures de gestion*

Le Harle piette fréquente principalement des espaces protégés comme les grands lacs de Champagne Humide, les étangs d'Outines et d'Arrigny et l'étang de la Horre. Il n'apparaît donc pas menacé chez nous. Cependant, quelques autres sites fréquentés en nombre lors d'afflux mériteraient qu'on s'y intéresse davantage comme certains plans d'eau des Ardennes, certains étangs d'Argonne ou certaines gravières du Perthois.

## \* Harle bièvre *Mergus merganser*

### *Ecologie*

Tout comme l'espèce précédente, le Harle bièvre est une espèce cavernicole qui fréquente différents types de milieux aquatiques, des étangs et lacs aux rivières à cours lent. Il s'installe dans des trous d'arbres, des anfractuosités de rochers ou des nichoirs. En période internuptiale, on le rencontre sur différents plans d'eau et les rivières. Il se nourrit principalement de poissons voire d'invertébrés. Espèce essentiellement hivernante chez nous, le Harle bièvre arrive en novembre – décembre et repart en février – mars voire avril.

### *Répartition et tendances*

Le Harle bièvre a une très large répartition dans l'hémisphère nord, se reproduisant de l'Amérique du Nord à l'Asie. En Europe, c'est surtout une espèce nordique même s'il existe une population dans les Alpes. Ses effectifs, peu importants, sont estimés à 52 000 – 88 000 couples. Les principaux pays sont la Finlande (25 000 – 35 000), la Russie (10 000 – 20 000), la Suède (10 000 – 20 000), la Norvège (1 000 – 5 000) et la Grande-Bretagne (2 600). Le Harle bièvre est en nette progression et n'est pas considéré comme menacé.

En France, cette espèce s'est installée en 1905. Depuis une trentaine d'années, on note une forte progression tant spatiale que numérique résultant de l'essor de la population suisse. Nos effectifs reproducteurs sont actuellement de 180 – 200 couples. L'espèce est classée « Vulnérable » cependant du fait de ses faibles effectifs. Le Harle bièvre est surtout une espèce hivernante dans notre pays, présente principalement dans le nord-est en l'absence de coup de froid. En général, 860 – 1 650 individus hivernent chez nous. Cependant, en cas de vague de froid, tout comme pour l'espèce précédente, des afflux plus ou moins importants peuvent se produire comme en janvier 1997 où 5 680 Harles bièvres furent comptabilisés. L'espèce montre une tendance à l'augmentation consécutif à la bonne santé générale en Europe. Elle reste cependant classée « Rare » en hivernage.

La Champagne-Ardenne est l'une des régions majeures pour l'hivernage de ce canard dans notre pays. Les grands lacs de Champagne Humide (et notamment le Der qui est souvent le 2<sup>e</sup> ou le 3<sup>e</sup> site national) sont, bien entendu, les mieux fournis mais certains plans d'eau et rivières, principalement dans les Ardennes, peuvent retenir beaucoup d'oiseaux en cas d'afflux. En général, la population champardennaise est de l'ordre de 120 – 260 individus mais 352 furent recensés en janvier 1996 et surtout 964 en janvier 1997, chiffre sans précédent ! Notre région accueille ainsi 10 – 23 % des effectifs nationaux. Tout comme pour le Harle piette, c'est une espèce qui semble plus commune depuis quelques années (moyenne de 325 individus pour la période 1995 – 2002 contre 120 pour celle 1987 – 1994) même si, là encore, l'afflux de 1997 fausse un peu la tendance. Enfin, signalons la reproduction d'un couple à Chooz-08 en 1996, donnant 3 jeunes à l'envol. Vu la progression de l'espèce, son implantation durable dans la région n'est pas à exclure.

### *Menaces et mesures de gestion*

Actuellement, le Harle bièvre, espèce protégée, n'est pas menacé. Il semble, de plus, en augmentation et fréquente principalement des espaces en réserve. Le suivi annuel de la population hivernante effectué lors du comptage WI de la mi-janvier permet de suivre l'évolution de ses effectifs et de voir s'il y a un problème sur tel ou tel site.

## \* **Milan royal** *Milvus milvus*

### *Ecologie*

Le Milan royal fréquente des milieux composés de paysages ouverts pour sa recherche de nourriture et des bois et bosquets utilisés pour la reproduction. En Champagne, l'espèce est migratrice mais revient très tôt sur ses sites de nidification, parfois dès janvier et le plus souvent en février voire mars. Elle en repart en juillet – août. Le Milan royal a un régime alimentaire très varié, se nourrissant beaucoup de micromammifères mais aussi de lapins et de cadavres.

### *Répartition et tendances*

Le Milan royal est une espèce quasi exclusivement européenne. Ses effectifs ont été estimés à 20 000 – 23 000 couples répartis essentiellement dans 5 pays : l'Allemagne (10 000 – 12 000), l'Espagne (3 300 – 4 000), la France (2 000 – 3 000), la Suisse (800 – 1 200) et la Pologne (400 – 500). L'espèce n'était pas considérée comme menacée mais son statut devrait évoluer prochainement avec la révision du livre « Birds in Europe » prévue pour 2004. Il est, en effet, en nette régression dans les trois principaux pays qui l'accueillent.

En France, l'espèce a connu une nette phase de progression du début des années 70 jusqu'à la fin des années 80. Depuis une dizaine d'années, les populations de la moitié nord se sont effondrées et le Milan royal a disparu de départements entiers où il était autrefois commun. Actuellement, il ne reste guère plus de 2 000 à 3 500 couples dans notre pays, répartis principalement dans le sud-ouest et le massif central et dans une moindre mesure, en Franche-Comté et dans l'est de la Bourgogne. Lors de l'établissement de la liste rouge, l'espèce n'avait été classée que « A Surveiller » mais il est clair qu'elle est actuellement vulnérable. Cette espèce bénéficie d'un plan national de restauration validé en 2002.

Autrefois un des bastions de l'espèce en France, la Champagne-Ardenne a vu sa population régresser de 90 % en 15 ans ! Actuellement, les effectifs sont estimés à seulement 40 – 60 couples nicheurs, tous situés en Haute-Marne. L'avenir paraît bien sombre pour ce milan dans notre région, d'autant que les rares couples qui restent ont un succès de reproduction très faible. Notre région ne représente plus que 2 % des effectifs nationaux.

### *Menaces et mesures de gestion*

La baisse des effectifs nicheurs de la région est sans doute imputable à une destruction directe sur les zones d'hivernage en Espagne (tirs et empoisonnements illégaux) ainsi qu'à une modification de ses habitats de reproduction. Des dérangements au moment de la nidification peuvent aussi être invoqués ainsi que les collisions avec les lignes électriques et les campagnes d'empoisonnement des campagnols. Certaines mesures agri-environnementales mériteraient d'être mises en œuvre là où subsistent encore des couples de nicheurs pour enrayer la banalisation des habitats de certaines zones. Une gestion forestière adaptée devrait permettre de ne pas couper les arbres supports de nids ainsi que d'éviter les travaux en période de reproduction. Enfin, il faudrait continuer le suivi annuel des couples du Bassigny tant qu'il y en a encore.



## \* **Pygargue à queue blanche** *Haliaeetus albicilla*

### *Ecologie*

Cette espèce fréquente une variété de milieux aquatiques, des côtes rocheuses aux marais, lacs, étangs et vallées de l'intérieur. Elle se nourrit tout aussi bien de proies vivantes (poissons et oiseaux principalement) que de cadavres. Migratrice et hivernante en Champagne, elle arrive en octobre – novembre voire décembre et repart en février – mars.

### *Répartition et tendances*

L'aire de répartition du Pygargue à queue blanche s'étend de l'Islande à l'extrême est de l'Asie. En Europe, il n'occupe plus que les contrées reculées du nord et de l'est. Ses effectifs, tombés extrêmement bas au début des années 70, sont en lente mais continuelle progression. Actuellement, la population de cette espèce compte 4 000 – 4 700 couples dont 1 600 – 1 800 en Norvège, 900 – 1 100 en Russie, 440 – 490 en Pologne et plus de 300 en Allemagne. L'espèce est classée « Rare ».

En France, l'espèce a cessé de nicher en Corse dans les années 50. Depuis cette date, elle n'apparaît plus qu'en petit nombre en période internuptiale, entre octobre et mars principalement. Actuellement, il y a entre 10 et 20 individus par hiver, principalement sur les grands lacs de Champagne. On le rencontre également en Alsace et Lorraine.

La Champagne-Ardenne est donc la principale région d'hivernage de cette espèce en France avec en moyenne 4 – 8 individus chaque hiver soit environ 40 % de la population nationale. Les oiseaux fréquentent essentiellement les grands lacs de Champagne Humide (10/51/52) et leurs étangs connexes comme les étangs d'Outines et d'Arrigny (51) et l'étang de la Horre (10/52), et dans une moindre mesure les étangs d'Argonne (51). Il s'agit principalement d'oiseaux immatures ou subadultes mais quelques adultes sont également signalés. Depuis 25 ans et malgré le doublement de la population européenne, le statut et le nombre d'oiseaux observés n'ont pas sensiblement évolué dans notre région.

### *Menaces et mesures de gestion*

Actuellement, le Pygargue à queue blanche se rencontre essentiellement sur les espaces protégés. Cependant, quelques étangs d'Argonne et gravières du Perthois régulièrement fréquentés mériteraient sans doute de bénéficier de mesures de gestion appropriées.

## \* **Busard des roseaux** *Circus aeruginosus*

### *Ecologie*

Le Busard des roseaux fréquente principalement les étangs et marais mais se reproduit également dans les grandes cultures. Cette espèce se nourrit de diverses proies animales qu'elle capture ou qu'elle trouve à l'état de cadavres. Migratrice dans notre région, elle arrive en mars – avril et repart en août – septembre.

### *Répartition et tendances*

Le Busard des roseaux a une très large répartition en Europe, Asie, Afrique et Océanie. En Europe, il occupe presque tout le continent mais pas de manière homogène. Ses effectifs sont estimés à 52 000 – 88 000 couples répartis principalement en Europe de l'est : Russie (25 000 – 40 000), Pologne (4 000 – 9 000), Ukraine (5 500 – 6 000) et Allemagne (4 000 – 6 500). L'espèce, plutôt en progression, n'est pas considérée comme menacée.

En France, sa distribution est très morcelée. Sa population est estimée à 2 500 – 4 000 couples, présents surtout dans les deux tiers nord et sur le littoral méditerranéen. L'espèce est classée « A Surveiller ». Si certaines populations sont plutôt en régression, l'espèce est globalement en augmentation.

La Champagne-Ardenne fait partie des régions où le Busard des roseaux a nettement régressé : des 80 – 90 couples présents dans les années 70, l'espèce ne compte plus que 30 – 40 couples nicheurs actuellement. Cette baisse n'a pas été aussi spectaculaire que celle du Milan royal mais la diminution, toujours sensible, a été lente, régulière et continue. Notre région ne représente guère plus de 1 % des effectifs nationaux.

### *Menaces et mesures de gestion*

La régression du Busard des roseaux est, sans doute, imputable essentiellement à la diminution des potentialités d'accueil des étangs du fait de la réduction des ceintures de végétation. La baisse des effectifs des espèces proies entraîne aussi une plus grande difficulté à s'alimenter. Enfin, le manque de tranquillité de ces milieux est un facteur aggravant pour cet oiseau. Même si cette espèce se reproduit parfois en plein champ cultivé, la pauvreté en proies y limite son expansion. Actuellement, seuls quelques sites sont protégés comme l'étang de la Horre (10/52) ou les étangs d'Outines et d'Arrigny (51). Il conviendrait de proposer une gestion plus écologique des étangs faisant office de site de reproduction. A défaut, l'espèce risque fort de devenir relictuelle chez nous.

## \* Faucon pèlerin *Falco peregrinus*

### *Ecologie*

Le Faucon pèlerin se reproduit sur les falaises que ce soit en bord de mer, dans les vallées entaillées ou en montagne. En période internuptiale, on le rencontre également dans toutes sortes de milieux riches en oiseaux dont il se nourrit (canards, pigeons, limicoles), comme les étangs et les grands lacs. Dans notre région, c'est surtout un visiteur présent entre août et avril.

### *Répartition et tendances*

Le Faucon pèlerin est une espèce cosmopolite. En Europe, il est présent un peu partout mais avec une répartition hétérogène et des densités assez faibles. Après avoir beaucoup régressé dans les années 60 et 70, il commence à retrouver des effectifs intéressants mais toujours assez faibles ; ceux-ci ont été ainsi estimés à 7 600 – 11 000 couples seulement. Les principaux pays pour cette espèce sont l'Espagne (1 630 – 1 760), la Grande-Bretagne (1 285), la France (900 – 1 100) et la Russie (1 000). L'espèce est classée « Rare ».

En France, l'espèce a retrouvé en 30 ans les effectifs et la répartition qui étaient les siens au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle est présente dans tous les massifs montagneux mais aussi sur le littoral de la Manche. Elle commence, également, à coloniser certaines villes comme en Alsace. Ses effectifs sont évalués à 900 – 1 100 couples. L'espèce est classée « Rare ».

En Champagne-Ardenne, l'espèce nichait en Haute-Marne jusque vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et sur le plateau ardennais (vallées de la Meuse et de la Semoy) jusqu'en 1974. Après une absence de 20 ans en tant que nicheur, le Faucon pèlerin fait son grand retour dans les Ardennes en 1994 (1 couple cantonné) et dès l'année suivante, ce couple menait 3 jeunes à l'envol (DICHAMP et SAUVAGE, *op. cit.*). L'espèce progresse lentement mais sûrement : en 2001, 4 couples ont produit 7 jeunes à l'envol (Mission Fir, *op.cit.*). Actuellement, la population est de l'ordre de 4 – 5 couples, soit moins de 1 % de la population nationale. Cette espèce est, en fait, surtout présente en période internuptiale (août – avril) puisque notre région voit passer et accueille en hivernage des Pèlerins d'Europe centrale et septentrionale. Ces oiseaux peuvent être observés un peu partout maintenant même si les grands lacs de Champagne Humide et les zones alentour sont plus particulièrement privilégiés.

### *Menaces et mesures de gestion*

Actuellement, le Faucon pèlerin présente une nette dynamique positive. Cependant, le développement de notre population nicheuse pourrait être compromis par manque de sites favorables et tranquilles dans la vallée de la Meuse dans les Ardennes. Toutefois, compte tenu du fait que cette espèce semble s'adapter récemment en France aux constructions humaines, cette dernière remarque pourrait être tempérée. La pratique de l'escalade pourrait, néanmoins, la concurrencer comme dans certaines régions françaises et, notamment, la Bourgogne toute proche. La progression numérique du Pèlerin engendre également celle des conflits avec les colombophiles ce qui pourrait aussi poser problème à l'avenir. Cette espèce semble, cependant, n'avoir jamais été très commune par le passé et il est difficile de se projeter dans 20 ou 30 ans pour savoir quel sera alors le statut de cette espèce.

## \* **Gélinotte des bois** *Bonasa bonasia*

### *Ecologie*

La Gélinotte des bois est plutôt une espèce forestière montagnarde, présente également en plaine dans les forêts froides. Elle fréquente principalement les boisements riches, souvent mixtes (juxtaposition de conifères et feuillus), pourvus d'une abondante strate de feuillus arbustifs. Elle se nourrit à la fois d'invertébrés, de baies et de végétaux. Sédentaire, la Gélinotte recherche des zones très diversifiées.

### *Répartition et tendances*

La Gélinotte des bois est une espèce du Paléarctique, présente de l'est de la France à la Sibérie. Dans notre continent, c'est essentiellement un oiseau d'Europe septentrionale. Ses effectifs sont estimés à 1 500 000 – 11 000 000 de couples dont 1 000 000 – 10 000 000 rien qu'en Russie. Ailleurs, on la rencontre surtout en Finlande (200 000 – 300 000), Suède (90 000 – 140 000), Biélorussie (50 000 – 65 000) et Pologne (35 000 – 45 000). Bien qu'elle soit en régression dans la plupart des pays d'Europe, elle n'est pas considérée comme menacée.

En France, l'espèce fréquente principalement les Vosges, le Jura et les Alpes, et, plus rarement maintenant, les Ardennes, le Massif central et les Pyrénées. On peut la trouver également dans quelques forêts de plaine dans la partie est de notre pays. Ses effectifs, très mal connus, sont estimés à 4 000 – 10 000 couples. L'espèce est classée « En Déclin » sur la liste rouge nationale. Il faut dire que la Gélinotte des bois a beaucoup régressé depuis une trentaine d'années.

En Champagne-Ardenne, l'espèce a également nettement diminué depuis 30 ans. On la rencontre principalement sur le plateau ardennais et, dans une moindre mesure, dans le sud-est de la Haute-Marne. En fait, ni ses effectifs ni sa répartition ne sont actuellement connus de manière précise. Tout juste pouvons-nous avancer une fourchette de 100 – 200 couples comme minimum mais sans plus de précision. Notre population, en limite de répartition, ne représente plus de toutes façons que 2 – 3 % des effectifs nationaux.

### *Menaces et mesures de gestion*

La priorité, en terme d'actions, serait d'entreprendre un vaste recensement pour préciser sa répartition et proposer une fourchette d'effectifs plus conforme à la réalité. Par ailleurs, pour espérer conserver la Gélinotte parmi les espèces de notre avifaune, quelques mesures de conservation devraient être entreprises ou renforcées :

- favoriser une gestion forestière permettant le maintien de parcelles diversifiées, riches en sous-bois, avec prédominance du taillis sous futaie.
- limiter les prélèvements voire interdire la chasse afin de conforter les mesures concernant son habitat.
- limiter les densités de chevreuils et sangliers.
- canaliser la fréquentation touristique en dehors des zones les plus sensibles.

Un suivi sur le long terme de quelques zones témoins serait indispensable pour essayer de mesurer l'impact des actions mises en place (un plan d'actions régional serait le bienvenu pour cette espèce).

## \* **Tétras lyre** *Tetrao tetrix*

### *Ecologie*

Le Tétras lyre se rencontre principalement en montagne en milieu semi-ouvert couvert d'une végétation à Rhododendrons et Bruyères et présentant des arbres dispersés. Il peut fréquenter également des zones de plus basse altitude présentant ce faciès comme certains marais et tourbières. L'espèce est sédentaire.

### *Répartition et tendances*

L'espèce se reproduit dans tout le Paléarctique, de la Grande-Bretagne à la Sibérie. En Europe, c'est essentiellement un oiseau septentrional et alpin. Ses effectifs sont estimés à 550 000 – 1 800 000 couples dont 100 000 – 1 000 000 rien qu'en Russie. Viennent ensuite la Finlande (100 000 – 300 000), la Suède (170 000 – 210 000) et la Norvège (100 000 – 200 000). L'espèce est en nette régression dans la plupart des pays d'Europe et est classée « Vulnérable ».

En France, le Tétras lyre suit également cette tendance à la baisse. Il se reproduit presque exclusivement dans les Alpes, la population ardennaise étant au bord de l'extinction. Ses effectifs sont estimés à 7 000 – 10 000 couples. L'espèce est classée « En Déclin » sur la liste rouge nationale.

En Champagne-Ardenne, la population ardennaise, « forte » de 20 mâles en 1982, a pratiquement disparu aujourd'hui. Des observations d'isolés sont réalisées tous les ans sur le plateau (J. Wiart / ONF 08, comm. pers.) mais il est difficile de savoir si cette espèce se reproduit encore chez nous. L'estimation de 1 – 2 couples est ainsi donnée de manière très aléatoire.

### *Menaces et mesures de gestion*

Vu la discrétion et la faiblesse des effectifs de cette espèce, il semble illusoire d'entreprendre un recensement précis pour préciser sa répartition et estimer ses effectifs chez nous. Il apparaît plus opportun de mettre en place un plan d'actions commun avec la Belgique où subsiste encore une population un peu plus importante. Des actions en terme de gestion forestière et de tranquillité vis à vis du tourisme seraient les plus appropriées. Cependant, il est sans doute déjà trop tard pour espérer garder cette espèce parmi l'avifaune champardennaise.

## \* **Perdrix rouge** *Alectoris rufa*

### *Ecologie*

La Perdrix rouge est une espèce d'affinité méridionale liée aux espaces ouverts et occupant une grande variété de milieux. Seuls les zones très boisées sont délaissées. Comme beaucoup d'espèces sédentaires, elle est plutôt insectivore à la belle saison et granivore le reste de l'année.

### *Répartition et tendances*

La Perdrix rouge a une aire de reproduction très restreinte dans le sud-ouest de l'Europe. En fait, sa répartition naturelle est circonscrite à la péninsule ibérique, la France et le nord-ouest de l'Italie. L'espèce a été introduite en Grande-Bretagne à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Actuellement, ses effectifs sont estimés à 2 200 000 – 4 500 000 couples répartis principalement en Espagne (1 800 000 – 3 600 000), France (300 000 – 500 000), Grande-Bretagne (90 000 – 250 000), Portugal (10 000 – 100 000) et Italie (1 400 – 1 700). La Perdrix rouge est en régression dans la plupart de ces pays et est classée « Vulnérable ».

En France, l'espèce manque dans les régions de l'ouest, du nord, de l'est et dans le massif alpin. Ses effectifs, en régression et non connus précisément, sont de l'ordre de 300 000 – 500 000 couples. L'espèce est classée « En Déclin ».

La Perdrix rouge trouve en Champagne-Ardenne sa limite nord-est de répartition en Europe (et donc en France). Autrefois présente jusqu'à Châlons-en-Champagne-51, elle était déjà devenue relictuelle il y a 15 ans. Elle n'est présente à l'état naturel en Champagne-Ardenne qu'à faible densité et presque uniquement dans le sud-est du département de l'Aube (Barrois).

D'autres oiseaux, issus de lâchers réalisés à des fins cynégétiques, peuvent être cependant vus ailleurs dans la région.

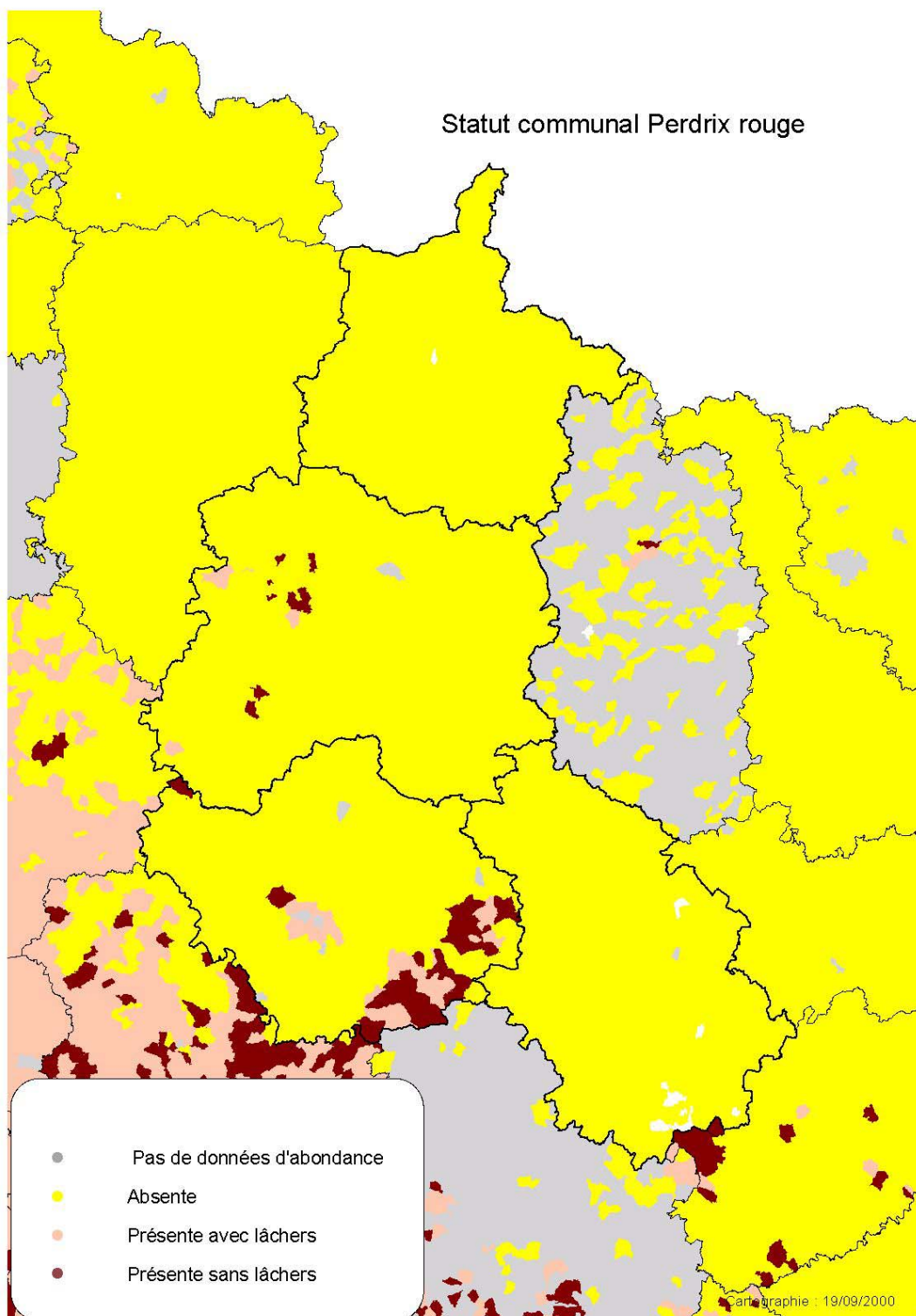
### *Menaces et mesures de gestion*

Les modalités de gestion de cette population naturelle consistent à une ouverture retardée et une fermeture avancée de la chasse.

De nombreux lâchers sont réalisés dans la région, sans doute beaucoup plus qu'indiqués dans l'enquête de 1999 (Reitz, 2001a) si l'on en juge par le tableau de chasse à tir (18.500 pièces en 1998-99, essentiellement dans les départements de l'Aube et de la Marne, Ponce-Boutin, 2000). Celui-ci a d'ailleurs beaucoup augmenté dans le département de l'Aube par rapport à l'enquête précédente concernant la saison de chasse 1983-84. C'est sans doute lié à un report de la pression de chasse en plaine des Perdrix grises sauvages en régression vers des perdrix rouges lâchées. On ne dispose pas de données sur l'évolution des populations sauvages dans la région.

Il conviendrait, dans un premier temps, de réaliser un recensement précis de la répartition et du nombre de couples reproducteurs « sauvages » dans la région. Pour espérer garder cette espèce en Champagne-Ardenne, il faudrait ensuite travailler sur la mise en place de mesures agri-environnementales sur de grandes surfaces de plaine cultivée et d'autres zones ouvertes. Le département de l'Yonne accueille encore une petite population et son retour dans notre région n'est donc pas impossible.

**Répartition géographique et statut sauvage/lâchés par commune**



## \* **Perdrix grise** *Perdrix perdrix*

### *Ecologie*

La Perdrix grise est un oiseau sédentaire qui occupe préférentiellement les grandes plaines ouvertes cultivées, correspondant probablement à son milieu steppique d'origine. Elle y trouve une nourriture en toute saison : grains de plantes cultivées ou adventices, pointes de feuilles, invertébrés... Il lui faut cependant un minimum de couvert (haies, buissons, bosquets, talus enherbés...) nécessaire à sa protection, à sa nourriture (présence d'insectes pour nourrir les poussins) et à l'implantation du nid.

### *Répartition et tendances*

La Perdrix grise a une large distribution eurasiatique. Elle est plus commune dans les régions tempérées. Ses deux bastions européens (hors Russie) sont la France et la Pologne. L'effectif européen est estimé entre 2 700 000 à 4 990 000 couples nicheurs. La Perdrix grise est considérée comme « vulnérable » en Europe.

En France, l'espèce est absente dans le midi sauf dans les Pyrénées. Les effectifs reproducteurs ne sont probablement pas en diminution à l'échelon national, mais en régression localement. Par contre sa distribution est nettement en diminution. C'est pourquoi l'espèce est globalement classée en déclin en France.

Ce déclin semble avoir touché ces vingt dernières années la plupart des régions de plaines céréalières ouvertes (qui constituent son habitat) de la moitié Nord de la France et en particulier la Région Champagne-Ardenne où l'espèce a fortement régressé, si l'on en juge par l'évolution des tableaux de chasse (-63% entre 83-84 et 98-99). Les densités peuvent y être, à l'heure actuelle, encore localement fortes (plus de 20 couples aux 100 ha). Plus d'une commune sur six dispose encore de plus de 5 couples au 100 ha. Mais ces densités sont souvent faibles à moyennes (entre 1 et 15 couples aux 100 ha). La perdrix grise est absente dans plus d'un quart des communes de la région, essentiellement dans le nord des Ardennes et la Haute-Marne, là où la culture des céréales à paille est marginale. 32 000 perdrix grises ont été prélevées pour la saison 98-99.

### *Menaces et mesures de gestion*

La menace principale pesant sur les Perdrix grise est l'intensification de l'agriculture par l'usage des pesticides, des arrosages aériens des cultures, la déshydratation de la luzerne, de l'agrandissement des parcelles. La période de réalisation des travaux agricoles est bien entendu fondamentale puisqu'ils peuvent entraîner la destruction directe de nichées... La rapidité d'action des engins agricoles employés pour moissonner (céréales), faucher et ensiler les prairies, ne laisse que très peu de chance aux espèces nicheuses. Les broyages de printemps des jachères et les fauches précoces sont dommageables... Ces pratiques sont cause d'un très grand nombre de mortalité, qui est très préjudiciable à l'évolution positive des populations. Néanmoins, l'impact des traitements phytocides paraît être moindre depuis quelques années. L'augmentation des populations de prédateurs (Renards, petits carnivores, Corneille noire) peut localement constituer un danger pour la Perdrix grise.

Le déclin des populations de perdrix a pu cependant être enrayé, durant les dix dernières années, sur certaines zones. La tendance s'est même inversée, en particulier dans le sud des Ardennes et dans la Marne, suite à la mise en place de plans de chasse et de vastes opérations de gestion des populations consistant en une très forte limitation de la pression de chasse (attribution limitée et/ou nombre de jours limité), assez souvent accompagnée d'aménagement de l'habitat, d'agrainage et de piégeage. Son niveau de population naturelle est maintenu grâce aux efforts, parfois importants, des chasseurs pour la sauvegarde de l'espèce. Les lâchers sont peu fréquents en Champagne-Ardenne, moins d'une commune sur six lâcherait des oiseaux.

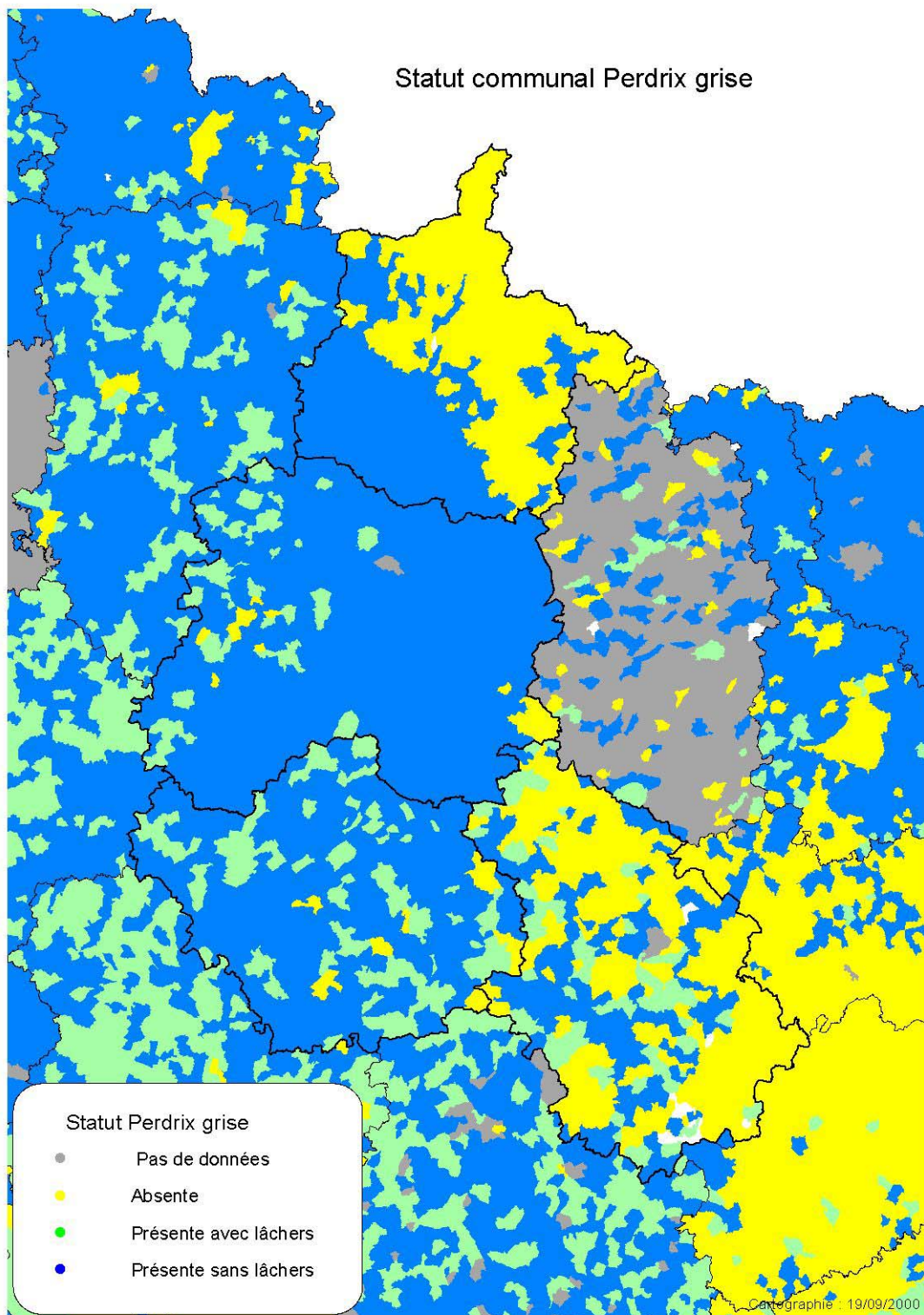
Il peut être utile de trouver des formes incitatives pour une meilleure gestion des habitats en associant chasseurs et agriculteurs, afin de reconquérir des territoires perdus, notamment depuis l'après-guerre. Dans le cadre des Contrats d'Agriculture Durable, il serait souhaitable que les populations d'espèces de « prairies de fauche » soit prise en compte par des mesures de conservation des éléments du paysage : haies, boqueteaux,

...



Cartes tirées de Reitz (2001a)

**Répartition géographique et statut sauvage/lâché par commune**  
*(données au printemps 1998)*



## \* Rôle d'eau *Rallus aquaticus*

### *Ecologie*

Le Rôle d'eau est une espèce des milieux aquatiques. Si en migration, il fréquente une grande diversité d'habitats (fossés, prairies inondées, etc...), en période de reproduction, il se montre beaucoup plus exigeant et choisit des étangs et plans d'eau riches en végétation (roseaux, typhas, carex).

### *Répartition et tendances*

Le Rôle d'eau occupe une vaste aire de répartition au sein de l'ancien monde (Europe, Afrique du Nord, Asie). En Europe, on le rencontre pratiquement partout à l'exception de l'Islande et du nord de la Scandinavie et de la Russie. Ses effectifs, relativement faibles, sont estimés à 130 000 – 390 000 couples répartis principalement en Russie (10 000 – 100 000), Espagne (11 400 – 68 800), France (15 000 – 25 000) et Turquie (10 000 – 30 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, l'espèce se rencontre pratiquement sur l'ensemble du territoire. Ses effectifs, mal connus, sont de l'ordre de 10 000 – 25 000 couples (fourchette un peu plus large que celle indiquée précédemment). L'espèce est d'ailleurs classée « A Préciser ».

En Champagne-Ardenne, l'espèce n'est guère mieux connue. Ses effectifs sont estimés à 150 – 200 couples nicheurs (soit 1 à 2 % de la population nationale). En fait, vu son extrême discrétion et sa large répartition, il est très difficile de proposer une estimation précise de ses effectifs. De plus, aucune tendance d'évolution de cette population ne peut être avancée.

### *Menaces et mesures de gestion*

Le Rôle d'eau est une espèce chassable mais il semble que les prélèvements cynégétiques ne soient pas très importants. Il conviendrait, dans un premier temps, de préciser la répartition de l'espèce dans la région et quantifier les effectifs reproducteurs. Ensuite, il faudrait conserver toutes les grandes roselières et proposer une gestion douce des étangs et marais qui accueillent cette espèce. Le Rôle d'eau ne semble pas menacé, néanmoins il y a tout lieu de penser que son succès de reproduction ne doit pas être très élevé.

## \* Rôle des genêts *Crex crex*

### *Ecologie*

Le Rôle des genêts est une espèce typique des prairies de fauche des vallées alluviales et des marais. L'espèce se nourrit d'insectes, escargots, vers de terre et autres invertébrés. Migratrice, elle arrive en avril – mai et repart en juillet – septembre.

### *Répartition et tendances*

Le Rôle des genêts se reproduit du nord de l'Espagne à l'ouest de la Sibérie. C'est donc un oiseau essentiellement européen dont les effectifs, en nette régression, sont estimés à 1 100 000 – 1 800 000 couples dont 1 000 000 – 1 540 000 rien qu'en Russie ! Viennent ensuite l'Ukraine (25 000 – 55 000), la Lettonie (26 000 – 38 000), la Biélorussie (26 000 – 30 000) et la Lituanie (25 000 – 30 000). On comprend aisément au vu de sa biologie cette répartition principalement orientale. Le Rôle des genêts est classé « Vulnérable » et fait partie des espèces les plus menacées en Europe.

En France, l'espèce était autrefois très commune à l'exception du midi et de la Corse. En 1983 – 1984, sa population n'était déjà plus estimée qu'à 1 600 – 2 200 chanteurs. Ses effectifs ont continué à décliner (1 100 – 1 200 en 1991 – 1992) et seulement 650 – 800 mâles chanteurs actuellement ! Le Rôle des genêts est classé évidemment « En Danger » sur la liste rouge nationale et fait partie des espèces les plus menacées de France.

En Champagne-Ardenne, la tendance d'évolution est également similaire. Au début des années 2000, on peut estimer notre population à 35 – 50 couples nicheurs seulement soit 5 à 7 % des effectifs nationaux. Il semble, cependant, que la chute des effectifs soit actuellement stoppée et que l'on assiste même à une légère reprise dans certains secteurs. Le manque de prospection systématique de quelques zones ne permet pas de se faire une idée vraiment précise de cette tendance récente. Les vallées de l'Aisne (08), de la Meuse (08), de la Chiers (08), de la Marne (51) et de la Voire (10) sont les sites les plus fréquentés.

### *Menaces et mesures de gestion*

La régression du Rôle des genêts est imputable à la transformation profonde de son biotope de prédilection : retournement des herbages au profit de la culture du maïs ou de boisements (peupleraies). Même si cette dynamique semble actuellement très nettement marquer le pas, elle n'en demeure pas moins toujours d'actualité. Pourtant, des solutions alternatives existent avec, notamment, la mise en place à partir du printemps 1994 de Mesures Agri-Environnementales (MAE) sous forme d'OGAF Environnement dans les vallées ardennaises et autour des grands lacs de Champagne Humide. Les mesures concernant la fauche tardive des prairies sont, d'ailleurs, très certainement à l'origine du retour en nombre de l'espèce en vallée de la Voire (10). La désignation de cette zone ainsi que celle des vallées ardennaises en sites Natura 2000 au titre des directives Habitats et/ou Oiseaux permet d'envisager avec optimisme le maintien de telles mesures. Il conviendrait de s'intéresser maintenant aux secteurs qui ne bénéficient d'aucune mesure de protection (comme la vallée de la Marne) afin de quantifier précisément leur population de Rôle des genêts et mettre en place des MAE.

## \* Grue cendrée *Grus grus*

### *Ecologie*

La Grue cendrée fréquente une grande variété de milieux, des forêts humides et tourbières aux plaines cultivées en passant par les étangs et les lacs. En période inter-nuptiale, cette espèce devient nettement grégaire et utilise des sites de stationnement protégés (qui sont souvent des lacs ou des étangs) à proximité de grandes zones cultivées où elle peut s'alimenter facilement. Chez nous l'espèce est surtout présente de début octobre à début avril. La Grue cendrée est omnivore.

### *Répartition et tendances*

La Grue cendrée est l'espèce de la famille qui a la plus large répartition : elle se reproduit de l'Allemagne à la Sibérie. En Europe, son aire de reproduction est continue de l'ancienne Allemagne de l'Est à la Russie. Quelques couples nichent également en Angleterre, France, République tchèque, Roumanie et, depuis 2002, Pays-Bas. Ses effectifs sont évalués à 52 000 – 81 000 couples répartis principalement en Russie (30 000 – 50 000), Suède (10 000 – 15 000), Finlande (4 000 – 6 000), Pologne (2 300 – 2 600) et Allemagne (2 250 – 2 270). Cette espèce reste classée « Vulnérable ».

En France, la Grue cendrée s'est remise à nicher en 1985 (un couple dans l'Orne). Actuellement, elle ne se reproduit de manière certaine qu'en Lorraine avec 1 – 3 couples. La Grue cendrée est donc classée « Vulnérable » en tant que nicheuse. Cette espèce reste avant tout un oiseau migrateur et, dans une moindre mesure, un hivernant. La population ouest-européenne a été estimée récemment à environ 140 000 individus. Cette augmentation est à mettre en relation avec l'accroissement du nombre de couples reproducteurs mais aussi à une modification de la voie de migration de certains oiseaux russes, baltes et finlandais qui passent désormais par le couloir d'Europe de l'Ouest. L'hivernage en France s'est également fortement développé pour atteindre actuellement 37 000 – 68 000 individus. L'espèce est classée « A Surveiller » en hiver.

La Champagne-Ardenne est située sur le trajet de migration de cette espèce. Avec la création des grands lacs réservoirs de Champagne Humide, les stationnements sont devenus de plus en plus importants quantitativement et dans le temps. L'hivernage s'y est d'ailleurs développé consécutivement à l'accroissement des stationnements de l'automne. Si quelques couples se reproduisent peut-être déjà chez nous, aucune preuve de nidification certaine n'a jamais été apportée si ce n'est l'arrivée de quelques familles en juillet – août sur le lac du Der-Chantecoq dont on ne sait où elle se reproduisent. L'espèce reste avant tout une migratrice et la grande majorité des quelque 140 000 individus survole notre région, principalement de mi-octobre à fin novembre et de début février à début mars. Les stationnements se produisent principalement sur le lac du Der qui accueille à chaque saison 50 000 – 100 000 oiseaux, ce qui en fait maintenant le premier site de stationnement en Europe occidentale. Ailleurs, on peut également citer les lacs de la forêt d'Orient, certains étangs de Champagne Humide et d'Argonne et quelques vallées inondables, surtout lors de la remontée pré-nuptiale. L'hivernage concerne maintenant 13 000 – 20 000 Grues cendrées, essentiellement sur le lac du Der (les lacs de la Forêt d'Orient n'en accueillent que 300 – 525).

### *Menaces et mesures de gestion*

Espèce protégée, la Grue cendrée n'est pas vraiment menacée. Cependant, le fait de concentrer autant d'individus en si peu de sites est à l'origine d'éventuels problèmes. Il conviendrait ainsi de régler le problème des dégâts aux cultures de printemps qui tend à générer des conflits avec le monde agricole et perturber le stationnement des oiseaux en février – mars. La poursuite des MAE sur ces zones devrait être entreprise.

## \* **Outarde canepetière** *Tetrax tetrax*

### *Ecologie*

L'Outarde canepetière est une espèce des milieux ouverts, plus ou moins steppiques, voire des plaines cultivées. L'espèce, plutôt méridionale, a besoin de sites ras et riches en insectes pour assurer l'élevage des jeunes et de zones plus hautes où cacher le nid. Migratrices en France, les outardes arrivent en avril – mai et repartent en septembre – octobre.

### *Répartition et tendances*

La répartition de l'Outarde canepetière est morcelée du sud-ouest de l'Europe et du Maroc jusqu'en Asie centrale. En Europe, l'espèce occupe principalement deux zones : l'une dans le sud-ouest (surtout dans la péninsule ibérique) et l'autre dans le sud-est. Ses effectifs, en nette régression, sont estimés à 230 000 – 440 000 couples dont 200 000 – 400 000 rien qu'en Espagne. Ailleurs, l'espèce se reproduit en Russie (environ 18 000), au Portugal (10 000 – 20 000), en Italie (1 500 – 2 200) et en France (1 200 – 1 300). L'espèce est classée « Vulnérable ».

En France, l'espèce est classée « En Danger ». C'est également une des espèces les plus menacées tant sa régression est importante. Actuellement, il ne reste plus que 1 200 – 1 300 mâles chanteurs (contre 7 200 en 1979 !). Les bastions de l'espèce se trouvent dans le sud de la France et, dans une moindre mesure, dans le centre-ouest.

En Champagne-Ardenne, l'espèce se trouve au bord de l'extinction. Il ne reste sans doute plus que 1 ou 2 mâles chanteurs pour toute notre région. Un seul site marnais (le camp militaire de Marigny), bien suivi, reste encore fréquenté par l'espèce. Ailleurs, quelques rares oiseaux isolés sont parfois observés mais la reproduction effective de cette espèce n'a pas été notée depuis bien longtemps. Il suffit de comparer la situation actuelle avec la carte de l'enquête 1985 – 1989 pour comprendre la gravité de la situation.

### *Menaces et mesures de gestion*

Actuellement, le seul site fréquenté par l'espèce ne bénéficie d'aucune mesure de protection. Ce site militaire, désaffecté, est géré pour la chasse, notamment des Faisans de Colchide et autres espèces gibier. Enfin, deux rave parties s'y sont déroulées aux printemps 2001 et 2003.

Il est donc sans doute trop tard pour agir pour cette espèce, d'autant que la régression dramatique de la population du centre-ouest de la France est en bien fâcheuse posture pour espérer regonfler les effectifs de chez nous. La survie de l'Outarde en Champagne-Ardenne ne pourrait avoir lieu qu'en modifiant de manière très importante la gestion agricole des grandes plaines cultivées. Aussi, cette espèce est probablement vouée à disparaître à court terme de la région. Cette espèce qui avait colonisé notre région dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle ne sera finalement pas restée très longtemps.

## \* Vanneau huppé *Vanellus vanellus*

### *Ecologie*

Le Vanneau huppé fréquente toutes sortes de milieux plus ou moins humides, les labours et les cultures en période inter-nuptiale. Pendant la nidification, on le trouve plus sur les prairies inondées ou dans les cultures à développement tardif comme le tournesol ou le maïs. L'espèce est présente toute l'année dans la région.

### *Répartition et tendances*

Le Vanneau huppé a une vaste aire de répartition dans le Paléarctique, se reproduisant de l'Espagne à la Chine. En Europe, on le rencontre à peu près partout mais est plus rare dans les régions méditerranéennes. Ses effectifs sont estimés à 2 000 000 – 11 000 000 couples dont 1 000 000 – 10 000 000 rien qu'en Russie. Viennent ensuite les Pays-Bas (200 000 – 275 000), la Grande-Bretagne (200 000 – 250 000), la Biélorussie (100 000 – 160 000) et l'Allemagne (85 000 – 100 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, l'espèce se reproduit surtout dans les trois quarts nord du pays. Elle est en nette régression. Ses effectifs sont actuellement estimés à 17 000 – 20 000 couples contre 40 000 en 1961 ! Le Vanneau huppé est classé « En Déclin » sur la liste rouge nationale que ce soit comme nicheur et comme hivernant.

En Champagne-Ardenne, ses effectifs sont estimés actuellement à 130 – 170 couples nicheurs, soit moins de 1 % de la population nationale. L'espèce semble toujours en régression même si celle-ci s'est apparemment nettement ralentie. Cependant, le fort taux d'échecs des couples installés dans les cultures n'incite pas à rester inquiet.

### *Menaces et mesures de gestion*

L'espèce niche au sol (prairies humides, labours, queues d'étangs, etc...) et est donc particulièrement sensible aux travaux agricoles. On ne sait pas non plus quel est l'impact de la chasse sur nos populations autochtones. Le renforcement des MAE sur les sites à vanneaux permettrait peut-être un meilleur succès de reproduction (l'espèce a déjà été trouvée nicheuse sur des pâtures extensives contractualisées dans le cadre de l'OLAE Ramsar). Le maintien des herbages allié à une agriculture traditionnelle devrait, de toutes façons, être la priorité pour conserver cette espèce, finalement peu exigeante.

## \* Bécasse des bois *Scolopax rusticola*

### *Ecologie*

Le domaine vital de la Bécasse des bois est composé d'une remise diurne forestière (taillis feuillus ou mixtes), très souvent associée en hiver à une zone de gagnage nocturne extra-forestière, le plus souvent située dans une prairie permanente pâturée ou fauchée. Elle se nourrit de la macrofaune du sol, principalement des vers de terre.

### *Répartition et tendances*

La Bécasse des bois est largement distribuée dans les forêts du paléarctique. Les effectifs nicheurs les plus importants se trouvent en Russie (plus d'un million de couples), en Biélorussie et en Finlande (plus de 100 000 couples chacune).

En France, elle se reproduit surtout dans les grands massifs (en 1997 les effectifs nicheurs étaient estimés entre 100 000 et 300 000 mâles). Une légère baisse des effectifs nicheurs apparaît au cours des 10 dernières années en France. La France est une zone d'hivernage importante pour les Bécasses d'Europe du Nord, du centre et de l'est (les effectifs Français d'hivernants sont évalués entre 2 000 000 et 6 000 000 individus). L'effectif total de Bécasses des bois est méconnu mais globalement, ces effectifs sont considérés comme stables ; toutefois ces dernières années, une baisse récente peut être attribuée aux périodes de froids des hivers 2002 et 2003. Notre pays est situé au cœur de l'aire d'hivernage de l'espèce mais en marge de son aire de reproduction principale.

La région Champagne-Ardenne accueille la Bécasse des bois en hivernage, au cours des migrations et pendant la saison de reproduction. Une position géographique proche de l'aire de nidification principale en Europe et d'importantes surfaces forestières favorables encouragent l'installation de l'espèce en période de reproduction. Notre région offre de nombreuses stations favorables à la Bécasse constituées de l'association bois/prairies humides (croissant Ardennes/Aube) ou de région d'élevage sur prairies humides (Bassigny). Les effectifs nicheurs de la région sont peu migrateurs, voire sédentaires si les conditions climatiques hivernales restent clémentes. La tendance démographique de cette population est plutôt à la stabilité. Toutefois, une chute importante des effectifs nicheurs en 2002 caractérise la région. La raison demeure inconnue (effet retard de la tempête de décembre 1999 ?). Pour les effectifs hivernants, la tendance générale reste à la stabilité. Toutefois, même si les taux de survie apparaissent stables, leurs faibles valeurs (<50%) rendent l'espèce fragile. Les effectifs hivernant dans notre région dépendent essentiellement des conditions climatiques. Les hivers relativement doux des 5 dernières années ont stabilisé des effectifs assez importants, mais les froids des mois de janvier 2002 et 2003 ont vu les Bécasses quitter massivement la région. Les effectifs hivernant subissent généralement peu de prélèvements. Cette protection « passive » liée à une culture cynégétique plutôt tournée vers le grand gibier est profitable, localement, à l'espèce qui subit par ailleurs, en France, une pression de chasse en augmentation.

### **Menaces et mesures de gestion**

Plusieurs menaces pèsent sur les populations de Bécasse des bois. La pression de chasse, dans d'autres régions françaises, mais surtout dans les pays de l'Europe de l'est (où la chasse est pratiquée en période de nidification) a probablement un impact fort sur la dynamique de cette espèce sans que l'on puisse clairement l'évaluer. Les conditions climatiques influent aussi lourdement sur le succès de la reproduction. Ce succès de reproduction en Europe du nord se répercute sur les effectifs hivernant dans les contrées plus méridionales. En Champagne-Ardenne, la réduction des prairies constitue la principale menace pour la Bécasse des bois.

La connaissance des prélèvements est indispensable pour définir des axes stratégiques de la gestion de l'espèce. L'instauration d'un PMA contribuerait à un meilleur suivi des prélèvements et sur le long terme celui des populations. Ce PMA peut être modulable en fonction des tendances d'effectifs constatées. Toute action visant à maintenir les prairies permanentes pâturées sera également nécessaire pour offrir des ressources alimentaires optimales aux bécasses en hivernage.

## \* Bécassine des marais *Gallinago gallinago*

### *Ecologie*

La Bécassine des marais fréquente une vaste gamme de milieux ouverts humides présentant une végétation basse dense. En période inter-nuptiale, elle fréquente également les rives vaseuses des étangs et des lacs. L'espèce se nourrit d'invertébrés qu'elle capture dans le sol humide grâce à son long bec.

### *Répartition et tendances*

La Bécassine des marais se reproduit dans tout l'hémisphère nord, de l'Amérique du Nord à l'Asie. En Europe, c'est plutôt une espèce septentrionale et orientale. Ses effectifs sont estimés à 1 800 000 – 11 000 000 couples dont 1 000 000 – 10 000 000 en Russie. On la trouve ensuite en Islande (environ 300 000), Finlande (100 000 – 160 000), Norvège (70 000 – 150 000) et Biélorussie (70 000 – 90 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, cette espèce est devenue extrêmement rare et ne présente plus que des effectifs relictuels estimés actuellement à 150 – 200 couples. Elle est bien sûr classée « En Danger ». Ses derniers bastions sont la Franche-Comté et les Pays de la Loire.

En Champagne-Ardenne, la Bécassine des marais est au bord de l'extinction avec 2 – 9 couples nicheurs estimés actuellement. Il y avait encore 17 – 18 couples en 1983 – 1984. Les vallées alluviales des Ardennes semblent la seule zone où on peut encore trouver cette espèce en tant que nicheuse. La population régionale représente 1 à 5 % des effectifs français.

### *Menaces et mesures de gestion*

Espérer conserver cette espèce parmi l'avifaune nicheuse régionale relève réellement du défi tant sa dynamique négative est forte. Une limitation stricte des prélèvements par la chasse s'impose. Enfin, il serait bénéfique poursuivre la mise en place des MAE sur les vallées alluviales ardennaises et autour des grands lacs de Champagne humide et enrayer le retournement des herbages et les boisements (ceux-ci sont actuellement essentiellement réalisés en peupleraie intensive).



## \* **Grand-duc d'Europe *Bubo bubo***

### *Ecologie*

Le Grand duc d'Europe est ce qu'on appelle un super-prédateur, éclectique tant dans son habitat que dans son alimentation. Sédentaire, il préfère nicher au pied d'une falaise mais c'est la proximité des ressources alimentaires qui oriente les choix de son installation. Redoutable chasseur, capable d'attaquer d'autres prédateurs (rapaces diurnes et nocturnes, petits carnivores jusqu'à la taille du chat), il régule efficacement ses concurrents. Sa préférence va cependant aux mammifères, les oiseaux ne constituant seulement que 22% de son régime en moyenne. Plus rarement, des batraciens, insectes, chiroptères et même des poissons peuvent prendre une place importante dans son menu. Les juvéniles restent 3 mois à l'aire puis entament une phase d'erratisme parfois importante.

### *Répartition et tendances*

Le Grand-duc d'Europe occupe une vaste aire de répartition en Europe, Afrique et Asie. En Europe, il manque dans tout le nord-ouest et notamment en Islande et dans les îles britanniques. Longtemps persécuté, il commence tout doucement à retrouver une partie de ses effectifs qui sont estimés actuellement à 12 000 – 42 000 couples. On le rencontre principalement en Russie (2 000 – 20 000), Finlande (2 500 – 3 500), Turquie (500 – 5 000), Norvège (1 000 – 3 000) et Croatie (1 000 – 1 500). Cette espèce reste cependant « Vulnérable ».

En France, il reconquiert également ses anciens territoires suite à sa protection. La dernière estimation fait état de 1 000 – 1 200 couples nicheurs, présents surtout dans les Pyrénées et le quart sud-est. L'espèce est classée « Rare » sur la liste rouge nationale.

En Champagne-Ardenne, 2 couples nicheurs se sont réinstallés depuis 1988 dans l'extrême nord de la vallée de la Meuse (08). Au total, 4 sites ont été occupés ces dernières années et on peut estimer la population régionale à seulement 2 – 3 couples. Ce manque de progression est sans doute dû à une absence de sites tranquilles favorables et peut-être à une mortalité juvénile importante qui empêche la colonisation de nouveaux sites.

### *Menaces et mesures de gestion*

La mortalité naturelle est faible, les prédatons sont rares tout comme les accidents (étouffement, noyades) et maladies. La cause la plus importante est la collision avec des lignes à haute tension. Suivent le trafic routier et ferroviaire, puis l'empoisonnement par ingestion d'appâts empoisonnés. La destruction par tir est malheureusement encore signalée. Les dérangements ont un impact également, car certaines couvées souffrent des sports dits « de nature » (varappe, randonnée) qui provoquent parfois des abandons. L'impact de ces dérangements est d'autant plus fort que les populations se maintiennent difficilement.

Il est difficile de proposer des solutions de conservation dans le cas d'un prédateur aussi éclectique que le Grand-duc. Il faudrait lutter contre la fréquentation des sites de reproduction en les protégeant, éventuellement de manière réglementaire. Une mesure également bénéfique serait d'enterrer les lignes électriques comme dans d'autres pays européens. La diversité des paysages et le respect de l'environnement par des modes de culture favorisant une faune riche et variée est primordial pour l'avenir du Grand-duc. Un plan d'actions régional permettrait de faire le point sur cette espèce et de passer en revue tout ce qu'il y aurait à faire pour développer notre petite population.

## \* Chevêche d’Athéna *Athene noctua*

### *Ecologie*

Typiquement méridionale, cette espèce sédentaire apprécie les espaces dégagées avec une végétation basse, principalement dans le bocage. Elle peut toutefois s’adapter à d’autres milieux si la nourriture y est abondante (prairies, steppes à graminées, falaises, carrières, bord de rivières...). Cavernicole, elle installe sa couvée dans des arbres creux, des bâtiments et toutes sortes de cavités parfois surprenantes, notamment dans des édifices modernes. La chevêche a un régime alimentaire hétéroclite qui comprend d’abord des micromammifères, représentant la part la plus importante en terme de biomasse. La capture de passereaux n’est pas rare et les insectes (orthoptères et lépidoptères) sont aussi très appréciés. Les lombrics peuvent prendre une place prépondérante lors des nuits pluvieuses.

### *Répartition et tendances*

La chevêche a une très large répartition dans le Paléarctique. Elle a, par ailleurs, été introduite en Grande-Bretagne dans les années 1870 et en Nouvelle-Zélande en 1906. En Europe, elle est présente presque partout mais ne monte pas très haut en latitude. Ses effectifs y sont estimés à 180 000 – 540 000 couples. Les principaux pays pour cette espèce sont l’Espagne (50 000 – 65 000), la Russie (10 000 – 100 000), la France (11 000 – 50 000), la Roumanie (20 000 – 40 000) et la Turquie (5 000 – 50 000). Cette espèce est classée « En Déclin ».

En France, la population a considérablement décliné durant les deux dernières décennies, elle est actuellement de l’ordre de 11 000 – 30 000 couples. L’espèce est classée « En Déclin » sur la liste rouge. Son aire de répartition a également tendance à se morceler.

En Champagne-Ardenne, elle est encore présente un peu partout à l’exception de la Champagne Crayeuse. Ses effectifs y sont néanmoins en forte régression continue depuis une trentaine d’années. Ils ont été estimés récemment à 260 – 380 couples (BROUILLARD *in litt.*), soit 1 à 3 % seulement de la population nationale.

### *Menaces et mesures de gestion*

L’intensification de l’agriculture apparaît comme la principale cause de régression en regroupant plusieurs facteurs défavorables. La destruction de l’habitat la prive de sites de reproduction. L’emploi de pesticides (contamination et perturbation de la chitine alimentaire apportée par les insectes) et l’action indirecte de ceux-ci provoquent la diminution des densités d’insectes qui, s’ils n’ont pas une place prépondérante dans la biomasse du régime de la chevêche semblent importants lors de l’élevage des nichées. D’autres phénomènes contribuent à affaiblir les populations comme le trafic routier, les poteaux téléphoniques creux, les abreuvoirs en métal ou l’électrocution par des câbles électriques ou des transformateurs aériens.

Comme de nombreux oiseaux cavernicoles, la pose de nichoirs peut apporter une protection d’appoint dans les régions où les arbres creux disparaissent. Toutefois, il est important de disposer les sites artificiels à l’abri des prédateurs ainsi que des destructions ou dérangements humains, fréquents lorsque le nichoir est par trop visible. Une protection durable doit être favorisée par le biais des MAE favorisant la gestion extensive des herbages, la restauration de bosquets, maintenir les saules têtards, la conservation des vergers... Il existe actuellement un observatoire inter Parcs Naturels Régionaux et nationaux depuis 1989. Les constatations et les mesures à mettre en oeuvre pour la protection de l’espèce font l’objet d’un programme d’action national. Le Parc Naturel de la Montagne de Reims fait partie de ce réseau.

## \* **Hibou des marais** *Asio flammeus*

### *Ecologie*

Appelé également Brachyote, ce strigidé chasse fréquemment en journée. Inféodé aux espaces ouverts humides, il est le seul de nos rapaces nocturnes à nicher au sol. Enfin, bien que sédentaire, le Hibou des marais est enclin au nomadisme, suivant les pullulations des rongeurs, ses proies de prédilection. Il niche alors dans les milieux ouverts qui les accueillent, souvent des zones inondables, mais parfois des pelouses sèches, des clairières forestières, des jachères et même des cultures. Il pond entre mars et mai de 4 à 9 oeufs. Les poussins se dispersent dans la végétation au bout de quinze jours et s'envolent à quarante ; sous nos latitudes, la réussite des nichées semble très faible (30 % de jeunes à l'envol en comparaison du nombre d'oeufs pondus).

### *Répartition et tendances*

Le Hibou des marais a une très large répartition dans l'hémisphère nord (Amérique du Nord, Europe et Asie) et se reproduit également dans le sud de l'Amérique du Sud. En Europe, bien que son aire de reproduction soit très importante, on le rencontre essentiellement dans les pays septentrionaux. Ses effectifs, très fluctuants d'une année sur l'autre, sont estimés à 17 000 – 130 000 couples dont 10 000 – 100 000 rien qu'en Russie. Ailleurs, il se reproduit surtout en Finlande (2 000 – 10 000), Norvège (1 000 – 10 000), Suède (2 000 – 4 500) et Grande-Bretagne (1 000 – 3 500). L'espèce est classée « Vulnérable ».

La population française est estimée à 50 – 200 couples ; elle connaît de fortes variations en fonction des pullulations de petits rongeurs. L'espèce est classée « Vulnérable » tant pour les nicheurs que pour les hivernants.

En Champagne-Ardenne, les sites favorables (marais, savarts, prairies humides) ont considérablement diminué et sa reproduction est devenue très ponctuelle. Il ne reste plus probablement que 2 – 5 couples nicheurs pour toute la région. Le terrain militaire de Marigny-51 est le site le plus fréquenté, à la fois par des migrateurs et hivernants et par des nicheurs. Ailleurs, le marais de Saint-Gond et quelques sites ardennais retiennent encore quelques couples. Ces effectifs, pour faibles qu'ils soient, représentent tout de même 2 à 4 % de la population française.

### *Menaces et mesures de gestion*

Le drainage, l'assèchement et la mise en culture ont considérablement bouleversé le caractère de certaines régions naturelles. Les biotopes de repli où le Hibou des marais est capable de s'installer ont également subi les impacts de l'intensification de l'agriculture (savarts, landes humides, friches) et la réapparition des jachères n'a pas permis d'offrir un palliatif à ce déclin faute d'une gestion adaptée au maintien de la biodiversité. Quant aux couples s'installant dans les cultures, ils s'exposent aux passages des engins. De plus, les rongeurs souffrent des effets de l'agriculture intensive (produits phytosanitaires, remembrements, arrachage des haies, augmentation de la taille du parcellaire, labours annuels) et semblent à leur tour en diminution.

Hormis la surveillance des nids exposés au passage des engins de récolte dans les cultures, la principale protection véritablement efficace consiste à sauvegarder les habitats du Hibou des marais. Favoriser les jachères pluriannuelles et les modes de cultures respectueux de l'environnement, conserver landes et prairies humides, et maintenir le pâturage extensif et le bocage permettraient au Hibou des marais de retrouver une part de ses effectifs. La diversité des paysages agricoles est indispensable pour la diversité et l'abondance des proies.

## \* **Chouette de Tengmalm** *Aegolius funereus*

### *Ecologie*

La Chouette de Tengmalm est un petit rapace nocturne typique des forêts boréales. Son biotope de prédilection est représenté par les forêts mixtes, avec une préférence pour les hêtraies, car cet oiseau cavernicole utilise les anciennes loges de Pic noir pour nicher. Les forêts âgées semblent plus appréciées et surtout la présence de clairières, favorables au développement de ses proies (les micromammifères). Elle est considérée comme sédentaire. La femelle pond entre 1 et 10 œufs selon l'abondance de nourriture, qu'elle couvera 28 jours environ. Ceux-ci donneront naissance à des poussins brun chocolat, échelonnés en taille comme chez la plupart des rapaces et qui quitteront la cavité au terme d'un mois pour être ensuite ravitailler quelques semaines par leurs parents.

### *Répartition et tendances*

Tout comme l'espèce précédente, la Chouette de Tengmalm se reproduit dans tout l'hémisphère nord, de l'Amérique du Nord à l'Asie. En Europe, elle est surtout présente en Scandinavie et dans le centre. Ses effectifs sont estimés à 49 000 – 180 000 couples dont 10 000 – 100 000 en Russie. Viennent ensuite la Suède (18 000 – 25 000), la Finlande (7 000 – 20 000), la Norvège (2 000 – 10 000) et la Biélorussie (2 500 – 5 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, l'espèce est surtout présente dans les massifs montagneux mais également en plaine (Champagne-Ardenne, Bourgogne, Lorraine). Ses effectifs, pas très bien connus, sont estimés à 2 000 – 3 000 couples. L'espèce est classée « A Surveiller ».

En Champagne-Ardenne, sa présence est très liée aux forêts de conifères mélangées de feuillus, principalement de hêtres. Deux zones principales sont connues : le nord des Ardennes et l'est/ sud-est de la Haute-Marne. Cette espèce est très discrète et l'estimation de ses effectifs, 10 – 20 couples nicheurs ?, est très aléatoire. L'espèce ne représente, de toutes façons, que moins de 1 % des effectifs nationaux.

### *Menaces et mesures de gestion*

Il conviendrait, dans un premier temps, d'effectuer un recensement précis des secteurs fréquentés par l'espèce pour espérer pouvoir proposer une fourchette d'effectifs plus proche de la réalité. On pourrait ensuite envisager des mesures de gestion appropriée.

La présence de vieux arbres est favorable aux pics (utilisation des loges de Pics noir par la Chouette pour la nidification) et à la formation des clairières. Malheureusement, la gestion économique actuellement pratiquée des massifs forestiers offre rarement ces possibilités, attendu que l'âge d'exploitation des peuplements étant le plus souvent trop faible, n'ont pas le temps de vieillir.

L'espèce trouve pratiquement en Champagne-Ardenne sa limite de répartition ouest-européenne. Il conviendrait donc de porter une attention particulière à sa survie chez nous. L'installation de nichoirs semble une protection assez efficace, ce type d'actions a été mené dans nombre de pays d'Europe (Suisse, Belgique, France, Finlande...) mais cela reste une méthode de conservation artificielle qui demande un investissement et un effort de suivi.

Une protection durable peut être effectuée avec une sylviculture appropriée qui favoriserait la présence de vieux arbres en laissant des îlots de vieillissement (ou au moins des arbres avec des loges de pics) dans les hêtraies favorables. La mise en place de Mesures Sylvo-Environnementales dans certaines forêts à Tengmalm est donc souhaitable.

## \* Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*

### *Ecologie*

L'Engoulevent d'Europe est une espèce plutôt forestière qui fréquente principalement des milieux avec végétation basse comme les landes ou les lisières clairsemées avec des zones sèches. On le rencontre également dans les camps militaires. L'espèce est migratrice et arrive en avril – mai pour repartir en août – septembre. Insectivore, l'Engoulevent est essentiellement crépusculaire voire nocturne.

### *Répartition et tendances*

L'Engoulevent d'Europe se reproduit en Afrique du Nord, Europe, Proche et Moyen Orient et en Asie jusqu'en Chine. En Europe où sont présents plus de 50 % des effectifs, sa population est estimée à 310 000 – 860 000 couples dont 100 000 – 500 000 en Russie. Les autres principaux pays sont l'Espagne (82 000 – 112 000), la Biélorussie (35 000 – 50 000), la France (20 000 – 50 000) et l'Ukraine (12 000 – 14 000). L'Engoulevent est en régression dans la plupart des pays européens et est classé « En Déclin ».

En France, l'espèce est présente sur la plus grande partie du territoire. Ses effectifs, plus ou moins stables, sont estimés à 20 000 – 50 000 couples. L'espèce est classée « A Surveiller ».

Dans notre région, on ne sait finalement pas grand chose sur la répartition exacte et les effectifs de cette espèce. L'enquête de 1985 – 1989 indiquait une présence sur la plus grande partie de la Champagne-Ardenne mis à part la quasi totalité de la Haute-Marne. L'Engoulevent y était, néanmoins, signalé en régression. Depuis cette date, la tendance d'évolution des effectifs est difficilement interprétable et notre population, estimée à un minimum de 100 – 150 couples nicheurs, est toujours aussi mal connue. Elle ne représente, de toutes façons, que moins de 1 % des effectifs nationaux.

### *Menaces et mesures de gestion*

Il conviendrait, dans un premier temps, de préciser la répartition exacte de l'espèce en Champagne-Ardenne. Ensuite, une estimation réactualisée plus fine des effectifs serait à effectuer. L'Engoulevent est menacé par la disparition de son milieu de vie, de ses proies mais aussi directement : mise en culture des zones en friche, uniformisation des forêts, diminution des insectes suite à l'emploi des insecticides, collision avec les véhicules.

La mise en place de mesures de gestion favorables à l'espèce dans les forêts qu'elle fréquente ne peut que lui être bénéfique.

## \* **Pic cendré** *Picus canus*

### *Ecologie*

Le Pic cendré fréquente les forêts âgées et diversifiées, essentiellement feuillues, et parfois aussi les parcs boisés. Il est beaucoup plus forestier que le Pic vert. Insectivore, il consomme également nettement moins de fourmis que ce dernier. Le Pic cendré est sédentaire.

### *Répartition et tendances*

L'espèce présente une large répartition de l'ouest de la France jusqu'à la côte pacifique asiatique et dans le sud-est de l'Asie. En Europe, c'est une espèce des latitudes moyennes qui remonte également en Scandinavie. Ses effectifs sont estimés à 72 000 – 240 000 couples dont 10 000 – 100 000 en Russie. Ailleurs, il se reproduit surtout en Roumanie (20 000 – 60 000), Allemagne (12 000 – 23 000), Biélorussie (8 000 – 12 000) et France (1 000 – 10 000). L'espèce est classée « En Déclin » bien que la tendance d'évolution de ses effectifs ne soit pas toujours facile à appréhender.

En France, le Pic cendré se reproduit principalement dans une petite bande allant de la Bretagne à l'Alsace. Ses effectifs sont, en fait, très mal connus. La fourchette indiquée précédemment a été modifiée récemment mais les propositions varient nettement d'un ouvrage à l'autre. On peut retenir 5 000 – 7 000 couples comme minimum mais peut-être pas beaucoup plus. Les tendances d'évolution des effectifs semblent très différentes d'une région à une autre. L'espèce est classée « A Surveiller ».

La Champagne-Ardenne fait partie des régions où l'espèce est en très nette régression. Il a disparu de la Marne et a beaucoup diminué dans l'Aube et en Haute-Marne. Actuellement, on le rencontre essentiellement autour des lacs de la Forêt d'Orient, dans le Barrois et en Haute-Marne. On peut estimer ses effectifs à 70 – 100 couples nicheurs, pas plus (contre 120 – 200 en 1999). Notre région n'accueille donc plus que 1 à 2 % de la population nationale.

### *Menaces et mesures de gestion*

La présence de vieux arbres est favorable aux pics. Malheureusement, la gestion actuellement pratiquée des massifs forestiers offre rarement ces possibilités, l'âge d'exploitation des peuplements étant le plus souvent trop faible.

Le Pic cendré souffre de l'intensification et de l'uniformisation de l'exploitation forestière. L'ouverture de routes et le manque de tranquillité lui sont préjudiciables. La diminution des insectes lui est également néfaste.

Empêcher la disparition de cette espèce doit être possible en proposant une gestion favorable des forêts qui accueillent encore du Pic cendré.

## \* Pic mar *Dendrocopos medius*

### *Ecologie*

Le Pic mar est typiquement l'espèce des forêts de feuillus comportant de nombreuses parcelles avec de vieux chênes. Il n'apprécie pas les résineux et ne monte guère en altitude. Sédentaire et insectivore, le Pic mar peut atteindre des densités élevés, de l'ordre de 1 couple pour 10 hectares. Cette espèce est très discrète et ne tambourine presque pas. Son chant printanier ressemble à un cri de cochon étouffé mais porte finalement assez loin.

### *Répartition et tendances*

L'essentiel de la population de Pic mar se reproduit en Europe. Ses effectifs, très mal connus, étaient estimés à seulement 60 000 – 150 000 couples il y a peu. Nous verrons par la suite que cette fourchette est très nettement sous-estimée. Les principaux pays accueillant cette espèce sont la France (5 000 – 25 000), l'Allemagne (9 000 – 19 000), la Pologne (8 000 – 15 000), la Croatie (8 000 – 10 000) et la Hongrie (5 000 – 10 000). L'espèce semble plus ou moins stable et n'est pas considérée comme menacée.

En France, l'espèce a une distribution assez morcelée et discontinue, plutôt dans les trois quarts nord. Grâce à de nombreux recensements et études locaux, ses effectifs commencent tout doucement à être précisés. On peut penser que la toute nouvelle fourchette nationale de 25 000 – 100 000 couples est beaucoup plus proche de la réalité que celle indiquée dans le paragraphe précédent et qui date de 1997. Cependant, on est très loin de connaître précisément la répartition de cette espèce discrète et la tendance récente d'évolution des effectifs et de son aire de reproduction semble plutôt positive. L'espèce est classée « A Surveiller » au niveau national. La France est le premier pays pour cette espèce au niveau mondial.

En Champagne-Ardenne, la carte de l'enquête nationale de 1985 – 1989 montre une répartition assez restreinte, principalement sur la Champagne Humide et l'Argonne mais aussi dans les Ardennes (sauf le Plateau) et la Haute-Marne. En fait, actuellement, l'espèce a été trouvée nicheuse dans beaucoup d'autres endroits et notamment dans la Marne. Ces découvertes correspondent, sans doute, à une meilleure couverture et un effort de recensement plus important mais il semble bien que l'espèce ait étendue sa répartition, en particulier vers l'ouest/nord-ouest dans le département de la Marne. Ses effectifs sont certainement plus importants que les fourchettes proposées jusqu'alors mais il est difficile de savoir de combien. La LPO propose une estimation minimale de 8 000 – 10 000 couples nicheurs. A titre d'information, la fourchette nationale proposée suite à l'enquête de 1970 – 1975 n'était que de 1 000 – 10 000 couples ! Les effectifs régionaux représenteraient ainsi 10 à 30 % de la population nationale et 5 à 10 % de la population européenne (donc mondiale). Cela peut paraître beaucoup mais la Champagne-Ardenne représente réellement un des bastions de l'espèce en France et en Europe, d'où l'importance de notre région pour cette espèce.

### *Menaces et mesures de gestion*

Le Pic mar fréquente les forêts âgées, principalement les chênaies. Les massifs forestiers recèlent encore des parcelles suffisamment âgées pour accueillir cette espèce qui se satisfait d'un territoire vitale de dimension relativement restreinte contrairement au Pic cendré ou à la Chouette de Tengmalm. Il conviendra de s'assurer d'une gestion forestière écologique qui favorise la diversité et évite l'uniformisation d'un massif. Le maintien d'arbres morts ne peut que lui être bénéfique. Une enquête spécifique permettrait de mieux cerner sa répartition dans la région.

## \* Pipit rousseline *Anthus campestris*

### *Ecologie*

Le Pipit rousseline fréquente une grande variété d'habitats ouverts, chauds et secs, présentant quelques arbustes isolés. Insectivore et migrateur (il n'est présent que d'avril à septembre), il présente certaines affinités méridionales et continentales. En Champagne-Ardenne, ses exigences le conduisent à délaisser complètement, ou presque, les forêts, milieux humides et les zones de grande culture.

### *Répartition et tendances*

Le Pipit rousseline est une espèce du Paléarctique, nichant du Maroc à la Mongolie. En Europe, sa répartition est assez vaste même s'il ne monte pas très haut et reste une espèce plutôt méditerranéenne. Ses effectifs sont estimés à 550 000 – 1 400 000 couples. Les principaux pays pour l'espèce sont l'Espagne (400 000 – 640 000), la Turquie (50 000 – 500 000), la Russie (10 000 – 100 000), l'Italie (15 000 – 40 000) et la France (20 000 – 30 000). L'espèce est en régression dans beaucoup de pays et est logiquement classée « Vulnérable ».

En France, l'espèce est surtout présente sur le littoral méditerranéen et la côte atlantique. Ses effectifs, en diminution, sont estimés maintenant à 15 000 – 20 000 couples (soit moins que pour la fourchette prise en compte dans les effectifs européens). L'espèce est classée « A Surveiller ».

En Champagne-Ardenne, l'espèce a fait l'objet d'une synthèse récente (NOEL, 1999). Ses effectifs ont été estimés à 70 – 100 couples nicheurs répartis principalement dans les 3 plus grands camps militaires de la région. La Champagne-Ardenne abrite ainsi moins de 1 % des effectifs nationaux. L'espèce y est en nette régression, essentiellement depuis 30 ans et à cause de l'intensification des grandes cultures.

### *Menaces et mesures de gestion*

La forte régression du Pipit rousseline est due à la destruction des savarts et à l'intensification de l'agriculture qui entraîne une augmentation de la taille des parcelles aboutissant à réduire les linéaires de lisière et de pelouses relictuelles favorable à la reproduction. L'intensification de l'agriculture entraîne par ailleurs la diminution très nette de ses proies avec l'emploi des pesticides, insecticides et autres herbicides. Actuellement, on ne sait finalement pas grand chose de la petite population des camps militaires dans lesquels certaines zones ont tendance à se refermer et à devenir moins favorables à l'espèce. Par ailleurs, le succès de reproduction n'est pratiquement pas connu. Une gestion de certaines des zones favorables permettant de conserver les pelouses rases ne pourraient que lui être bénéfique, d'autant que cette espèce peut très bien s'accommoder d'une certaine présence humaine. Ainsi, à Vatry-51, la population y était estimée à 2 – 3 couples en 1996 – 1997. Durant les travaux de transformation pour l'europort, l'espèce n'a pas déserté le site et ses effectifs y ont été estimés à 1 – 3 couples en 1998 et 1999 et 0 – 2 couples en 2000. Gageons que cette espèce pourra se maintenir dans notre région qui abrite l'essentiel de la population présente dans la moitié nord-est de notre pays.



## \* Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica*

### *Ecologie*

La Gorgebleue à miroir fréquente une grande variété de milieux humides pourvus de buissons bas et de vasières. En migration, on peut également la rencontrer dans des habitats plus secs. En période de reproduction, cette mosaïque de milieux lui est néanmoins indispensable. Insectivore, l'espèce est migratrice. Elle arrive en mars – avril et repart en juillet – septembre.

### *Répartition et tendances*

La Gorgebleue est une espèce polytypique qui présente une vaste aire morcelée de reproduction au sein du Paléarctique. En Europe, l'espèce niche un peu partout en fonction des sous-espèces concernées. Ses effectifs sont estimés à 880 000 – 2 400 000 couples répartis principalement en Norvège (500 000 – 1 000 000), Russie (100 000 – 1 000 000), Suède (140 000 – 180 000), Finlande (100 000 – 200 000) et Espagne (9 000 – 12 800). L'espèce, plutôt en progression, n'est pas menacée.

En France, on rencontre deux sous-espèces nicheuses : *namnetum*, endémique de la côte atlantique (quoiqu'elle ait été signalée depuis peu en Baie du Mont-Saint-Michel et à l'intérieur des terres, dans les Deux-Sèvres), qui est la plus nombreuse avec 8 000 – 10 000 couples, et *cyaneacula* qui se reproduit sporadiquement dans le nord, l'est et l'est/sud-est, pour environ 2 000 couples reproducteurs. Le total national de ces deux sous-espèces s'élève donc à au moins 10 000 – 12 000 couples. L'espèce, en progression chez nous aussi, n'est pas menacée.

En Champagne-Ardenne, l'espèce (sous-espèce *cyaneacula*) se reproduit probablement de manière régulière depuis 1986 au moins. La progression de cette sous espèce en Europe de l'ouest et donc en France a entraîné sa régularité et une augmentation de ses effectifs dans notre région. La Gorgebleue se reproduit essentiellement dans le département des Ardennes et plus spécialement sur quelques sites de la vallée de l'Aisne. De 1989 à 1999, le site des bassins de décantation de la sucrerie d'Attigny-08 a été fréquenté par une population qui a culminé à 11 – 12 mâles chanteurs en 1994 (SAUVAGE, 1999). Après la destruction définitive des bassins en 1999, l'espèce a déserté le site. Près de l'Aisne, 4 chanteurs ont, néanmoins, été contactés en 2002. Le site des bassins de décantation de la sucrerie de Saint-Germainmont-08 a pris progressivement le relais depuis 1997 mais la population y est plus faible avec un maximum de 6 mâles chanteurs en 2000. Ailleurs, l'espèce a été trouvée au marais de Challerange-08 et dans la confluence Meuse – Chiers, à Mairy-08. En dehors des Ardennes, l'espèce s'est reproduite au Vieil Etang de Sogny-en-l'Angle-51 (Argonne sud) en 1996. Les effectifs de Gorgebleue ont sans doute été maximum au milieu des années 90 avec 10 – 20 couples nicheurs estimés ; on peut les ramener à 10 – 15 couples actuellement, soit toujours moins de 1 % des effectifs nationaux. L'espèce est donc probablement en régression même si, vu sa discrétion, tous les sites occupés ne sont pas connus.

### *Menaces et mesures de gestion*

Le site d'Attigny ayant été détruit, une partie des oiseaux s'est probablement reporté sur celui de Saint-Germainmont même si ce n'est pas nécessairement évident. Cependant, la modification de la gestion hydraulique de ces bassins pourrait lui être préjudiciable et la situation de la Gorgebleue est donc très précaire. Le point positif reste l'inscription d'une grande partie de la vallée de l'Aisne au réseau Natura 2000 que ce soit en ZSC ou en ZPS. La mise en place de mesures de gestion favorables à cette espèce semble donc possible et nécessaire si on veut conserver cette espèce à la dynamique malgré tout positive.

## \* **Tarier des prés** *Saxicola rubetra*

### *Ecologie*

Le Tarier des prés est une espèce typique des prairies de fauches plus ou moins humides et grasses. En Champagne-Ardenne, il fréquente aussi des milieux herbacés plus secs comme certaines zones des camps militaires. Insectivore, l'espèce est migratrice, arrivant en avril – mai et repartant en juillet – octobre. Le Tarier fait son nid au sol et est donc particulièrement exposé lors des fauches précoces.

### *Répartition et tendances*

Le Tarier des prés est une espèce du Paléarctique. En Europe, il occupe une vaste aire de répartition, du nord de la péninsule ibérique jusqu'en Russie. Il manque en Islande et dans une partie des pays méditerranéens. Ses effectifs sont estimés à 2 300 000 – 4 900 000 couples répartis principalement en Biélorussie (550 000 – 650 000), Russie (100 000 – 1 000 000), Finlande (400 000 – 600 000), Lettonie (300 000 – 500 000) et Suède (200 000 – 500 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, l'espèce occupe l'ensemble du territoire mais de manière très morcelée, principalement dans les vallées inondables, les zones herbagères et les pelouses d'altitude en montagne. Ses effectifs, en nette régression, sont estimés actuellement à 20 000 – 30 000 couples. Le Tarier des prés est classé « En Déclin » sur la liste rouge nationale.

En Champagne-Ardenne, sa répartition était assez étendue pendant l'enquête nationale de 1985 – 1989 même si ses densités étaient surtout importantes en Champagne Humide, Argonne et sur les crêtes pré-ardennaises. Ce n'est plus le cas actuellement, l'espèce ayant disparu de nombreux secteurs et est en régression dans la plupart des autres. On peut estimer ses effectifs à un minimum de 300 – 600 couples nicheurs mais sans plus de précision car ses densités sont faibles, l'espèce est discrète et il n'y a pas eu de recensement coordonné. Notre région n'accueille donc plus que 1 à 2 % seulement des effectifs nationaux.

### *Menaces et mesures de gestion*

En une trentaine d'années, le Tarier des prés a connu un déclin très important de ses effectifs et de sa répartition. Le retournement des herbages au profit des cultures de maïs ou de peupliers, les fauches de plus en plus précoces et la disparition des insectes suite à l'utilisation croissante des produits phytosanitaires en sont en grande partie responsables. Migratrice, l'espèce doit également faire face à un voyage long et éprouvant et à des conditions d'hivernage en Afrique qui peuvent être problématiques certaines années. L'enfrichement et l'abandon de la fauche de certaines parcelles le privent également de sites de reproduction. Enfin, les printemps froids et pluvieux sont très néfastes à l'espèce et provoquent une mortalité importante des jeunes au nid.

L'accroissement des surfaces en MAE pourrait inverser cette tendance. Cependant, la mise en place de mesures concernant la fauche tardive des prairies autour du lac du Der (51/52) dans le cadre de l'OLAE Ramsar Der / Perthois n'a pas suffi à empêcher l'espèce de disparaître : d'une dizaine de couples recensés dans les années 90 rien que sur les parcelles contractualisées, il en restait 0 sur l'ensemble de la zone en 2002 ! Seule la vallée de la Voire (10) accueille encore quelques couples actuellement dans ce secteur. La dynamique de l'espèce est donc réellement négative. Pour espérer conserver cette espèce dans notre région, il convient de favoriser la reproduction et l'envol des jeunes des couples reproducteurs sur la plus grande partie de son aire de répartition.

## \* Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*

### *Ecologie*

Le Traquet motteux fréquente une grande gamme d'habitats ouverts à végétation rase et éparses où l'oiseau peut facilement chasser les insectes dont il se nourrit. On le rencontre ainsi du bord de la mer aux pelouses alpines d'altitude. En plaine (et notamment en Champagne-Ardenne), il fréquente surtout les camps militaires et les zones de pelouses sèches et rases. Insectivore, ce migrateur revient en mars – mai et repart en août – octobre.

### *Répartition et tendances*

Le traquet motteux occupe une vaste aire de répartition dans l'hémisphère nord, de l'Amérique du Nord à l'Asie. En Europe, il niche à peu près partout. Ses effectifs sont estimés à 2 700 000 – 15 000 000 couples dont 1 000 000 – 10 000 000 en Russie. Les autres principaux pays sont la Norvège (500 000 – 1 000 000), l'Espagne (326 000 – 361 000) et la Finlande (250 000 – 350 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, cette espèce se rencontre sur les pelouses alpines d'altitude ainsi que sur certaines zones du littoral Manche / Atlantique et dans une moindre mesure, ici ou là à l'intérieur des terres, en plaine. Ses effectifs varient beaucoup d'une estimation à une autre mais on peut proposer comme minimum 15 000 – 35 000 couples. L'espèce est en nette régression, principalement les populations de plaine mais elle n'est, pourtant, classée que « A Préciser » sur la liste rouge nationale.

En Champagne-Ardenne, l'espèce est également en forte diminution, tant spatiale que numérique. Déjà, lors de l'enquête nationale 1985 – 1989, elle était mentionnée essentiellement sur les camps militaires de Champagne Crayeuse. Actuellement, le peu de suivi de ces sites couplé à la baisse probable de la population ne permettent guère de se faire une idée précise des effectifs du Traquet motteux. Nous proposons de garder les 10 – 20 couples nicheurs estimés lors de l'élaboration de la liste rouge en 1999 mais sous toute réserve. Les effectifs régionaux ne représentent même pas, de toute façon, 1 % de la population nationale. La seule preuve récente de reproduction probable dans la région remonte au 21/07/99 avec l'observation d'une femelle alarmant après l'observateur sur le site de l'europort de Vatry-51.

### *Menaces et mesures de gestion*

Tout ce qui a été dit sur le Pipit rousseline peut être repris ici, à savoir l'intensification de l'agriculture, la disparition des insectes et celle des milieux ras avec abandon du pâturage pour expliquer le déclin du Traquet motteux. Pour espérer conserver cette espèce dans notre région, il faudrait, tout d'abord, recenser précisément les sites où elle est encore présente et quantifier cette population. Le suivi de la reproduction permettrait de préciser l'état de santé des niches locaux. En fonction des points précédents, on pourrait alors envisager la mise en place de mesures de gestion adaptées.

## \* **Merle à plastron** *Turdus torquatus*

### *Ecologie*

L'espèce fréquente une grande diversité de milieu comme les landes et pelouses, les boisements humides de montagne et tout type de paysages semi-ouverts. Migratrice, l'espèce revient en mars – mai et repart en août – octobre.

### *Répartition et tendances*

Le Merle à plastron a une distribution très morcelée dans le Paléarctique. En Europe où l'on trouve l'essentiel de sa population, il existe deux sous-espèces : *torquatus* niche dans les îles britanniques et en Scandinavie et *alpestris* se reproduit dans les Pyrénées, les Alpes et les autres montagnes d'Europe centrale. Au total, ses effectifs sont estimés à 230 000 – 480 000 couples ce qui est assez peu pour un passereau. Les principaux pays sont la Roumanie (60 000 – 100 000), l'Autriche (50 000 – 80 000), la Norvège (10 000 – 100 000), la Suisse (40 000 – 60 000) et l'Ukraine (16 000 – 19 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, l'espèce ne se reproduit presque uniquement que dans les massifs montagneux (sous-espèce *alpestris*). Ses effectifs sont estimés à 4 000 – 10 000 couples. Le Merle à plastron n'est pas considéré comme menacé.

En Champagne-Ardenne, l'espèce a été trouvée nicheuse sur le plateau ardennais en 1961. Elle y est de nouveau contactée pendant l'enquête nationale de 1985 – 1989 puis encore en 1991 et 1992. Depuis cette date, plus aucune preuve de reproduction n'est signalée. Il est très difficile d'affirmer que l'espèce a complètement disparu vu sa discrétion, les effectifs concernés et la superficie de milieux favorables. On peut sans doute garder l'estimation réalisée dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge en 1999, à savoir 5 – 10 couples nicheurs, soit moins de 1 % de la population nationale.

### *Menaces et mesures de gestion*

Il faudrait, en premier lieu, faire un recensement précis de cette espèce sur le plateau ardennais pour savoir si cette espèce s'y reproduit toujours et en quelle quantité. Ensuite, un suivi des éventuels couples nicheurs permettrait de connaître quel est le succès de la reproduction et si le Merle à plastron semble menacé ou non. Une gestion douce des lisières forestières et des zones de pelouse ne peut que lui être bénéfique.

## \* Grive litorne *Turdus pilaris*

### *Ecologie*

L'espèce fréquente une vaste gamme d'habitats où alternent bois et forêts et grandes zones herbagères à proximité de milieux humides (rivières, étangs, prairies humides). La Grive litorne niche en petites colonies de 4 à 20 couples en général. L'espèce est migratrice partielle, pouvant « descendre » en grand nombre pendant l'hiver en cas de coups de froid.

### *Répartition et tendances*

L'espèce occupe une vaste répartition dans le Paléarctique, depuis le nord-est de la France jusqu'à la Sibérie orientale. En Europe, c'est surtout une espèce des pays centraux et septentrionaux. Ses effectifs sont estimés à 5 000 000 – 19 000 000 couples dont 1 000 000 – 10 000 000 rien qu'en Russie. Ailleurs, on la rencontre également en nombre en Norvège (1 000 000 – 3 000 000), Finlande (800 000 – 1 500 000), Suède (750 000 – 1 500 000) et Allemagne (450 000 – 1 000 000). L'espèce est en nette expansion vers l'ouest depuis un siècle et n'est pas considérée comme menacée.

L'espèce s'est installée en France dans le Jura au début des années 50. En 50 ans, la Grive litorne a colonisé un bon tiers nord-est et le Massif central. La progression se poursuit toujours mais à un rythme plus lent. Ses effectifs sont estimés actuellement à 10 000 – 20 000 couples. L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

La Champagne-Ardenne est atteinte en 1977 (un nid trouvé en Argonne marnaise) et en moins de 15 ans, notre région est occupée plus ou moins complètement. Ses densités sont, cependant, assez faibles dans les zones peu favorables. Actuellement, il semblerait qu'un recul des effectifs se fasse sentir mais les données chiffrées sont insuffisantes. Ses effectifs sont estimés à 1 500 – 2 000 couples nicheurs mais sont mal connus. La Champagne-Ardenne héberge une part significative des effectifs nationaux soit 10 à 15 %

### *Menaces et mesures de gestion*

Pour cette espèce également, il conviendrait d'effectuer un recensement quantitatif de ses zones de reproduction et préciser l'importance de ses effectifs. La dégradation des zones humides, et notamment les petites vallées de plaine, ainsi que l'utilisation croissante des herbicides, insecticides et autres fongicides lui sont très préjudiciables. Pour cette espèce volontiers anthropophile, la gestion actuelle des jardins privés et des pelouses communales lui est très néfaste. Enfin, l'arrachage des arbres morts, des vieux vergers et des alignements de vieux arbres la prive de sites de nidification même si elle a su s'implanter plus ou moins bien dans les peupleraies.

## \* **Bouscarle de Cetti** *Cettia cetti*

### *Ecologie*

La Bouscarle de Cetti fréquente toutes sortes de zones broussailleuses et buissonneuses à proximité de l'eau (marais, étangs, bords de rivières, etc...). L'espèce est sédentaire. D'origine méridionale, la Bouscarle est bien connu pour ses phases de régression / expansion consécutives aux rigueurs hivernales.

### *Répartition et tendances*

L'espèce occupe une vaste répartition au sein du Paléarctique, du nord-ouest de l'Afrique jusqu'en Asie mineure, plutôt centrée sur les pays bordant la Méditerranée. En Europe, elle niche dans peu de pays, ne montant pas très haut en latitude du fait de sa sédentarité. Ses effectifs, très fluctuants, sont estimés à 410 000 – 2 000 000 couples. La Bouscarle se reproduit surtout au Portugal (100 000 – 1 000 000), en Turquie (50 000 – 500 000), en Italie (200 000 – 300 000), en France (10 000 – 100 000) et en Grèce (20 000 – 50 000). La population espagnole (18 000 – 19 000) semble très sous-estimée du fait de la très large répartition de l'espèce dans ce pays. La Bouscarle n'est pas considérée comme menacée.

En France, la Bouscarle occupe principalement la moitié ouest du pays ainsi qu'une partie du sud et du sud-est et la Corse. Cette aire de répartition évolue sans cesse avec les phases de repli et de colonisation déjà évoquées. Ses effectifs sont estimés à 50 000 – 100 000 couples actuellement soit un peu plus que ceux indiqués dans le paragraphe précédent et qui datent de 1997. Il faut dire que la Bouscarle est depuis une dizaine d'années, de nouveau dans une phase d'expansion. L'espèce n'est pas menacée.

La Champagne-Ardenne se trouve en limite nord-est de répartition. Il est donc normal que son aire de répartition et ses effectifs fluctuent considérablement. La carte de 1985 – 1989 représentait, sans doute, la phase maximale de présence au milieu des années 1980. Les hivers rudes de 1984 / 1985 à 1986 / 1987 eurent ensuite raison de cette espèce et la Bouscarle disparut de Champagne-Ardenne. Sa réapparition est assez récente et date d'il y a 3 ou 4 ans pas plus. Actuellement, l'espèce est revenue dans le Nogentais (10), sur quelques sites de Champagne Humide (10/51), au Marais de Saint-Gond (51) et a été notée également en vallée de l'Aisne à Saint-Germainmont (08). Ses effectifs sont d'au moins 6 – 10 couples nicheurs en 2002 mais vu la dynamique actuelle, ils devraient augmenter rapidement. Ceci dit, notre région ne représente qu'une part infime des effectifs nationaux.

### *Menaces et mesures de gestion*

Il est intéressant de continuer à suivre la progression de l'espèce dans la région et quantifier précisément ses effectifs. L'espèce n'est pas spécialement menacée mais la disparition des zones humides et la dégradation des milieux restants ne peuvent que lui être préjudiciables.

## \* **Locustelle lusciniöide** *Locustella luscinioides*

### *Ecologie*

Cette espèce de locustelle est typiquement inféodée aux grandes zones de vieilles roselières des lacs, étangs et marais. Migratrice, elle revient en mars – avril et repart en juillet – septembre. L'espèce est insectivore.

### *Répartition et tendances*

La Locustelle lusciniöide se reproduit presque exclusivement dans le Paléarctique occidental. En Europe où l'on trouve l'essentiel de sa population, ses effectifs sont estimés à seulement 150 000 – 380 000 couples ce qui en fait l'un des passereaux les plus rares de notre continent. Cette impression est renforcée par ses densités souvent très faibles. L'espèce occupe pourtant une vaste aire de répartition même si elle ne monte pas très haut en latitude. Les principaux pays occupés sont la Roumanie (70 000 – 130 000), la Russie (10 000 – 100 000), la Hongrie (30 000 – 60 000) et la Pologne (8 000 – 20 000). L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, sa distribution est plus que sporadique sur l'ensemble du territoire. Les grandes zones de roselières sont bien sûr privilégiées. Elle reste l'un des passereaux les plus rares et on peut estimer ses effectifs à seulement 2 000 – 3 000 couples. L'espèce est classée « En Déclin » sur la liste rouge nationale.

En Champagne-Ardenne, l'espèce était relativement commune dans certains secteurs dans les années 50 et 60 (comme les marais de Saint-Gond). En 50 ans, l'espèce a connu une diminution drastique de sa répartition et de ses effectifs. Ceux-ci peuvent être estimés actuellement à guère plus de 10 – 20 couples nicheurs contre 30 – 60 lors de l'élaboration de la liste rouge en 1999, soit moins de 1 % de la population nationale. De nos jours, l'espèce est encore contactée essentiellement sur quelques sites de Champagne Humide et du marais de Saint-Gond mais les preuves de sa reproduction manquent cruellement. Il faut dire que cette espèce est très discrète et fréquente des milieux assez inaccessibles. Les observations réalisées en 2002 sur le site des anciens bassins de la sucrerie de Saint-Germainmont-08 sont intéressantes à plus d'un titre. Ainsi, non seulement le site a accueilli 2 chanteurs pendant tout le printemps mais la reproduction a même été prouvée le 2 juin avec l'observation d'un couple nourrissant des juvéniles tout juste volants. Cela faisait une trentaine d'année au moins que sa reproduction n'avait pas été prouvée dans les Ardennes !

### *Menaces et mesures de gestion*

L'espèce est devenue extrêmement rare en Champagne-Ardenne. Il conviendrait de recenser annuellement tous les sites encore actuellement occupés. La plupart sont protégés comme le lac du Der-Chantecoq ou l'étang de la Horre. Pour espérer conserver cette espèce, il faut nécessairement maintenir des zones importantes de vieille roselière sur un maximum de sites. Une tranquillité absolue pendant tout le printemps lui est également impérative. Enfin, il lui faut un site riche en insectes pour mener à bien l'envol de sa progéniture donc éviter les étangs trop surchargés en poissons.

## \* Hypolaïs icterine *Hippolais icterina*

### *Ecologie*

L'Hypolaïs icterine fréquente des milieux ouverts avec présence de haies et buissons. On la rencontre dans des milieux plus ou moins bocagers mais aussi dans des zones plus forestières. Elle s'est adaptée à certains types de peupleraies et se reproduit également dans certaines parcs et jardins. Insectivore, cette migratrice est l'une des plus tardives à regagner notre pays, rarement avant mai. Elle en repart en juillet – septembre, ne restant que quelques mois chez nous.

### *Répartition et tendances*

L'espèce se reproduit des côtes de la Mer du Nord (Belgique et France) jusqu'en Sibérie occidentale. L'Europe accueille l'essentiel de ses effectifs estimés à 1 900 000 – 12 000 000 couples dont 1 000 000 – 10 000 000 rien qu'en Russie. Les autres principaux pays sont l'Allemagne (300 000 – 400 000), la Norvège (50 000 – 300 000), la Pologne (50 000 – 200 000) et la Biélorussie (100 000 – 180 000). Bien qu'elle soit en régression sur sa frange ouest de répartition, l'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En France, l'espèce est en net repli vers le nord-est. Elle se trouve, de toutes façons, en limite ouest de répartition. Actuellement, l'espèce se rencontre principalement dans le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace, beaucoup plus rarement en Picardie, Lorraine et Franche-Comté. Ses effectifs sont estimés à seulement 15 000 – 20 000 couples. L'espèce est classée « En Déclin ».

En Champagne-Ardenne, elle est devenue extrêmement rare. La carte de 1985 – 1989 indiquait encore une présence sporadique dans la Marne mais assez continue dans certains secteurs des Ardennes. Actuellement, ce n'est plus du tout le cas. Il n'y a guère plus d'une donnée par an dans les Ardennes et un chanteur est parfois contacté ici ou là dans les marais de Saint-Gond (51). Vu la discrétion de l'espèce, ses faibles densités maintenant et les grandes surfaces de camps militaires non prospectées, on ne peut pas dire que l'espèce a réellement disparu de notre région mais elle y est, en tout cas, au bord de l'extinction. On peut proposer comme fourchette d'effectifs 10 – 20 couples nicheurs mais sans précision aucune. La Champagne-Ardenne représente moins de 1 % des effectifs nationaux qui sont donc scindés en deux petits noyaux dans le nord et l'est de la France.

### *Menaces et mesures de gestion*

Les causes de la régression de l'Hypolaïs icterine sont loin d'être claires. On peut juste remarquer que ce recul coïncide avec la progression rapide et forte vers le nord-est de l'Hypolaïs polyglotte, espèce jumelle arrivant du sud-ouest. Un lien direct ne peut donc être exclu. Quoi qu'il en soit, cette tendance au repli apparaît naturelle et semble pas imputable à des causes locales. Cependant, des causes influant sur l'espèce sur ses zones d'hivernage ne sont pas à exclure.

Les mesures de conservation restent difficiles à proposer vu qu'on ne connaît pas les causes de son déclin. Il conviendrait toutefois d'essayer de rechercher spécifiquement cette espèce pour estimer réellement la population relictuelle de notre région.



## \* **Gobemouche à collier** *Ficedula albicollis*

### *Ecologie*

Le Gobemouche à collier est l'hôte typique des forêts de feuillus et plus spécialement des futaies de vieux chênes avec sous-bois très peu dense. On peut le rencontrer plus rarement dans des parcs avec vieux arbres. Migratrice, l'espèce revient en avril – mai et repart dès juin – juillet. Cet insectivore ne reste donc que très peu de temps dans notre pays.

### *Répartition et tendances*

Le Gobemouche à collier est une espèce endémique de l'Europe, principalement centrale. Ses effectifs, assez faibles, sont estimés à 350 000 – 820 000 couples. Les principaux pays sont la Roumanie (100 000 – 300 000), la Hongrie et la Slovaquie (70 000 – 150 000 chacun) et la République tchèque (25 000 – 50 000). L'espèce semble globalement stable et n'est pas considérée comme menacée.

Cette espèce trouve en France sa limite occidentale de répartition. Elle ne se reproduit que dans le nord-est du pays. L'essentiel des effectifs, estimés à 5 000 – 10 000 couples, se trouve en Lorraine. La répartition française est très morcelée et comprend trois noyaux principaux (MALY, 1997). L'espèce est considérée comme stable mais classée « A Surveiller » du fait de la faiblesse de ses effectifs et de sa dépendance à la chênaie âgée.

En Champagne-Ardenne, comme nous venons de le dire, l'espèce trouve sa limite occidentale absolue de répartition. La carte de l'enquête 1985 – 1989 mentionne la présence de l'espèce sur deux secteurs seulement : dans l'extrême est de la Marne (Argonne) et surtout dans l'est des Ardennes. Depuis cette enquête, aucune donnée n'a été enregistrée sur ces secteurs, certainement à cause d'une absence totale de prospection spécifique. Le Gobemouche à collier pourrait tout de même être en régression dans notre région. En revanche, l'espèce a été trouvée nicheuse dans le parc de l'abbaye à Trois-Fontaines-l'Abbaye-51 en 1992 et y a niché jusqu'en 1998. Aucune autre observation n'a été effectuée dans le massif forestier de Trois-Fontaines pourtant contigu mais qui présente des peuplements souvent jeunes et peu favorables. Enfin, l'espèce a été redécouverte en 2002 dans la ZICO du Bassigny et notamment côté Haute-Marne dans un secteur non connu précédemment. Difficile dans ces conditions de fournir une fourchette d'effectifs très fiables ; nous proposons 20 – 50 couples nicheurs mais sous toute réserve. La Champagne-Ardenne représente, de toutes façons, moins de 1 % des effectifs nationaux.

### *Menaces et mesures de gestion*

Cette espèce en limite de répartition est très inféodée à un type forestier particulier. Elle est donc particulièrement vulnérable. Il conviendrait, dans un premier temps, de préciser tous les secteurs encore fréquentés par l'espèce et de quantifier plus finement la population régionale. Ensuite, tous ces secteurs forestiers devraient bénéficier de mesures de gestion adaptées à l'échelle du massif et non, bien sûr, sur quelques parcelles.

## \* **Gobemouche noir** *Ficedula hypoleuca*

### *Ecologie*

Le Gobemouche noir se reproduit dans une gamme assez variée d'habitats forestiers, des vieux bois de feuillus aux grands parcs avec arbres morts. En migration, il fréquente tous les types possibles de milieux pourvu qu'il y ait des arbres. Migrateur, cet insectivore arrive en avril et repart en août – septembre.

### *Répartition et tendances*

Le Gobemouche noir se reproduit dans le Paléarctique, du nord-ouest de l'Afrique jusqu'à la Sibérie centrale. En Europe, où l'on rencontre l'essentiel de sa population, sa répartition est assez étendue mais il manque dans un certain nombre de pays, principalement ceux bordant la Méditerranée. Ses effectifs sont estimés à 3 900 000 – 16 000 000 couples. Les principaux pays sont la Russie (1 000 000 – 10 000 000), la Suède (1 000 000 – 2 000 000), la Norvège (200 000 – 1 000 000) et la Finlande (300 000 – 800 000). L'espèce n'est pas menacée.

En France, sa distribution est très clairesmée, principalement dans le centre, l'est et le nord-est. Il n'est commun que dans quelques sites d'Alsace, Vosges du Nord et forêt de Fontainebleau. Ses effectifs, très mal connus, sont estimés à 20 000 – 50 000 couples. L'espèce n'est pas considérée comme menacée.

En Champagne-Ardenne, voilà bien une espèce dont le statut actuel est plus qu'énigmatique. En effet, la carte 1985 – 1989 indique une aire de répartition assez importante dans la moitié est des Ardennes, une grande partie de la Haute-Marne et de manière plus clairesmée dans le sud de l'Aube. Cependant, trois demi cartes seulement présentaient un indice de nidification certaine dont une seule dans la Marne en Brie champenoise. Or, depuis une dizaine d'années, aucun cas de reproduction n'est signalé dans notre région. Quel est le statut réel de cette espèce actuellement ? Nous proposons 10 – 15 couples nicheurs pour la Champagne-Ardenne (soit moins de 1 % de la population nationale) mais nous n'avons, en fait, aucune certitude.

### *Menaces et mesures de gestion*

La priorité pour cette espèce est, bien évidemment, d'effectuer un recensement précis de tous les anciens secteurs où il avait été signalé nicheur certain ou probable. Ceux-ci couvrent 21 demi cartes au 1 : 25 000. Quelques zones favorables alentour devraient également être prospectées. En fonction de ces résultats et du suivi du succès de la reproduction, on pourra affiner les éventuelles mesures de protection et de gestion des habitats à envisager.

## \* Grimpereau des bois *Certhia familiaris*

### *Ecologie*

Le Grimpereau des bois occupe une vaste gamme d'habitats forestiers, des vieilles forêts de feuillus ou mixtes jusqu'aux parcs, jardins voire pinèdes. Globalement sédentaire, l'espèce est relativement discrète et passe facilement inaperçue.

### *Répartition et tendances*

Le Grimpereau des bois se reproduit pratiquement dans tout l'hémisphère nord, de l'Amérique du Nord à l'Asie. En Europe, sa répartition est très étendue mais il manque dans de grandes parties de l'ouest et du sud du continent. Ses effectifs sont estimés à 2 600 000 – 5 400 000 couples. Ses principaux pays de reproduction sont la Suède (350 000 – 1 000 000), la Russie (100 000 – 1 000 000), l'Allemagne (350 000 – 700 000), la République tchèque (300 000 – 600 000) et la Biélorussie (350 000 – 400 000). L'espèce n'est pas menacée.

En France, c'est surtout une espèce des massifs montagneux mais on la rencontre aussi en plaine, principalement dans la moitié est. Sa distribution y est très morcelée. Ses effectifs sont estimés à 35 000 – 90 000 couples. L'espèce semble stable et n'est pas considérée comme menacée.

En Champagne-Ardenne, l'espèce est très mal connue. Il faut dire que ses densités sont faibles et que l'espèce est extrêmement discrète. De plus, la distinction avec le Grimpereau des jardins est particulièrement difficile à la vue. Tout ceci fait que la carte proposée lors de l'enquête 1985 – 1989 doit être prise comme la répartition minimale de l'espèce dans notre région. Depuis une quinzaine d'années, l'espèce a ainsi été trouvée dans d'autres secteurs de Haute-Marne comme le Bassigny et il n'est pas exclu que d'autres massifs forestiers accueillent également cette espèce. En l'absence d'un recensement précis, nous garderons la fourchette proposée lors de l'élaboration de la liste rouge, à savoir 50 – 200 couples nicheurs, soit moins de 1 % de la population nationale.

### *Menaces et mesures de gestion*

Là encore, il conviendrait d'entreprendre une prospection spécifique à large échelle pour espérer préciser davantage la répartition de l'espèce dans le région. Estimer ses effectifs serait alors une chose moins difficile mais pas évidente. Le suivi de quelques populations témoins permettrait de se faire une idée de l'évolution des effectifs de l'espèce dans notre région.

Concernant d'éventuelles mesures de gestion, tout ce qui peut favoriser la biodiversité forestière lui sera favorable.

## \* **Pie-grièche grise *Lanius excubitor***

### *Ecologie*

La Pie-grièche grise fréquente une mosaïque de milieux semi-ouverts où alternent petits bois et bosquets, grosses haies et herbages (prairies et pâtures). L'espèce est sans doute sédentaire chez nous mais les populations nordiques sont migratrices et viennent passer l'hiver en partie en France. La Pie-grièche grise est la plus grande espèce du genre. Elle capture surtout des insectes mais également de petits oiseaux et des micromammifères.

### *Répartition et tendances*

La Pie-grièche grise (au sens strict) a une large répartition s'étendant de l'ouest de l'Europe à l'est de l'Asie. Plus au sud, elle est remplacée par la Pie-grièche méridionale *Lanius meridionalis*, récemment élevée au rang d'espèce. En Europe, cette espèce a une répartition plutôt nordique, s'étendant du centre de la France jusqu'en Russie. Ses effectifs sont estimés à 120 000 – 1 050 000 couples dont 100 000 – 1 000 000 rien qu'en Russie. En dehors de ce grand pays, l'espèce est donc fort rare et mériterait largement d'intégrer l'annexe I de la Directive Oiseaux tant sa dynamique est négative. Elle est quand même classée « En Déclin » au niveau européen.

En France, c'est une des espèces qui a le plus régressé. Son dernier bastion est désormais l'Auvergne et un peu la Franche-Comté. Ses effectifs sont estimés à 1 700 – 5 500 couples ce qui en fait un des passereaux les plus rares de notre pays. Elle est classée « En Déclin », seulement pourrait-on dire tant sa situation apparaît préoccupante.

En Champagne-Ardenne, c'était autrefois une espèce relativement commune, surtout lorsqu'on regarde la carte de répartition 1985 – 1989. Sa population avait pourtant déjà diminué de plus de 50 % mais elle était encore qualifiée de nicheur peu commun ! Actuellement, l'espèce est au bord de l'extinction et la Pie-grièche grise ne compte plus certainement que 50 – 70 couples nicheurs, situés principalement dans les Ardennes. Notre région ne représente donc plus que 1 à 3 % des effectifs nationaux.

### *Menaces et mesures de gestion*

Vu la dynamique de l'espèce, espérer garder la Pie-grièche grise parmi les nicheurs régionaux relève de la gageure. Il est sans doute déjà trop tard mais tout ce qui pourrait être entrepris pour conserver des paysages très variés et riches en insectes peut enrayer ce déclin. Malheureusement, peu de moyens existent pour stopper certaines pratiques en cours. Ainsi, près du lac du Der (51), sur la commune de Saint-Rémy-en-Bouzemont-51, une pâture abritant un site de reproduction a été retourné et les arbres de la haie arrachés durant l'hiver 2001/2002 ! Les herbages sont d'ailleurs continuellement retournés et l'arrachage de haies et de bosquets se poursuit à un rythme non négligeable. Malgré cela, il reste encore au moins 3 couples dans le secteur mais pour combien de temps encore.

Recenser tous les sites encore occupés et conserver les habitats par des mesures de gestion adaptées doivent être considérés comme la priorité.

## \* Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*

### *Ecologie*

La Pie-grièche à tête rousse est une espèce insectivore d'affinité méridionale. Elle occupe tous types de milieux semi-ouverts avec grands arbres et vastes surfaces de zones rases où elle chasse les insectes. Dans le nord de son aire de répartition, c'est l'espèce typique des vieux vergers. Migratrice, elle nous revient en avril – mai et repart en juillet – septembre.

### *Répartition et tendances*

L'espèce se reproduit principalement dans le Paléarctique occidental, du nord-ouest de l'Afrique jusqu'au Caucase à l'est et en Pologne au nord-est. En Europe, où l'on trouve l'essentiel de sa population, ses effectifs sont estimés à 440 000 – 1 100 000 couples, répartis principalement en Espagne (390 000 – 860 000), Portugal (10 000 – 100 000), Turquie (5 000 – 50 000) et Croatie (20 000 – 30 000). L'espèce est en régression dans beaucoup de pays (dont l'Espagne) et est classée « Vulnérable ».

En France, l'espèce est surtout présente dans le sud (Languedoc-Roussillon) et en Corse. Ses effectifs sont estimés à 10 000 – 13 000 couples seulement. L'espèce est classée « En Déclin » sur la liste rouge.

En Champagne-Ardenne, la Pie-grièche à tête rousse trouve sa limite de répartition nord/nord-ouest. Autrefois présente dans les quatre départements, elle ne semble plus se reproduire qu'en Haute-Marne actuellement. En 2002, ses effectifs sont sans doute plus proches de 30 – 50 couples nicheurs que des 50 – 100 estimés en 1999 pour l'élaboration de la liste rouge. Notre région accueille, de toutes façons, moins de 1 % des effectifs nationaux.

### *Menaces et mesures de gestion*

La Pie-grièche à tête rousse est en nette régression dans notre région. Ceci est dû en grande partie à la disparition de ses sites de nidification (grosses haies et vieux vergers), au retournement des herbages, à la déprise agricole et surtout à la disparition des insectes dont elle se nourrit consécutivement à l'emploi massif des insecticides et autres pesticides et à la gestion sévère des bords de chemins, des espaces verts communaux, etc...

Pour conserver cette espèce, il faut faire de même avec les vieux vergers et les autres sites de reproduction. Le maintien d'une agriculture extensive et une gestion plus douce de ses milieux de vie peut permettre à cette espèce de rester encore en Champagne-Ardenne.

## \* Cassenoix moucheté *Nucifraga caryocatactes*

### *Ecologie*

Le Cassenoix moucheté est une espèce typique des forêts mixtes ou de résineux, spécialiste surtout du Pin cembro et du Noisetier. Sédentaire chez nous, le Cassenoix peut apparaître parfois en grand nombre à la faveur d'invasions propres à la sous-espèce sibérienne. Omnivore, il consomme principalement des fruits et des graines.

### *Répartition et tendances*

Le Cassenoix moucheté occupe une large répartition à l'intérieur du Paléarctique, de la France jusqu'en Chine. En Europe, il se reproduit surtout dans le massif alpin et les pays scandinaves et alentour. Ses effectifs sont estimés à 160 000 – 420 000 couples. Les principaux pays pour cette espèce sont la Russie (10 000 – 100 000), la Roumanie (30 000 – 70 000), la Bulgarie (10 000 – 50 000), la Suisse (20 000 – 30 000) et l'Italie (10 000 – 30 000). L'espèce n'est pas menacée.

Le Cassenoix trouve en France sa limite occidentale de répartition mondiale. On le rencontre principalement dans le massif alpin, le Jura et les Vosges. Une petite population se reproduit également dans le Haut Morvan et l'espèce niche peut-être dans le sud du Massif central. Tous ces oiseaux appartiennent à la sous-espèce type *caryocatactes*. Enfin, une petite population, appartenant vraisemblablement à la sous-espèce sibérienne *macrorhynchos*, se reproduit sur le plateau ardennais depuis l'invasion de 1968. Au total, ses effectifs sont estimés à 3 000 – 5 000 couples. L'espèce est classée « En Déclin » sur la liste rouge nationale bien que cette régression ne soit pas nette.

En Champagne-Ardenne, comme nous venons de le dire, l'espèce niche sur le plateau ardennais depuis 1968 au moins. Très peu d'informations sont collectées sur cette petite population qui semble plus ou moins stable. On peut estimer ses effectifs à 20 – 30 couples nicheurs au moins, soit moins de 1 % de la population nationale.

### *Menaces et mesures de gestion*

Dans notre région, l'espèce ne semble pas menacée. La gestion des forêts semble lui convenir. En revanche, il conviendrait de quantifier ses effectifs et préciser sa répartition. Enfin, il serait intéressant d'étudier à quelle sous-espèce appartiennent réellement les oiseaux se reproduisant chez nous.

## \* **Grand Corbeau** *Corvus corax*

### *Ecologie*

Le Grand Corbeau fréquente une grande variété de milieux ouverts ou semi ouverts, le plus souvent avec présence de falaises ou d'escarpements où il peut faire son nid. Il se reproduit également sur les arbres en cas de manque de sites favorables. Omnivore et sédentaire, l'espèce ne présente pas des densités importantes mais peut former des regroupements en période inter-nuptiale.

### *Répartition et tendances*

Le Grand Corbeau occupe une vaste aire de répartition dans l'hémisphère nord, de l'Amérique du Nord à l'Asie. En Europe, il est présent presque partout. Ses effectifs sont estimés à 280 000 – 1 400 000 couples répartis principalement en Russie (100 000 – 1 000 000), Espagne (60 000 – 90 000), Norvège (10 000 – 50 000), Turquie (5 000 – 50 000) et Ukraine (20 000 – 22 000). L'espèce n'est pas menacée.

En France, après une nette phase de régression liée aux persécutions générales perpétrées sur les rapaces et les corvidés, l'espèce a nettement progressé depuis une trentaine d'années. En dehors du littoral breton et normand où le Grand Corbeau reste en déclin, son aire de répartition s'est étendue dans le massif central, les Pyrénées, le Jura et le sud-est. Ses effectifs sont estimés à 4 000 – 5 000 couples. L'espèce n'est pas considérée comme menacée globalement.

En Champagne-Ardenne, suite à la réintroduction d'oiseaux en Belgique, l'espèce est revenue dans les Ardennes dans la région de Sedan-08, probablement dès 1988. En revanche, aucun cas de reproduction n'a jamais été signalé mais c'est sans doute plus par une absence de prospection spécifique car la présence de couples nicheurs cantonnés et paradant plaide pour une nidification probable. Actuellement, on peut estimer ses effectifs à 3 – 5 couples, en progression, à la fois quantitatif donc, mais aussi sur un plan géographique puisqu'en plus du Sedanais, le nord de la vallée de la Meuse semble être occupée maintenant.

### *Menaces et mesures de gestion*

L'espèce est protégée et ne semble pas menacée. Cependant, des risques réels de confusion existent avec la Corneille noire voire le Corbeau freux qui sont, eux, classés nuisibles. De plus, le manque de sites favorables et tranquilles de reproduction pourrait également limiter le développement de notre petite population.

La priorité en terme d'actions serait de réaliser un recensement pour quantifier le nombre de couples reproducteurs et préciser sa répartition sur le plateau ardennais. Ensuite, des actions de protection des sites de nidification et d'information de la population locale seraient à entreprendre.

## \* **Tarin des aulnes** *Carduelis spinus*

### *Ecologie*

Le Tarin des aulnes est une espèce forestière originaire de la taïga. Adaptée aux conifères, l'espèce fréquente également des forêts mixtes. En période inter-nuptiale, on la rencontre également dans toutes sortes d'habitats semi-ouverts, souvent près des zones humides (bords des cours d'eau, étangs) où elle se nourrit sur les aulnes principalement (d'où son nom). L'espèce est migratrice et on voit passer et hiverner bon nombre d'oiseaux nordiques entre octobre et avril.

### *Répartition et tendances*

Le Tarin des aulnes a une large répartition dans le Paléarctique. Il se reproduit principalement en Europe où ses effectifs sont estimés à 2 800 000 – 15 000 000 couples, répartis principalement en Russie (1 000 000 – 10 000 000), Finlande (500 000 – 1 500 000), Suède (400 000 – 1 000 000) et Norvège (100 000 – 1 000 000). L'espèce n'est pas menacée.

En France, le Tarin des aulnes est un nicheur rare, ne se reproduisant régulièrement que dans les massifs montagneux. Ses effectifs, très fluctuants d'une année sur l'autre, sont estimés à 500 – 1 000 couples (voire plus en cas de forte reproduction les bonnes années). L'espèce est classée « Rare » au niveau national.

En Champagne-Ardenne, sa nidification probable est rapportée durant l'enquête 1985 – 1989, principalement sur le plateau ardennais. Cependant, aucune preuve certaine n'est signalée et l'auteur doute même de la régularité de cette reproduction. En fait, les observations réalisées ces dernières années (1998, 2001 et 2002) en de nombreux endroits du plateau près de la vallée de la Meuse ne laissent planer aucun doute sur l'existence d'une petite population locale même si aucun juvénile n'ait été observé. On peut estimer ses effectifs à 10 – 50 couples nicheurs minimum, soit 2 à 5 % de la population nationale. L'espèce semble donc actuellement dans une dynamique positive.

### *Menaces et mesures de gestion*

L'espèce ne paraît pas menacée actuellement. Il conviendrait de préciser sa répartition et l'importance de ses effectifs pour bénéficier d'éléments plus nombreux sur cette population. Le suivi du succès de reproduction permettrait de dire s'il y a un problème ou non en terme de disponibilité alimentaire.



## \* Sizerin cabaret *Carduelis cabaret*

### *Ecologie*

Le Sizerin cabaret est une espèce typique des forêts claires de montagne où prédominent les aulnes, les mélèzes, les bouleaux et les épicéas. Il peut se reproduire également en plaine dans des habitats similaires comme les tourbières peu boisées. En hiver, il fréquente volontiers les friches herbacées et les ripisylves à aulnes. Migratrice, l'espèce est surtout présente entre octobre et avril.

### *Répartition et tendances*

La systématique des Sizerins est assez complexe. Récemment, le Sizerin cabaret, ancienne sous-espèce du Sizerin flammé *Carduelis flammea*, a été élevé au rang d'espèce. Cette forme est endémique d'Europe de l'ouest où ses effectifs sont très peu importants : 300 000 – 380 000 couples seulement ! L'espèce se reproduit en Grande-Bretagne, dans le massif alpin jusqu'en Slovaquie, au Benelux, au Danemark et dans le sud-ouest de la Norvège. Son statut n'est pas connu du fait de cette séparation toute récente (le Sizerin flammé n'était pas considéré comme menacé).

En France, l'espèce se reproduit dans les Alpes et dans une moindre mesure dans le Jura. Il semble subsister une petite population dans les Ardennes alors que celle du littoral Nord-Pas-de-Calais a disparu aussi vite qu'elle était apparue, atteignant son apogée au milieu des années 80. Ses effectifs sont estimés à 5 000 – 10 000 couples. Le Sizerin n'est pas considéré comme menacé.

Suite à l'importante augmentation des effectifs en Grande-Bretagne, l'espèce s'est installée sur le littoral de la Mer du Nord et dans les Ardennes dans les années 80. Le maximum enregistré fut d'une trentaine de cantons en 1988. Depuis cette date, l'espèce n'a cessé de régresser. Des oiseaux isolés sont régulièrement contactés au printemps sur le plateau ardennais mais aucune preuve de reproduction n'est apportée. L'espèce s'y reproduit-elle encore ? En l'absence de prospections spécifiques, on ne peut trancher et nous proposons 5 – 10 couples nicheurs comme fourchette d'effectifs, soit moins de 1 % de la population nationale.

### *Menaces et mesures de gestion*

Actuellement, le Sizerin semble être dans une phase de repli comme il en existe chez beaucoup d'espèces. Il conviendrait de le rechercher spécifiquement pour préciser son statut dans la région et quantifier les éventuels couples reproducteurs.

## \* **Bec-croisé des sapins *Loxia curvirostra***

### *Ecologie*

Le Bec-croisé des sapins est une espèce typique des forêts de conifères. Grâce à son bec particulier, il s'est spécialisé dans l'ouverture des cônes d'épicéas, pins et autres résineux pour en manger les graines. Migratrice, l'espèce est également connue pour ses invasions irrégulières, parfois en grand nombre.

### *Répartition et tendances*

L'espèce occupe une vaste aire de répartition dans l'hémisphère nord. En Europe, on le rencontre presque partout même si ses effectifs sont beaucoup plus importants en Scandinavie et dans les massifs montagneux. Sa population est estimée 740 000 – 3 300 000 couples répartis principalement en Russie (100 000 – 1 000 000), Norvège et Suède (100 000 – 500 000 chacun) et Finlande (50 000 – 400 000). L'espèce n'est pas menacée.

En France, son aire de reproduction principale englobe tous les massifs montagneux ainsi que le plateau ardennais. Ailleurs, l'espèce peut occasionnellement nicher surtout à la faveur des invasions qui laissent souvent des oiseaux loin de leur zone habituelle. Ses effectifs sont estimés à 15 000 – 25 000 couples, parfois beaucoup plus après les invasions. L'espèce n'est pas menacée.

En Champagne-Ardenne, l'espèce se reproduit de manière régulière sur le plateau ardennais. Ses effectifs peuvent être estimés à au moins 20 – 50 soit moins de 1 % de la population française. Ailleurs, quelques oiseaux peuvent occasionnellement se cantonner ici ou là.

### *Menaces et mesures de gestion*

Un recensement précis des effectifs de cette espèce ainsi que de son aire de répartition exacte permettrait de se faire une idée plus fine de son statut dans notre région. Sinon, l'espèce ne semble pas menacée, la gestion forestière pratiquée actuellement semblant lui convenir très bien.

## Espèce non indigène d'intérêt cynégétique

**\* Faisan commun *Phasianus colchicus***

**1. Etat des lieux**

Le Faisan commun est une espèce naturalisée en France a des fins cynégétiques, elle n'appartient pas à la faune indigène. Les populations sauvages sont situées à l'est de la Mer Noire et dans le Caucase, et plus à l'est jusqu'en Chine.

Il sera possible, d'ici fin 2003, de fournir l'état actuel des populations de faisans sauvages (naturalisés) à l'échelle du Centre-Nord et donc de la région Champagne-Ardenne. En 1987, la Marne comptait deux des 75 populations sauvages recensées. L'atlas des oiseaux nicheurs de France (Yeatman-Berthelot et Jarry, 1994) indique la présence de l'espèce à peu près partout en France, y compris en Champagne-Ardenne sauf dans le sud de la Haute-Marne. Il s'agit toutefois dans la plupart des cas de nicheurs isolés issus des lâchers de l'automne précédent qui ne peuvent pas être considérés comme constituant une population sauvage. Les observations réalisées selon le protocole ACT confirment une présence diffuse (en 2001, 6,2 % de points positifs répartis sur 21% de circuits positifs, voir tableaux annexés), en particulier dans les Ardennes et la Marne. Avec la Lorraine, c'est la région où les coqs faisans chanteurs semblent être les moins fréquents parmi les régions du Nord-Est. La Marne et les Ardennes sont également les deux départements de Champagne-Ardenne qui ont fourni des observations de compagnies en 2001 avec 226 compagnies ou groupes d'oiseaux vus comprenant au total près de 1.500 jeunes. Les quatre terrains sur lesquels cette reproduction naturelle a été recensée représentent une surface de plus de 10.000 ha.

Par ailleurs, l'enquête sur les prélèvements de chasse à tir pour la saison 1998-1999 a révélé que les chasseurs de la région Champagne-Ardenne semblaient assez peu intéressés par le faisan (essentiellement de tir) puisque seulement 32 % en avaient prélevé au moins un alors que 52 % étaient dans ce cas sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le nombre de pièces par chasseur ayant prélevé au moins un faisan y était également nettement plus faible que la moyenne nationale (3,9 vs 6,5). Par rapport à l'enquête précédente sur la saison 83-84, le nombre de faisans tirés a plus régressé en Champagne-Ardenne (-32%) qu'en moyenne en France (-17%).

Il existe des Groupements d'intérêt cynégétique sur lesquels on rencontre des populations relictuelles de faisan dans l'Aube et où a été mis en place des plans de chasse dans les Ardennes et dans la Marne.

Pour le département des Ardennes des réintroductions anciennes demeurent dans la vallée de la Tourne, des efforts de maintien ou d'introduction sont réalisés sur d'autres secteurs.

Le département de la Haute-Marne connaît des populations redevenues sauvages après des lâchers.

**SYNTHESE SUR TROIS ANNEES**

	% DE CIRCUITS POSITIFS			% DE POINTS POSITIFS		
	1999	2000	2001	1999	2000	2001
CHAMPAGNE						
ARDENNE	17.3	24.5	20.8	5.3	9.4	6.2

**2. Perspectives**

La région Champagne-Ardenne offre de bons habitats au faisan. Ceux-ci sont notamment constitués par les vallées humides boisées, toutefois on constate de bon niveau de population sur des milieux plus secs.

Les aménagements cynégétiques sont la clef de ce succès. L'instauration d'un PMA, hors des lâchers de tir, peut être une orientation favorable au maintien sur les sites les plus favorables à l'espèce.

## **Conclusion**

Ce rapport traite de l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante de Champagne-Ardenne. Nous avons essayé d'établir un état des lieux de ce groupe d'animaux et de définir des priorités d'actions et de mise en place de mesures de gestion.

Ainsi, 58 espèces dites prioritaires ont été décrites dans ce rapport (48 nicheuses et 10 migratrices et / ou hivernantes).

Les espèces les plus menacées sont celles qui sont au bord de l'extinction ou qui ont une dynamique tellement négative qu'on ne voit pas ce qui pourrait les empêcher de disparaître de la région. Ce sont le **Milan royal**, le **Tétras lyre**, l'**Outarde canepetière**, la **Bécassine des marais**, le **Hibou des marais**, le **Traquet motteux**, la **Locustelle lusciniöide**, l'**Hypolaïs icterine**, le **Gobemouche noir**, la **Pie-grièche grise** et le **Sizerin cabaret**.

## Rédaction :

Cécile LE ROY (LPO Champagne-Ardenne)  
Emmanuel LE ROY (LPO Champagne-Ardenne)  
Julien SOUFFLOT (LPO Champagne-Ardenne)  
Bertrand LEFEBVRE (ONCFS Champagne-Ardenne)

## Bibliographie

- BirdLife International / European Bird Census Council (2000).- *European bird populations : estimates and trends*. Cambridge, U. K. : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n°10), 160 p.
- COCA / LPO (1991).- *Les oiseaux de Champagne-Ardenne*. Imprimerie Némont, Bar-sur-Aube, 290 p.
- DICHAMP, M. et SAUVAGE, A. (1998).- Mise au point sur certains oiseaux nicheurs des Ardennes : évolution depuis l'atlas régional de 1991. *Infox*, 1997 : 62-71.
- DUBOIS, P. J., LE MARECHAL, P., OLIOSO, G. et YESOU, P. (2000).- *Inventaire des oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, Paris, 397 p.
- HAGEMEIJER, E. J. M. and BLAIR, M. J. (1997).- *The EBCC Atlas of European Breeding Birds : their Distribution and Abundance*. T & A D Poyser, London, 903 p.
- MALY, L. (1997).- Le Gobemouche à collier *Ficedula albicollis* en France : répartition, habitat, effectifs. *Ornithos*, 4 : 122-131.
- MIONNET, A. (2001).- *Statut présent et passé des trois espèces de Marouettes en Champagne-Ardenne*. LPO Champagne-Ardenne, 22 p.
- MIONNET, A, LE ROY, C., CHAPELLE, F. et TARIEL, Y. (2002).- *Plan National de Restauration du Milan royal Milvus milvus*. LPO / Mission Fir – LPO Champagne-Ardenne, 76 p.
- Mission Fir (2002).- Faucon pèlerin. *Rapaces de France / L'Oiseau Magazine*, supplément n°4 : 32-33.
- NOEL, F. (1999).- Le Pipit rousseline en Champagne-Ardenne. *L'Orfraie*, 37 : 13-23.
- ROCAMORA, G. et YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999).- *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 598 p.
- SAUVAGE, A. (1999).- Nidification de la Gorgebleue *Luscinia svecica cyaneacula* sur les bassins de décantation de la sucrerie d'Attigny (Ardennes). *L'Orfraie*, 37 : 24-30.

TARIEL, Y. (2002).- Surveillance. *Rapaces de France / L'Oiseau Magazine*, supplément n°4 : 12-26.

TUCKER, G. M. and HEATH, M. F. (1994).- *Birds in Europe : their conservation status*. Cambridge, U. K. : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n°3), 600 p.

YEATMAN, L. (1976).- *Atlas des oiseaux nicheurs de France*. Société Ornithologique de France, Paris, 283 p.

YEATMAN-BERTHELOT, D. et JARRY, G. (1994).- *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France : 1985-1989*. Société Ornithologique de France, Paris, 776 p.

Annexe n°1 : liste et différents statuts des espèces rares, menacées ou à surveiller occasionnelles en Champagne-Ardenne

ESPECES	Nom français	Nom latin	Statut biologique			Statut de conservation					Statut de protection				
			N	P	H	Liste Rouge CA	Liste Rouge France	Liste Rouge France N : H	Cat. SPEC	Statut	Statut européen	Directive Oiseaux	Conv. Berne	Conv. Bonn	Loi France
Puffin cendré		<i>Calonectris diomedea</i>		MO			R	-	2	(V)	Large déclin	A I	II		P
Puffin des Anglais		<i>Puffinus puffinus</i>		MO			V	NE	2	(L)	Localisé		II		P
Océanite tempête		<i>Hydrobates pelagicus</i>		MO			V	NE	2	(L)	Localisé	A I	II		P
Océanite culblanc		<i>Oceanodroma leucorhoa</i>		MO								A I	II		P
Fou de Bassan		<i>Morus bassanus</i>		MO			L	NE	2	L	Localisé		III		P
Crabier chevelu		<i>Ardeola ralloides</i>		MO			V	-	3	V	Large déclin	A I	II		P
Héron garde-bœufs		<i>Bubulcus ibis</i>	NO	MO		O	AS	NE					II		P
Ibis falcinelle		<i>Plegadis falcinellus</i>		MO			NE		3	D	Déclin modéré	A I	II	II	P
Flamant rose		<i>Phoenicopterus ruber</i>		MO	HO		L	NE	3	L	Localisé	A I	II	II	P
Oie naine		<i>Anser erythropus</i>		MO	HO				1	V	< 2.500 c	A I	II	II	P
Bemache à cou roux		<i>Branta ruficollis</i>			HO				1	Lw	Localisé	A I	II	II	P
Erimature à tête blanche		<i>Oxyura leucocephala</i>		MO			DI		1	E	< 2.500 c	A I, II, III	II, III	I, II	P
Vautour percnoptère		<i>Neophron percnopterus</i>		MO			V	-	3	E	Large déclin < 10.000 c	A I	II	II	P
Vautour fauve		<i>Gyps fulvus</i>		MO			R		3	R	< 10.000 c	A I	II	II	P
Busard pâle		<i>Circus macrourus</i>		MO					3	D	Large déclin < 2.500 c	A I	II		P
Aigle pomarin		<i>Aquila pomarina</i>		MO					3	R	< 10.000 c		II	II	P
Aigle criard		<i>Aquila clanga</i>		MO	HO			NE	1	E	Large déclin < 2.500 c	A I	II		P
Aigle royal		<i>Aquila chrysaetos</i>		MO			R		3	R	< 10.000 c	A I	II	II	P
Aigle de Bonelli		<i>Hieraetus fasciatus</i>		MO			E		3	E	Large déclin < 2.500 c	A I	II	II	P
Faucon lanier		<i>Falco biarmicus</i>		MO	HO				3	(E)	Large déclin < 250 c				P
Faucon sacre		<i>Falco cherrug</i>		MO					3	E	Large déclin < 2.500 c		II	II	p
Faucon gerfaut		<i>Falco rusticolus</i>		MO					3	V	< 2.500 c		II	II	P
Marouette poussin		<i>Porzana parva</i>	ND	MO			V	-	4			A I	II	II	P





